ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Les Caf en île-de-France
Ctrad
Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

N°51-092000
Décembre 2018

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

PRÉAMBULE

Les quartiers de la politique de la ville, de leur dotation en équipements sociaux, au regard sur les allocataires y résidant

Par Caroline GUGENHEIM directeur de la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine

Inscrits dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QP) ont vu le jour en janvier 2015, remplaçant les dispositifs précédents (zones urbaines sensibles, contrats urbains de cohésion sociale) dont l'empilement et le nombre ont abouti à un brouillage des territoires et des politiques mises en œuvre. Cette nouvelle géographie de la politique de la ville est désormais basée sur le seul critère de concentration de personnes à bas revenus, avec un décrochage marqué par rapport à l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et au niveau de revenus de la France métropolitaine.

Dans les Hauts-de-Seine, en prenant en compte les allocataires, conjoints, enfants de moins de 25 ans et autres personnes à charge, la politique de la ville couvre 64 000 personnes réparties dans 21 quartiers. C'est 4 % de la population alto séquanaise qui vit dans un quartier de la politique de la ville et 9,5 % des allocataires.

La caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine joue un rôle actif dans ces quartiers à travers les prestations versées qui visent à aider et soutenir les foyers notamment les plus vulnérables économiquement, soulignant leur importance pour ces territoires où la concentration de bas revenus est particulièrement élevée.

Quel que soit le débat public sur le fait que les prestations permettent seulement aux gens pauvres de vivre mieux et qu'il faut leur donner plutôt les clés pour ne plus l'être, il n'en demeure pas moins que le versement des prestations est un rempart capital pour les familles qui se situent aux franges du seuil de bas revenus et qui peuvent à tout moment basculer dans la pauvreté.

Certains de ces quartiers sont marqués par des indicateurs de fragilité économique élevés, comme Le Parc à Nanterre, ou l'Abbé Grégoire-Mirabeau à Bagneux, d'autres avec des indicateurs de fragilité économique plus faibles, Le Bac D'Asnières-Beaujon à Clichy, Université I, à Nanterre..., d'autres encore par un profil plus âgé et moins familial, Entrée de Ville à Clichy, Grésillons Voltaire II-Grésillons à Gennevilliers, Asnières-sur-Seine.

La couverture territoriale des équipements sociaux dans les quartiers de la politique de la ville est un autre critère d'évaluation de l'engagement et de la mobilisation de la branche Famille en faveur des quartiers prioritaires. Les financements qu'elle apporte aux structures d'animation de la vie sociale, aux équipements d'accueil du jeune enfant présents dans ces quartiers ou situés à proximité sont susceptibles d'optimiser les réponses sociales aux besoins des familles. Ils témoignent de son attachement en faveur d'un maillage

territorial couvrant l'ensemble des QPV, auquel elle est attachée.
Cette publication constituée, pour chacun des 21 quartiers que comptent les Hauts-de-Seine, d'informations sur leur situation dans les communes du département, et sur leur dotation en équipements est assortie d'une description des caractéristiques sociales des allocataires y résidant. Démographiquement, ces quartiers cumulent des situations fragiles avec de nombreuses familles monoparentales ou de familles de trois enfants ou plus, et la dépendance aux prestations légales, que ce soit les minima sociaux, les aides au logement, ou les prestations familiales est élevée. Les interventions de travail social sur ces populations vulnérables dans ces quartiers sont aussi le lieu de la mise en œuvre des politiques portées par notre organisme sur les populations et les territoires. Elles constituent un volet fondamental de la politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires.

Nos capacités à intervenir dans les processus d'évaluation, dont le présent document est une illustration, sont un levier pour l'évolution et la priorisation des actions que la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine conduit, avec ses partenaires, et conduira avec discernement sur la période de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 avec l'État.

QP092001 _ BAC D'ASNIÈRES – BEAUJON *Commune CLICHY* .7
QP092002 _ UNIVERSITÉ I *Commune NANTERRE* .11
QP092003 _ UNIVERSITÉ II *Commune NANTERRE* .15
QP092004 _ NOYER DORÉ *Commune ANTHONY* .19
QP092005 _ CITÉ JARDINS *Commune CHÂTENAY-MALABRY* . 23
QP092006 _ CHEMIN DE L'ÎLE *Commune NANTERRE* . 27
QP092007 _ LE PARC *Commune NANTERRE* . 31
QP092008 _ ABBÉ GRÉGOIRE - MIRABEAU *Commune BAGNEUX* . 35
QP092009 _ TERTRES-CUVERONS *Commune BAGNEUX* . 39
QP092010 _ LES COURTILLES *Commune GENNEVILLIERS* . 43
QP092011 _ FOSSÉS JEAN *Commune COLOMBES* . 47
QP092012 _ HAUTS D'ASNIÈRES *Commune ASNIÈRES-SUR-SEINE* . 51
QP092013 _ AGNETTES *Communes ASNIÈRES-SUR-SEINE et GENNEVILLIERS* . 55
QP092014 _ ENTRÉE DE VILLE *Commune CLICHY* . 59
QP092015 _ PETIT COLOMBES *Commune COLOMBES* . 63
QP092016 _ PETIT NANTERRE *Commune NANTERRE* . 67
QP092017 _ GRÉSILLONS VOLTAIRE I-GABRIEL PÉRI *Communes ASNIÈRES-SUR-SEINE et GENNEVILLIERS* . 71
QP092018 _ GRÉSILLONS VOLTAIRE II *Communes ASNIÈRES-SUR-SEINE et GENNEVILLIERS* . 75
QP092019 _ AIRE 2029 *Commune VILLENEUVE-LA-GARENNE* . 79
QP092020 _ CITÉ DES MUSICIENS *Commune BAGNEUX* . 83
QP092021 _ LES MUSICIENS *Commune COLOMBES* . 87

QP092001

BAC D'ASNIÈRES – BEAUJON

COMMUNE : CLICHY

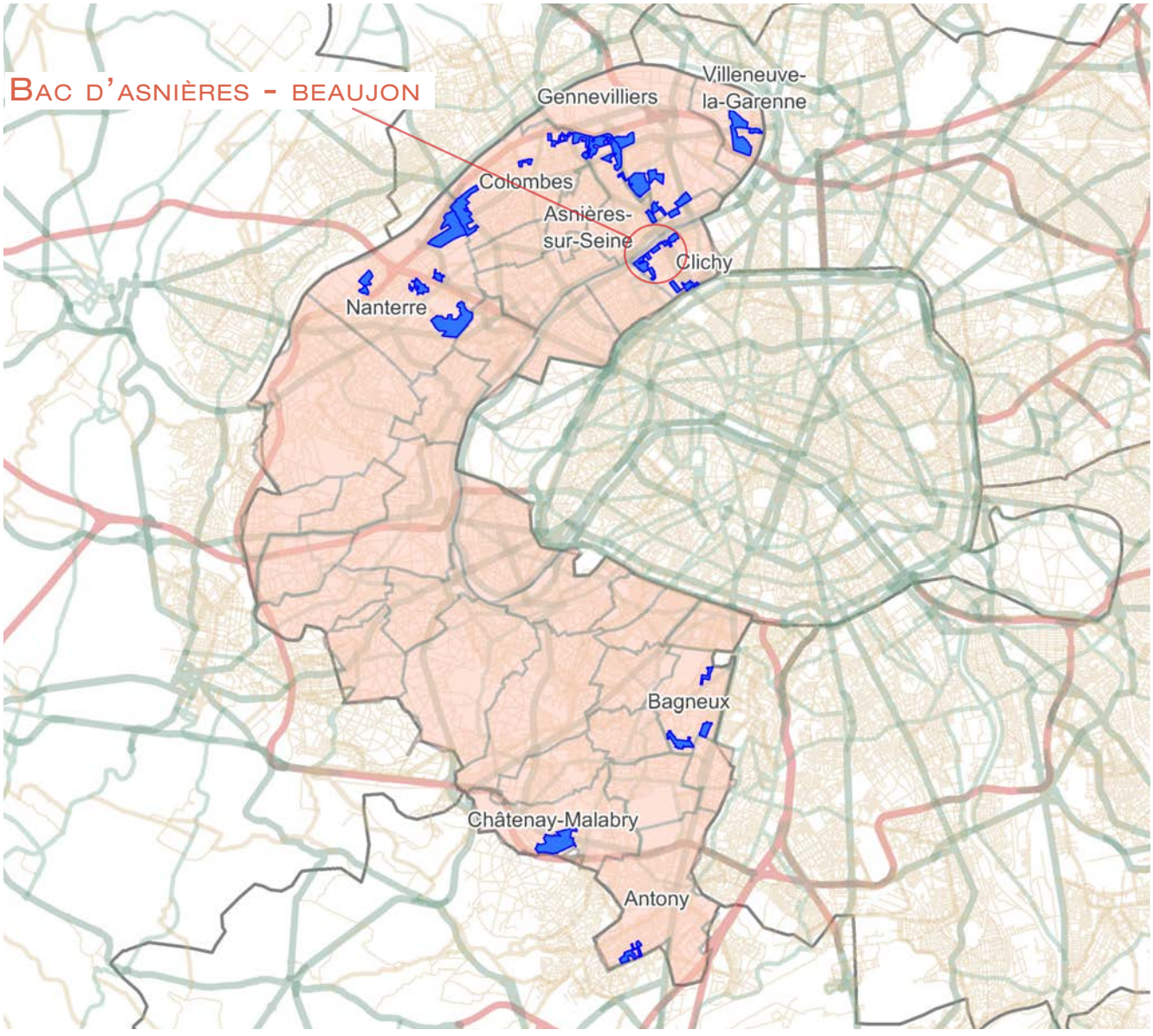

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

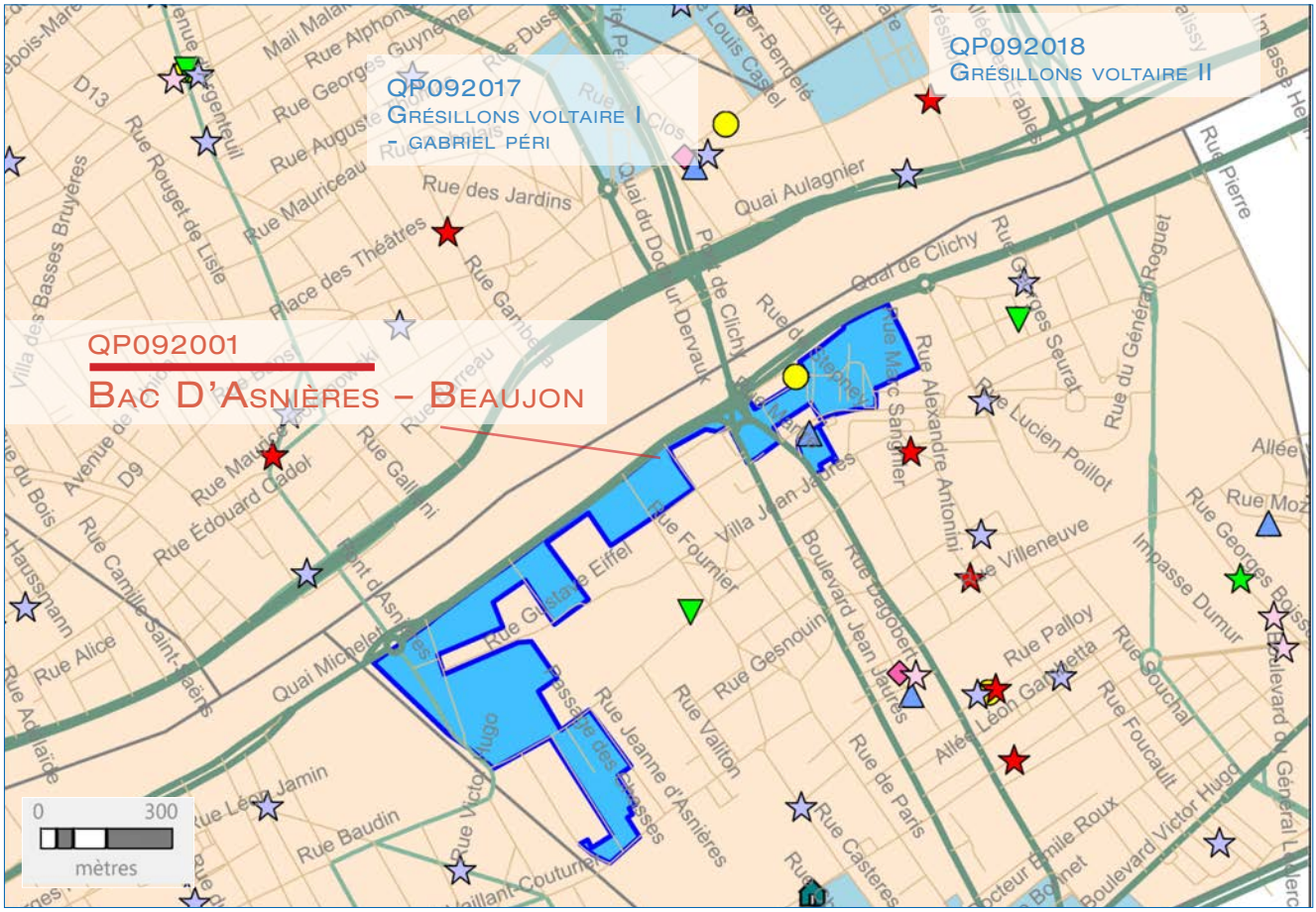

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092001_92024	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 525**	**59 783**	**1 597 770**
Allocataires	**692**	**12 301**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	64,1	50,1	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,6	9,5	9,8
de 25 à 44 ans	45,4	51,5	54,8
de 45 à 59 ans	30,5	26,2	26,5
de 60 ans ou plus	20,5	12,8	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	43,8	42,4	35,2
couples sans enfant	6,9	5,3	3,5
familles monoparentales	21,5	17,3	15,6
couples avec enfant(s)	27,7	35,1	45,8
Familles allocataires :	**341**	**6 436**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	37,5	34,3	25,7
2 enfants	33,7	42,6	50,2
3 enfants ou plus	28,7	23,1	24,0
Enfants à charge	**678**	**12 632**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,4	19,2	16,8
de 3 à 5 ans	12,4	16,6	16,4
de 6 à 15 ans	50,4	48,3	51,0
de 16 à 17 ans	8,7	7,5	8,0
de 18 à 25 ans	11,1	8,4	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**481**	**6 990**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	73,4	46,9	49,2
location parc privé	25,8	47,4	41,6
location en collectivité	0,6	4,4	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**202**	**2 774**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,4	15,5	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,8	7,1	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**139**	**2 235**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	6,5	13,2	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**588**	**10 624**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	35,7	30,5	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,5	7,1	5,4
de 75 et plus	26,2	23,4	17,3
- dont 100%	79,2	80,5	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,7	17,5	13,8
couples sans enfant	1,7	1,1	0,7
familles monoparentales	9,7	7,2	5,0
couples avec enfant(s)	5,6	4,7	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Bac D'Asnières – Beaujon », situé dans la commune de Clichy, compte 692 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 64,1 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture élevé par rapport à la moyenne communale (50,1 %) et légèrement plus élevé par rapport au taux de couverture médian des 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine (61,6 %).

Par rapport à la commune, le quartier est caractérisé par une population relativement plus âgée, avec une surreprésentation des 45-59 ans (30,5 % contre 26,2 %) et des 60 ans ou plus (20,5 % contre 12,8 %), ainsi qu'une part plus faible des jeunes de moins de 25 ans (3,6 % contre 9,5 %). La structure familiale du quartier marque une légère différence avec celle de Clichy, avec notamment une surreprésentation des familles monoparentales (21,5 % contre 17,3 %) et une sous-représentation des couples avec enfant(s) (27,7 % contre 35,1 %).

En ce qui concerne les familles allocataires (49,3 % des allocataires du quartier contre 52,3 % dans la commune), d'une part, la répartition des familles en fonction du nombre d'enfants à charge est à peu près équitable entre les trois catégories, avec une légère prédominance des familles d'enfant unique (37,5 %). D'une autre part, la plupart des enfants résidents du quartier ont de 6 à 15 ans, ce qui est proportionnel avec les statistiques de la commune. La part des enfants de moins de 6 ans du quartier demeure plus faible (29,8 % contre 35,9 %), tandis que la part des 18-25 ans à charge est légèrement plus importante (11,1 % contre 8,4 %).

Le quartier compte 481 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 69,5 % des allocataires, un résultat plus élevé que celui de la commune) dont presque les trois quarts habitent dans le parc social et un quart dans le parc privé. Dans le même sens, les parts de bénéficiaires de minima sociaux et de bénéficiaires de la prime d'activité dans le quartier sont plus importantes par rapport à celles de la commune (respectivement 29,2 % contre 22,6 % et 20,1 % contre 18,2 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, la part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus est plus conséquente dans le quartier (35,7 % contre 30,5 %), avec une majorité d'allocataires isolés (18,7%). ■

QP092002

UNIVERSITÉ I

COMMUNE : NANTERRE

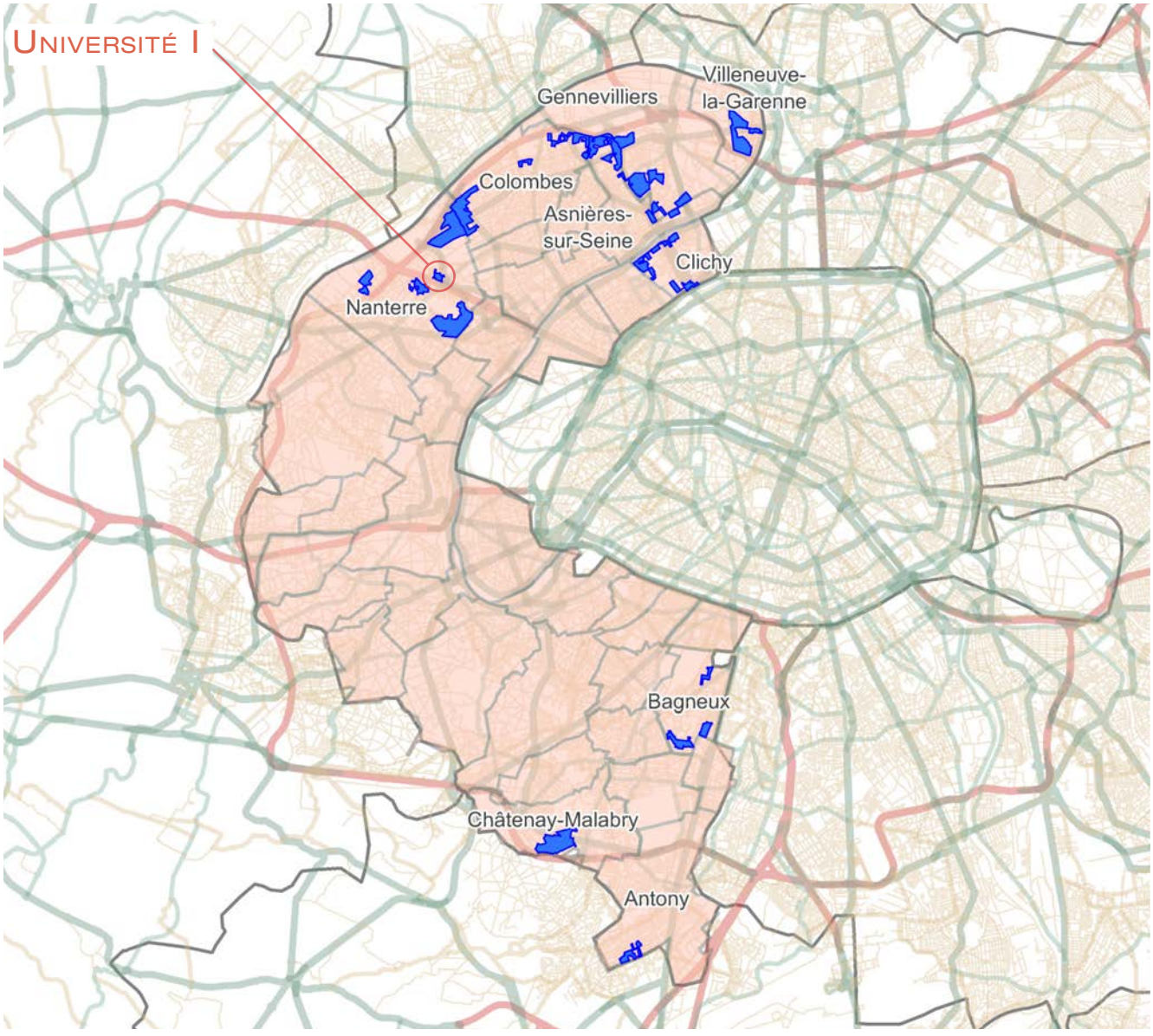

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

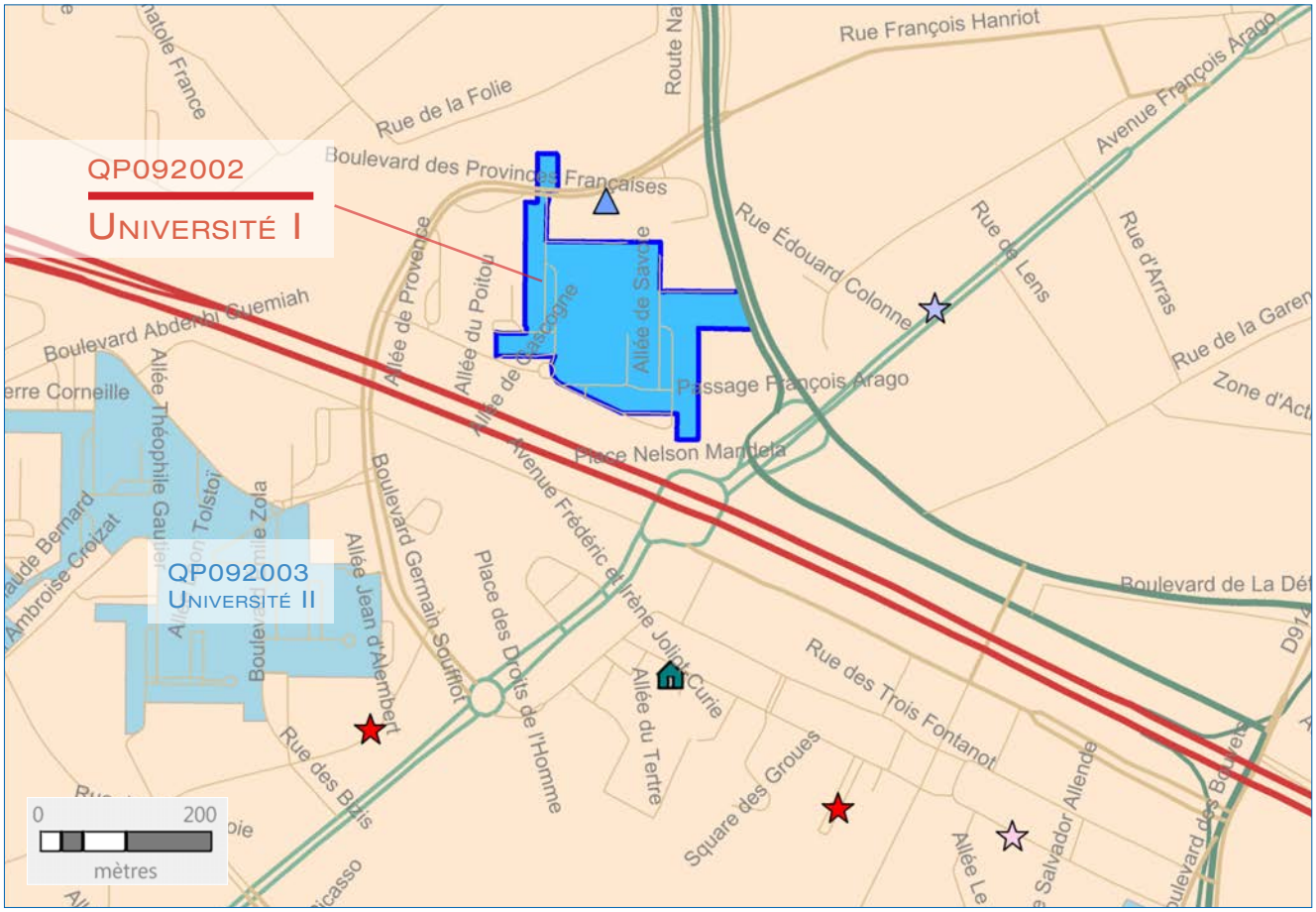

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092002_92050	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 692**	**93 509**	**1 597 770**
Allocataires	**386**	**21 277**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	53,5	58,5	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	16,3	9,8	9,8
de 25 à 44 ans	41,2	51,4	54,8
de 45 à 59 ans	26,9	26,7	26,5
de 60 ans ou plus	15,5	12,1	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	49,2	41,1	35,2
couples sans enfant	2,6	4,3	3,5
familles monoparentales	21,2	17,1	15,6
couples avec enfant(s)	26,9	37,5	45,8
Familles allocataires :	**186**	**11 611**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	38,7	29,4	25,7
2 enfants	25,3	42,4	50,2
3 enfants ou plus	36,0	28,3	24,0
Enfants à charge	**405**	**24 474**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,3	17,4	16,8
de 3 à 5 ans	10,9	16,2	16,4
de 6 à 15 ans	49,4	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	12,3	7,9	8,0
de 18 à 25 ans	13,1	9,5	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**258**	**11 244**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	75,6	67,1	49,2
location parc privé	24,0	17,3	41,6
location en collectivité	0,4	14,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**93**	**5 785**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,8	18,3	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,3	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**75**	**3 555**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	14,7	13,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**314**	**18 331**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	40,4	34,3	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	11,1	7,2	5,4
de 75 et plus	29,3	27,1	17,3
- dont 100%	84,8	80,2	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	20,4	18,9	13,8
couples sans enfant	0,6	1,0	0,7
familles monoparentales	13,1	8,1	5,0
couples avec enfant(s)	6,4	6,3	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Université I », situé dans la commune de Nanterre, compte 386 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 53,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture plus faible par rapport à celui de la commune (58,5 %).

La structure par âge du quartier est caractérisée par une surreprésentation des moins de 25 ans (16,3 % contre 9,8 % dans la commune) et des 60 ans ou plus (15,5 % contre 12,1 %). La part des 25-44 ans demeure cependant plus faible par rapport à celle de Nanterre (41,2 % contre 51,4 %), ce qui se ressent sur la structure familiale du quartier où la part des couples avec ou sans enfant reste plus faible (2,6 % contre 4,3 % pour les couples sans enfant et 26,9 % contre 37,5 % pour les coules avec enfant(s)). Comme la tendance observée sur la commune, la proportion des allocataires isolés dans le quartier prioritaire est très importante (49,2 % contre 41,1 % dans la commune). Il est à noter que, parmi tous les quartiers prioritaires du département, « Université I » détient la part des moins de 25 ans la plus importante ainsi que la part des couples sans enfant la plus faible.

En se focalisant sur les enfants à charge, on observe une prépondérance des familles ayant un enfant (38,7 %) et 3 enfants ou plus (36,0 %), contrairement aux résultats de la commune où la plupart des familles ont 2 enfants (42,4 %). D'ailleurs, la part des familles composée de 2 enfants est la plus faible par rapport aux autres quartiers prioritaires. Concernant la répartition selon l'âge des enfants à charge, comparée à celle de la commune, la part des enfants de moins de 6 ans du quartier reste sous-représentée (25,2 % contre 33,6 %), tandis que celle des 16-17 ans et des 18-25 ans à charge est relativement plus importante (respectivement 12,3 % contre 7,9 % et 13,1 % contre 9,5 %). De plus, la part des 16-17 ans et des 18-25 ans à charge est la plus importante parmi les 21 quartiers prioritaires.

Le quartier compte 258 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 66,8 % des allocataires contre 52,8 % dans la commune), dont les trois quarts dans le parc social et presqu'un quart dans le parc privé. La part des allocataires en location en collectivité est très négligeable (0,4 %), contrairement à celle de la commune qui est largement plus élevée (14,8 %). Dans le quartier, 24,1 % des allocataires sont bénéficiaires de minima sociaux (dont 16,8 % percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) et 7,3 % l'Allocation aux adultes handicapés (Aah), et 19,4 % bénéficiaires de la prime d'activité. Ce résultat reste plus faible en comparant à celui de la commune en matière de minima sociaux (24,1 % contre 27,2 %), tandis qu'il est plus élevé au niveau de la prime d'activité (19,4 % contre 16,7 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, la part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus est plus importante dans le quartier que dans la commune (40,4 % contre 34,3 %), notamment parmi les allocataires isolés et les familles monoparentales (respectivement 20,4 % et 13,1 %). ■

QP092003

UNIVERSITÉ II

COMMUNE : NANTERRE

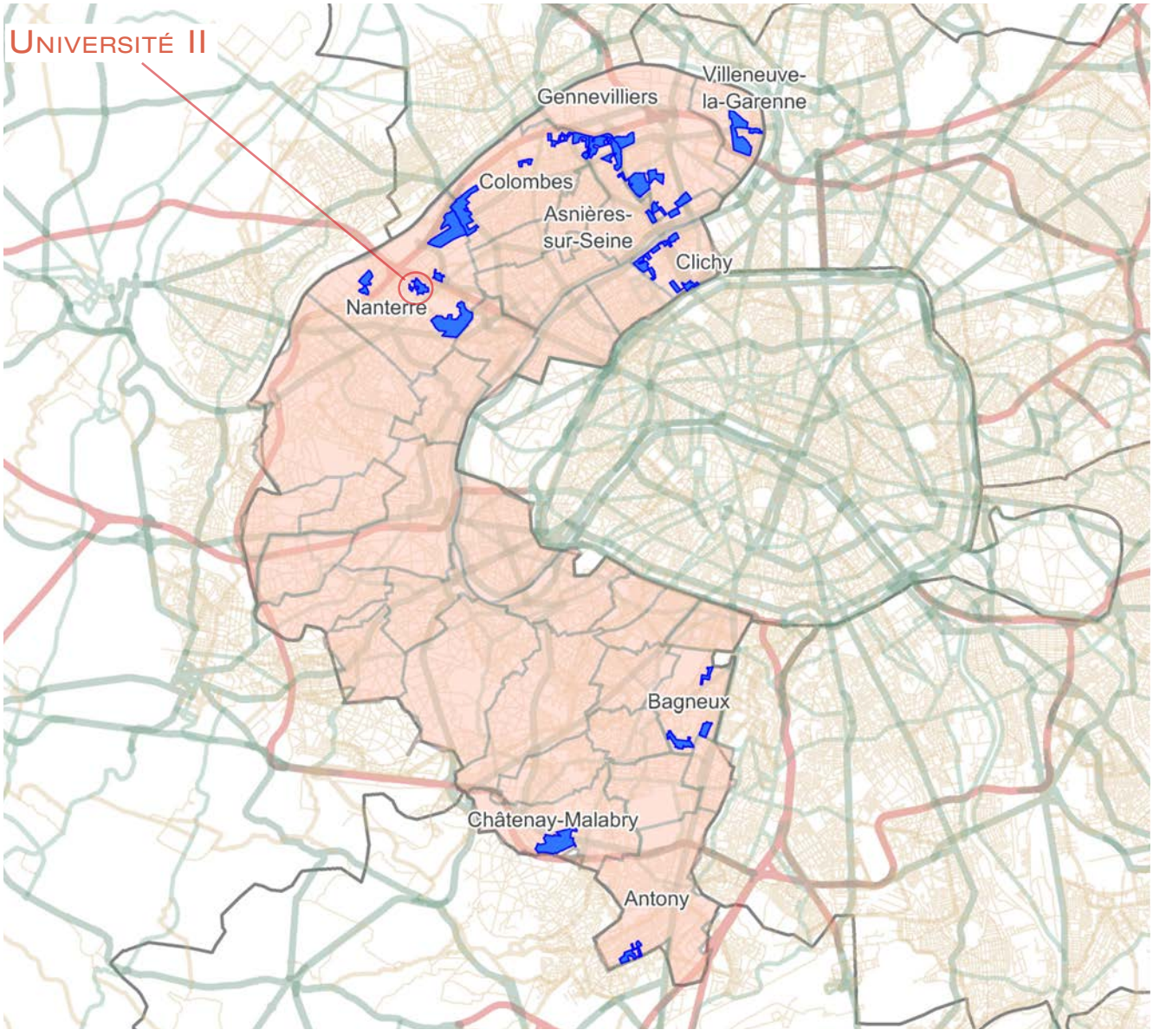

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

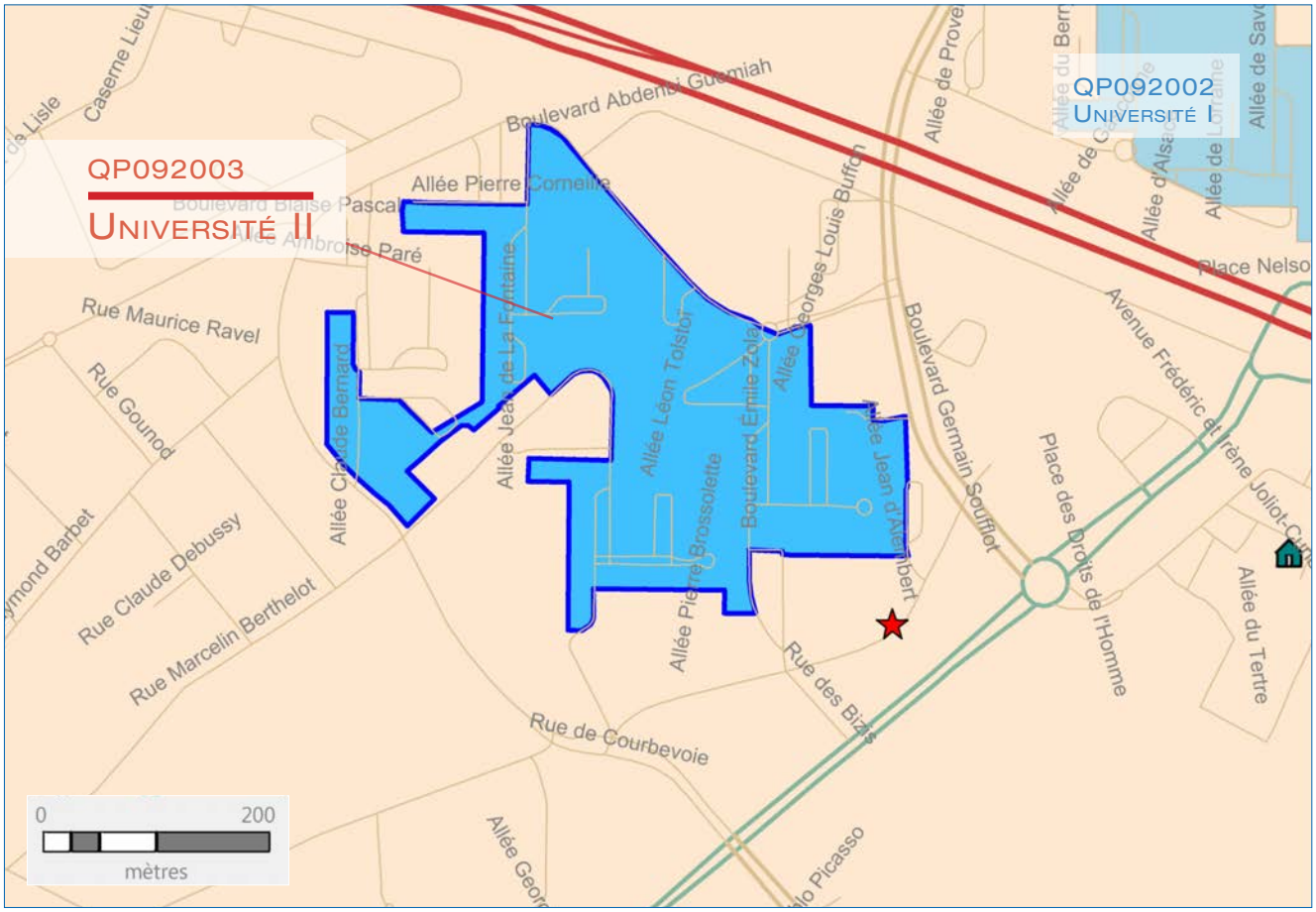

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092003_92050	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 344**	**93 509**	**1 597 770**
Allocataires	**798**	**21 277**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	55,9	58,5	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,3	9,8	9,8
de 25 à 44 ans	43,5	51,4	54,8
de 45 à 59 ans	30,8	26,7	26,5
de 60 ans ou plus	21,4	12,1	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	44,2	41,1	35,2
couples sans enfant	5,4	4,3	3,5
familles monoparentales	24,4	17,1	15,6
couples avec enfant(s)	25,9	37,5	45,8
Familles allocataires :	**402**	**11 611**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	37,8	29,4	25,7
2 enfants	34,3	42,4	50,2
3 enfants ou plus	27,9	28,3	24,0
Enfants à charge	**816**	**24 474**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,4	17,4	16,8
de 3 à 5 ans	15,9	16,2	16,4
de 6 à 15 ans	47,9	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	7,1	7,9	8,0
de 18 à 25 ans	12,6	9,5	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**504**	**11 244**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,2	67,1	49,2
location parc privé	0,8	17,3	41,6
location en collectivité	0,0	14,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**274**	**5 785**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	21,6	18,3	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,8	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**152**	**3 555**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	10,5	13,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**693**	**18 331**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	39,1	34,3	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,9	7,2	5,4
de 75 et plus	30,2	27,1	17,3
- dont 100%	76,1	80,2	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	21,2	18,9	13,8
couples sans enfant	1,2	1,0	0,7
familles monoparentales	11,7	8,1	5,0
couples avec enfant(s)	5,1	6,3	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Université II », situé dans la commune de Nanterre, compte 798 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 55,9 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture légèrement plus faible que celui de la commune (58,5 %).

Le quartier est caractérisé par une population relativement plus âgée que celle de la commune, avec une plus forte présence des 45-59 ans (30,8 % contre 26,7 %) et des 60 ans ou plus (21,4 % contre 12,1 %). La tranche des 25-44 ans représente une grande part (43,5 %) mais reste plus faible par rapport à la commune (51,4 %). Concernant la structure familiale, pas loin de la moitié de la population (44,2%) sont des allocataires isolés, un résultat légèrement plus important que celui de la commune (41,1 %). Le quartier se démarque d'avec la commune par une surreprésentation des familles monoparentales (24,4 % contre 17,1 %) ainsi qu'une sous-représentation des couples avec enfant(s) (25,9 % contre 37,5 %).

En se focalisant sur les familles allocataires, plus d'une famille allocataire du quartier sur 3 (37,8 %) a un enfant, un résultat plus élevé par rapport à la commune (29,4 %). Les familles ayant 2 enfants sont présentes dans une moindre mesure (34,3 % contre 42,4 % dans la commune). La répartition des enfants à charge dans le quartier prioritaire est relativement symétrique par rapport à celle de la commune, avec une forte concentration des enfants de 6 à 15 ans (respectivement 47,9 % et 49,0 %). La part des 18-25 ans à charge dans le quartier prioritaire est légèrement plus élevée (12,6 % contre 9,5 %).

Parmi les 798 allocataires du quartier, 63,2 % sont bénéficiaires d'une aide au logement, 34,3 % de minima sociaux (dont presque deux tiers percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) et 19,0 % de la prime d'activité. Ces résultats sont tous plus élevés par rapport à ceux de la commune (respectivement 52,8 %, 27,2 % et 16,7 %). D'ailleurs, quasiment tous les bénéficiaires d'une aide au logement (99,2 %) sont dans le parc social. La part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus est plus importante dans le quartier (39,1 % contre 34,3 % dans la commune), avec une densité relativement plus forte des allocataires isolés (21,2 %) et des familles monoparentales (11,7 %). ■

QP092004

NOYER DORÉ

COMMUNE : ANTONY

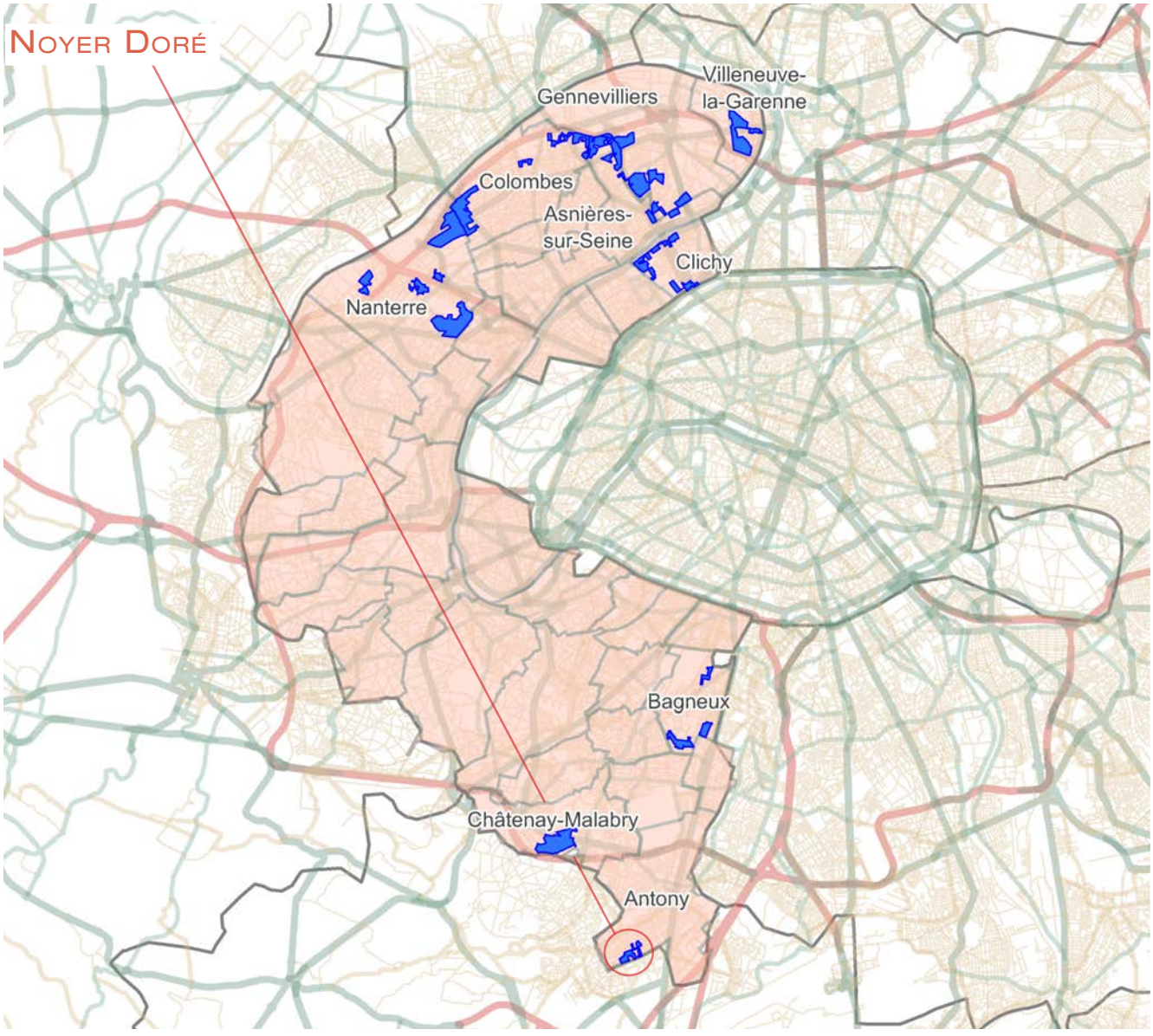

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

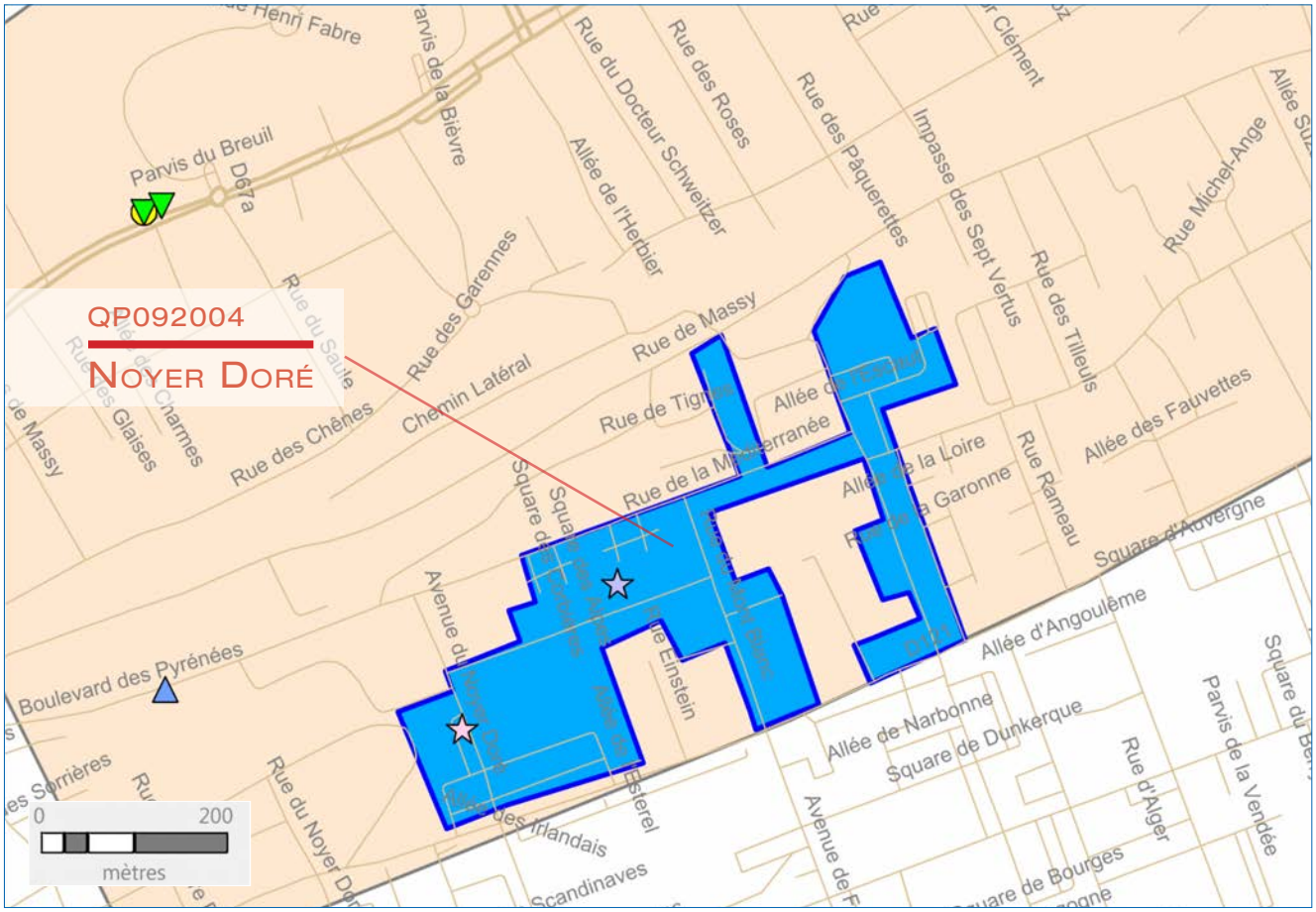

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092004_92002	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**3 647**	**61 603**	**1 597 770**
Allocataires	**838**	**9 260**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	59,7	44,6	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	11,1	9,2	9,8
de 25 à 44 ans	44,2	58,2	54,8
de 45 à 59 ans	29,4	26,2	26,5
de 60 ans ou plus	15,4	6,4	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	41,8	29,2	35,2
couples sans enfant	4,2	3,1	3,5
familles monoparentales	20,4	14,8	15,6
couples avec enfant(s)	33,7	52,9	45,8
Familles allocataires :	**453**	**6 269**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,0	22,6	25,7
2 enfants	34,4	53,1	50,2
3 enfants ou plus	35,5	24,3	24,0
Enfants à charge	**1 016**	**13 030**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,1	16,0	16,8
de 3 à 5 ans	15,7	16,2	16,4
de 6 à 15 ans	47,4	51,9	51,0
de 16 à 17 ans	10,0	8,3	8,0
de 18 à 25 ans	10,6	7,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**520**	**3 265**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	82,7	49,5	49,2
location parc privé	15,2	45,5	41,6
location en collectivité	1,9	2,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**229**	**1 311**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,3	8,1	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,1	6,0	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**164**	**1 141**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	14,0	18,4	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**678**	**8 369**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	37,5	17,9	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,0	4,6	5,4
de 75 et plus	27,4	13,3	17,3
- dont 100%	75,3	76,6	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,0	10,5	13,8
couples sans enfant	1,2	0,7	0,7
familles monoparentales	10,6	4,2	5,0
couples avec enfant(s)	6,6	2,5	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Noyer Doré », situé dans la commune d'Antony, compte 838 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 59,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture assez élevé par rapport à la moyenne communale (44,6 %).

La population des allocataires du quartier marque une différence par rapport à la commune où il se situe par une surreprésentation des allocataires isolés (41,8 % contre 29,2 %) et des familles monoparentales (20,4 % contre 14,8 %), ainsi qu'une forte sous-représentation des couples avec enfant(s) (33,7 % contre 52,9 %). La structure par âge dans le quartier se caractérise par une surreprésentation des 60 ans ou plus (15,4 % contre 6,4 % dans la commune). La part des 25-44 ans demeure cependant plus faible dans le quartier prioritaire (44,2 % contre 58,2 %).

Parmi les 54,1 % des familles allocataires du quartier, la répartition des familles en fonction du nombre d'enfants est assez homogène (environ un tiers des allocataires pour chacune des catégories) avec une légère prédominance des familles nombreuses (35,5 %), ce qui ne suit pas le même schéma que dans la commune (53,1 % ont 2 enfants). Par contre, la répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier demeure assez semblable à celle de la commune : parmi 1 016 enfants du quartier, 47,4 % ont de 6 à 15 ans, 31,9 % ont moins de 6 ans, la part des 18-25 ans à charge est d'ordre un sur 10. D'ailleurs, la part des 18-25 ans à charge est légèrement plus importante dans le quartier (10,6 % contre 7,6 %).

En matière de prestations perçues, 62,1 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 35,3 % dans la commune), dont 82,7 % sont dans le parc social (très élevé par rapport à la commune dont 49,5 % sont dans le parc social). Parmi les 27,3 % des allocataires du quartier percevant des minima sociaux, 15,3 % perçoivent le Revenu de solidarité active (Rsa) et 12,0 % l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). Ces résultats en matière des minima sociaux sont assez élevés par rapport à la moyenne de la commune (environ le double pour chaque catégorie). De la même manière, la part des bénéficiaires de la prime d'activité est plus importante dans le quartier que dans la commune (19,6 % contre 12,3 %). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, le quartier enregistre une dépendance des prestations à 50 % ou plus deux fois plus élevée que celle de la commune (37,5 % contre 17,9 %), avec la plus forte présence des allocataires isolés (19,0 %) et des familles monoparentales (10,6 %). ■

QP092005

CITÉ JARDINS

COMMUNE : CHÂTENAY-MALABRY

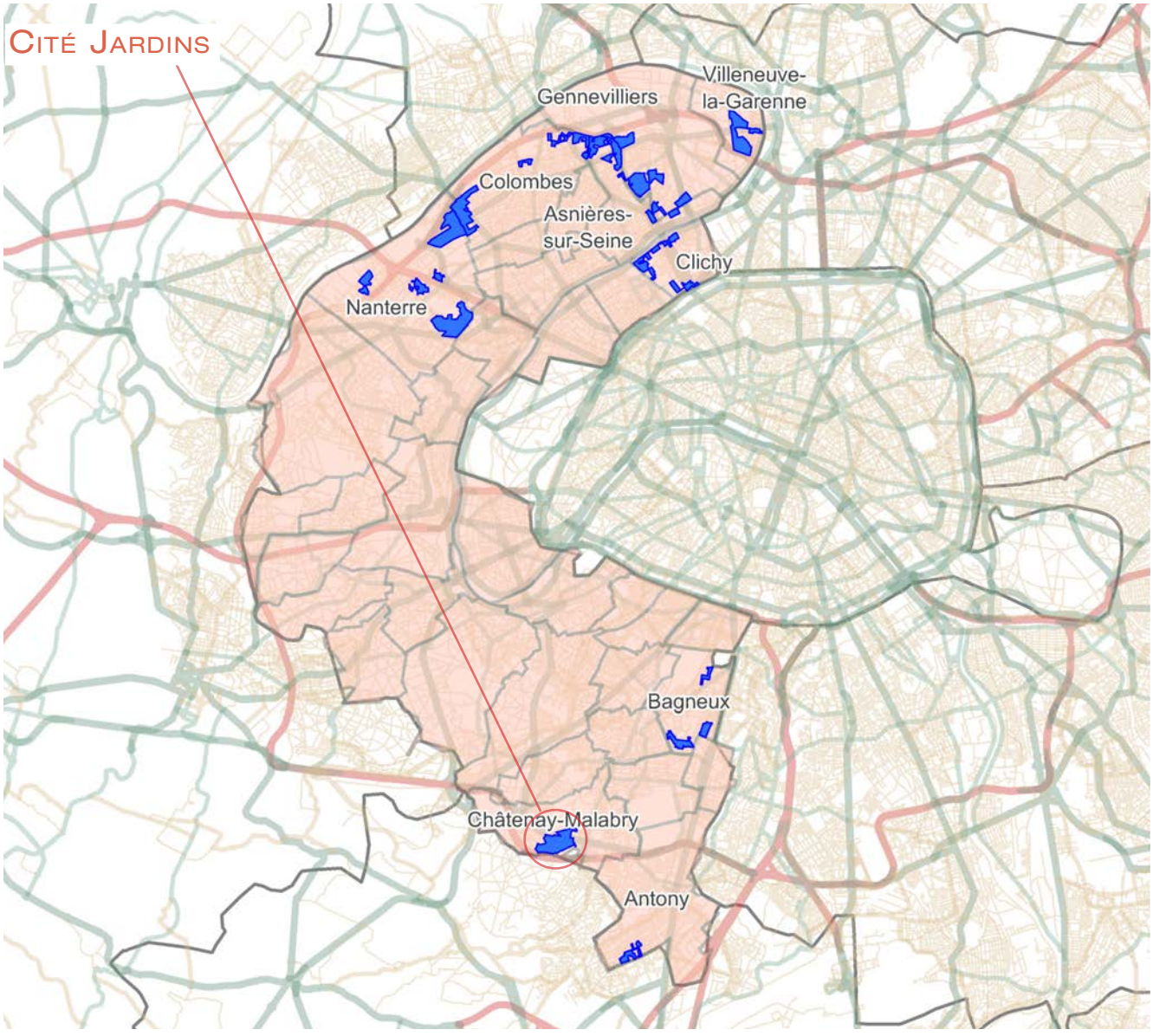

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

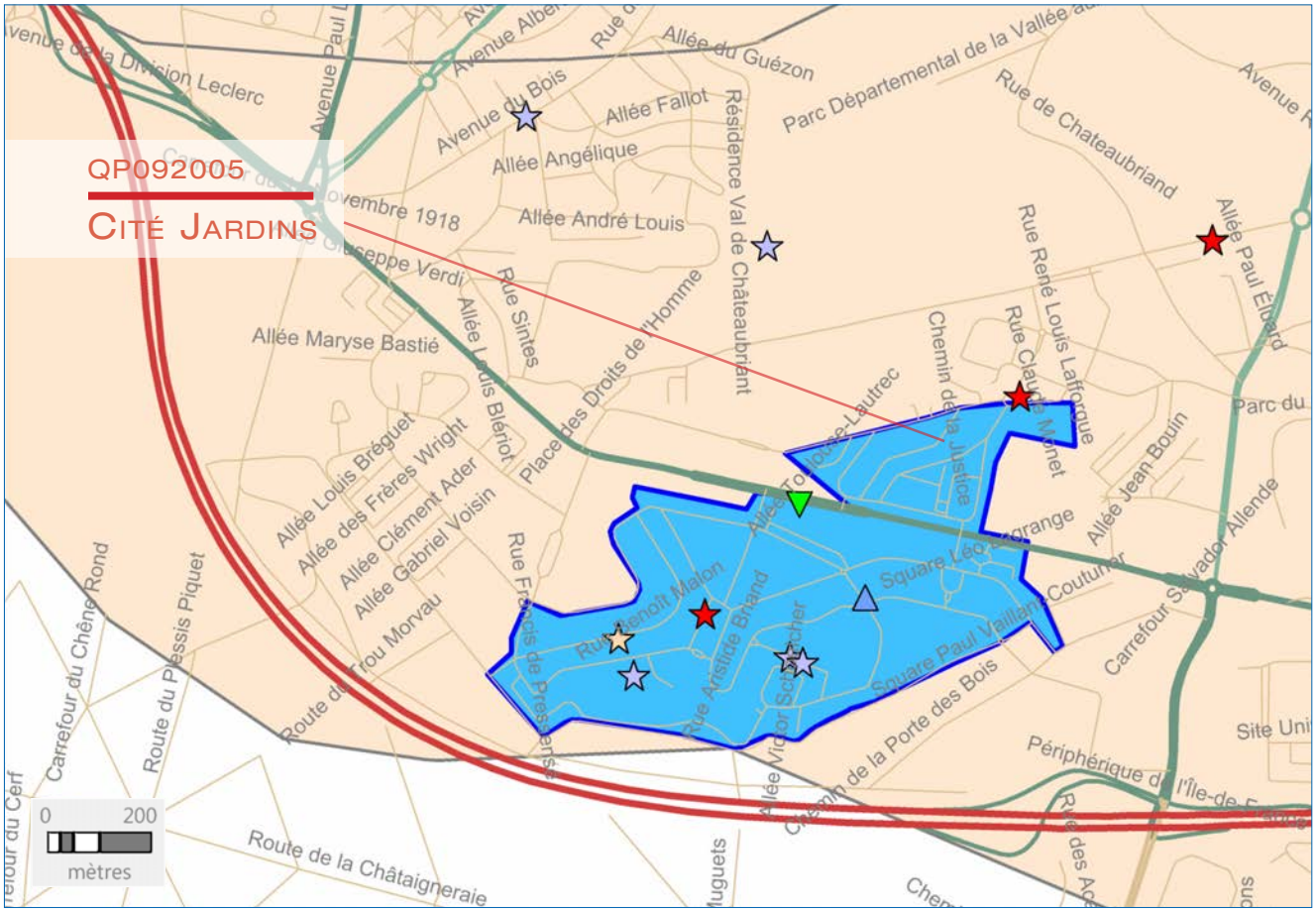

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092005_92019	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**5 660**	**33 067**	**1 597 770**
Allocataires	**1 486**	**6 405**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	62,3	48,3	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,3	18,5	9,8
de 25 à 44 ans	51,3	50,1	54,8
de 45 à 59 ans	28,4	23,5	26,5
de 60 ans ou plus	16,0	7,9	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	41,9	42,5	35,2
couples sans enfant	5,1	3,1	3,5
familles monoparentales	26,4	17,5	15,6
couples avec enfant(s)	26,6	36,9	45,8
Familles allocataires :	**788**	**3 484**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	39,3	28,4	25,7
2 enfants	33,8	48,9	50,2
3 enfants ou plus	26,9	22,7	24,0
Enfants à charge	**1 573**	**7 011**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,8	16,9	16,8
de 3 à 5 ans	15,5	16,4	16,4
de 6 à 15 ans	49,3	51,1	51,0
de 16 à 17 ans	8,6	8,0	8,0
de 18 à 25 ans	9,7	7,6	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**953**	**3 411**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	99,4	54,5	49,2
location parc privé	0,2	18,8	41,6
location en collectivité	0,4	26,0	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**405**	**1 070**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	17,1	9,5	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,2	7,2	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**347**	**928**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,5	13,4	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 315**	**5 041**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	33,2	23,2	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,8	6,4	5,4
de 75 et plus	24,3	16,8	17,3
- dont 100%	81,3	81,3	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	17,5	13,5	13,8
couples sans enfant	1,0	0,8	0,7
familles monoparentales	10,0	6,2	5,0
couples avec enfant(s)	4,6	2,8	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Cité Jardins », situé dans la commune de Châtenay-Malabry, compte 1 486 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 62,3 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture légèrement plus élevé que le taux médian des quartiers prioritaires du département (61,6 %) mais très élevé par rapport au taux communal (48,3 %).

La structure par âge des allocataires du quartier se caractérise par une part très faible des moins de 25 ans (4,3 %), quatre fois plus faible par rapport à la moyenne de la commune (18,5 %), tandis que la part des 60 ans ou plus est deux fois plus importante (16,0 % contre 7,9 %). Concernant la structure familiale, il existe une certaine similitude entre les deux niveaux territoriaux parmi les allocataires isolés et des couples sans enfant. Néanmoins, les écarts apparaissent de manière plus marquante parmi les familles monoparentales et les couples avec enfant(s), avec une surreprésentation des familles monoparentales dans le quartier (26,4 % contre 17,5 %) alors que les couples avec enfant(s) sont présents dans une moindre mesure (26,6 % contre 36,9 %). Le quartier « Cité Jardins » détient la part la plus importante des familles monoparentales par rapport à d'autres quartiers prioritaires.

Les familles ayant un enfant à charge sont prédominantes dans le quartier prioritaire (39,3 %) alors que la tendance générale de la commune de Châtenay-Malabry réside dans les familles ayant 2 enfants (48,9 %). Parmi les 1 573 enfants à charge du quartier, la moitié se situe dans la tranche d'âge des 6-15 ans, ce qui est proportionnel avec la répartition des enfants de la commune. En revanche, la part des 18-25 ans à charge est légèrement plus élevée dans le quartier (9,7 % contre 7,6 %).

Les parts des bénéficiaires des prestations en matière de logement, minima sociaux et prime d'activité sont respectivement de 64,1 %, 27,3 % et 23,4 % de la population des allocataires du quartier. Ces résultats sont environ 10 points de pourcentage plus élevés par rapport aux moyennes communales. Plus particulièrement, la part des bénéficiaires de la prime d'activité du quartier est la plus importante par rapport à d'autres quartiers. En outre, quasiment tous les allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (99,4 %) sont dans le parc social (le plus élevé par rapport aux autres quartiers prioritaires), tandis que la moyenne communale est de 54,5 %. Les allocataires du quartier sont plus dépendants des prestations (surtout les allocataires isolés et les familles monoparentales), avec un niveau de dépendance des prestations à 50 % ou plus de 33,2 %, contre 23,2 % dans la commune. Le quartier « Cité Jardins » détient la part la plus faible des couples avec enfant(s) dépendants des prestations parmi les quartiers prioritaires du département. ■

QP092006

CHEMIN DE L'ÎLE

COMMUNE : NANTERRE

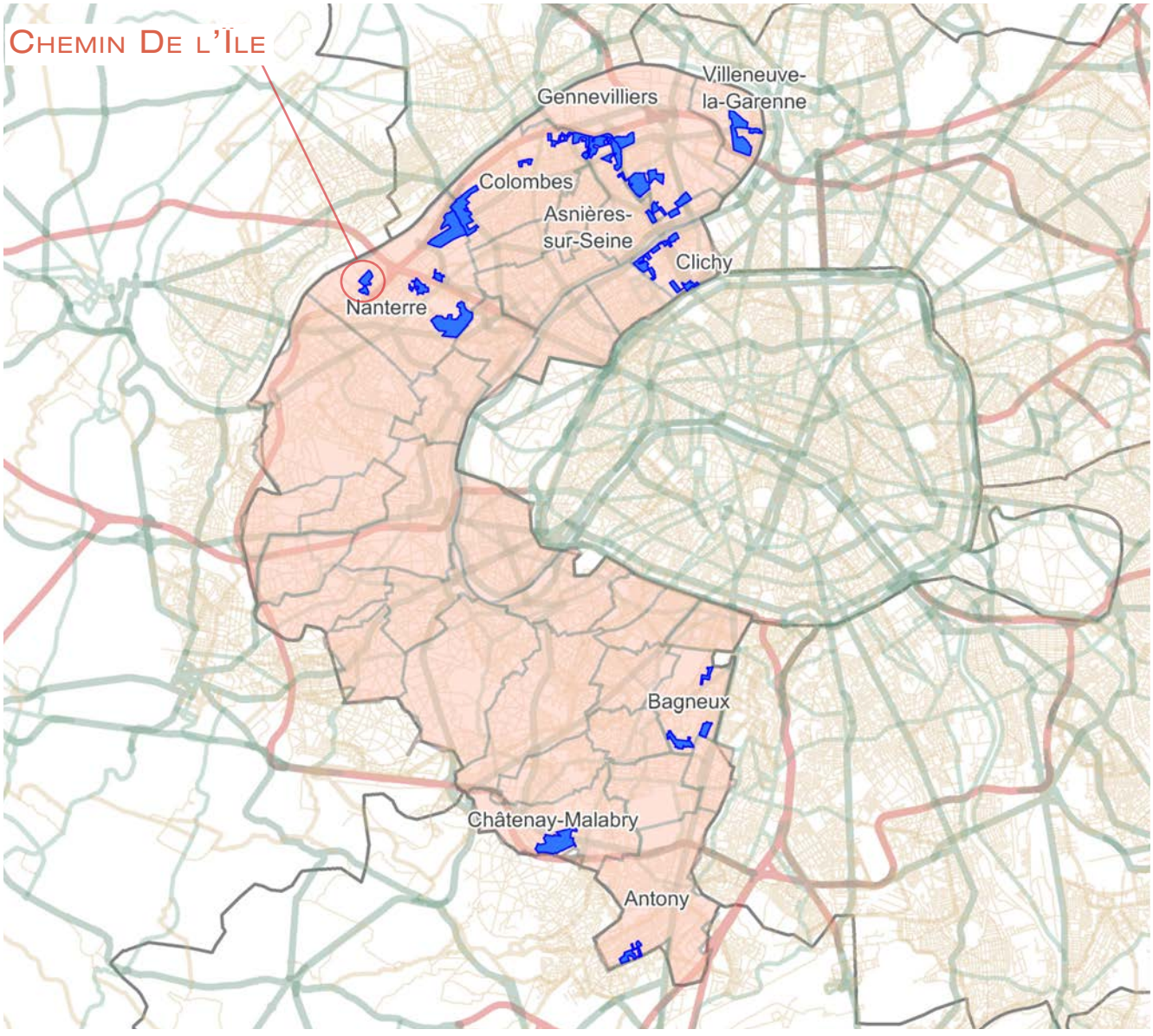

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

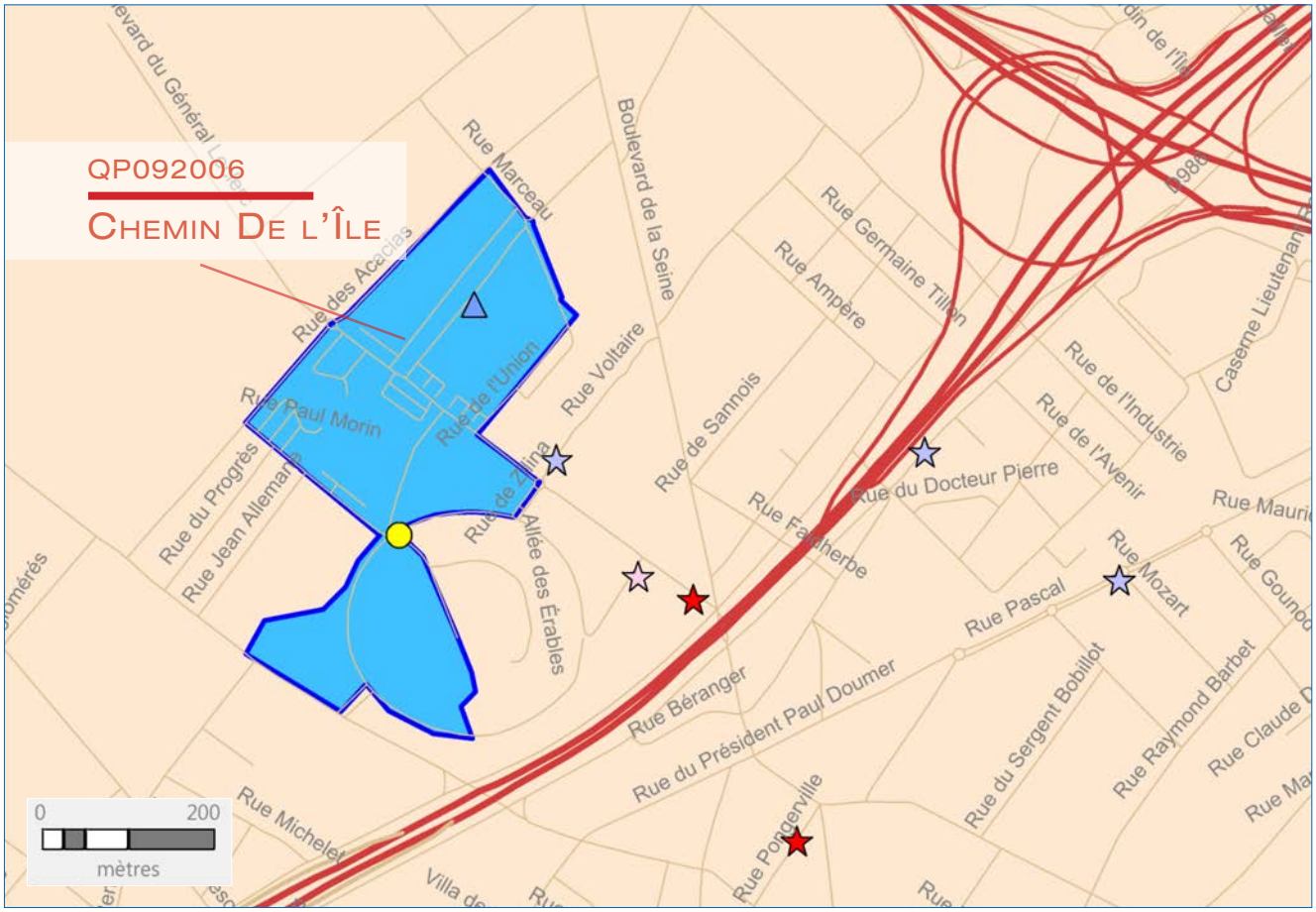

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092006_92050	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**5 156**	**93 509**	**1 597 770**
Allocataires	**1 449**	**21 277**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	63,0	58,5	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,1	9,8	9,8
de 25 à 44 ans	44,9	51,4	54,8
de 45 à 59 ans	31,3	26,7	26,5
de 60 ans ou plus	20,8	12,1	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	53,4	41,1	35,2
couples sans enfant	5,5	4,3	3,5
familles monoparentales	14,0	17,1	15,6
couples avec enfant(s)	27,1	37,5	45,8
Familles allocataires :	**595**	**11 611**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,9	29,4	25,7
2 enfants	32,9	42,4	50,2
3 enfants ou plus	35,1	28,3	24,0
Enfants à charge	**1 328**	**24 474**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	18,9	17,4	16,8
de 3 à 5 ans	16,1	16,2	16,4
de 6 à 15 ans	46,2	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	7,5	7,9	8,0
de 18 à 25 ans	11,3	9,5	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 058**	**11 244**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	64,2	67,1	49,2
location parc privé	0,1	17,3	41,6
location en collectivité	35,6	14,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**467**	**5 785**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,5	18,3	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,7	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**287**	**3 555**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,3	13,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 224**	**18 331**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	42,2	34,3	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,3	7,2	5,4
de 75 et plus	32,8	27,1	17,3
- dont 100%	84,3	80,2	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	28,6	18,9	13,8
couples sans enfant	1,4	1,0	0,7
familles monoparentales	6,3	8,1	5,0
couples avec enfant(s)	5,9	6,3	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Chemin De l'Île », situé dans la commune de Nanterre, compte 1 449 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 63,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (58,5 %).

Le quartier est caractérisé par une population plus âgée que Nanterre, avec plus d'allocataires de 45-59 ans (31,3 % contre 26,7 %) et de 60 ans ou plus (20,8 % contre 12,1 %), tandis que la part des jeunes est présente dans une moindre mesure (3,1 % contre 9,8 % pour les moins de 25 ans, 44,9 % contre 51,4 % pour les 25-44 ans). Concernant la structure familiale, 53,4 % sont des allocataires isolés, plus élevé par rapport à la commune (41,1 %), alors qu'il y a dans le quartier une part plus faible des familles monoparentales (14,0 % contre 17,1 %) et des couples avec enfant(s) (27,1 % contre 37,5 %). De plus, le quartier « Chemin De l'Île » détient la part la plus faible des familles monoparentales parmi les quartiers prioritaires.

En se focalisant sur les enfants à charge, la répartition des enfants en fonction de leur âge est plutôt similaire dans le quartier que dans la commune, avec une forte concentration de la tranche 6-15 ans (46,2 % dans le quartier, 49,0 % dans la commune). D'ailleurs, la part des 6-15 ans du quartier est la plus faible par rapport aux autres quartiers prioritaires du département.

Dans le quartier, les familles allocataires se répartissent de manière plutôt équitable en fonction du nombre d'enfants, alors qu'au niveau communal, il existe une prédominance des familles de 2 enfants (42,4 %).

Parmi 1 058 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le quartier (soit 73,0 % des allocataires, contre 52,8 % dans la commune), presque deux tiers sont dans le parc social, le reste en location en collectivité (la part des allocataires dans le parc privé étant très faible, seulement 0,1 %). Ces résultats ne suivent pas la tendance communale (deux tiers dans le parc social, le reste est réparti de manière égale en location parc privé et en collectivité). Quant à la part des bénéficiaires de minima sociaux ainsi que de la prime d'activité, les résultats sont également plus élevés dans le quartier (respectivement 32,2 % contre 27,2 % et 19,8 % contre 16,7 %). Enfin, la dépendance aux prestations à 50 % ou plus est plus importante dans le quartier que dans la commune : 42,2 % des allocataires dans le champ des revenus du quartier en sont dépendants contre 34,3 % dans la commune, avec la plus forte présence des allocataires isolés (28,6 % contre 18,9 % dans la commune). Il est à noter que la part des allocataires isolés dépendants est la plus importante parmi les quartiers prioritaires du département, tandis que la part des familles monoparentales dépendantes est la plus faible. ■

QP092007

LE PARC

COMMUNE : NANTERRE

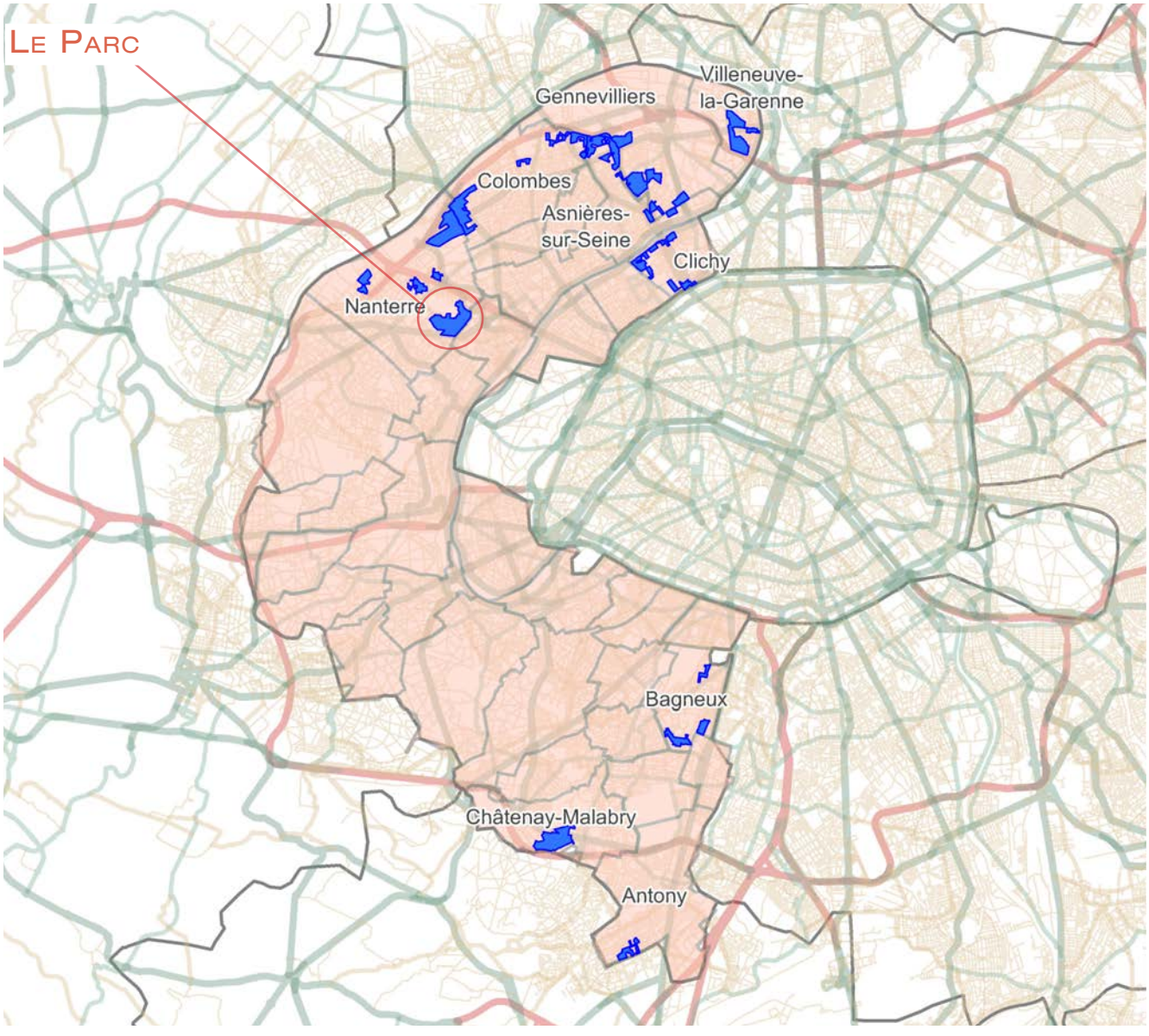

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

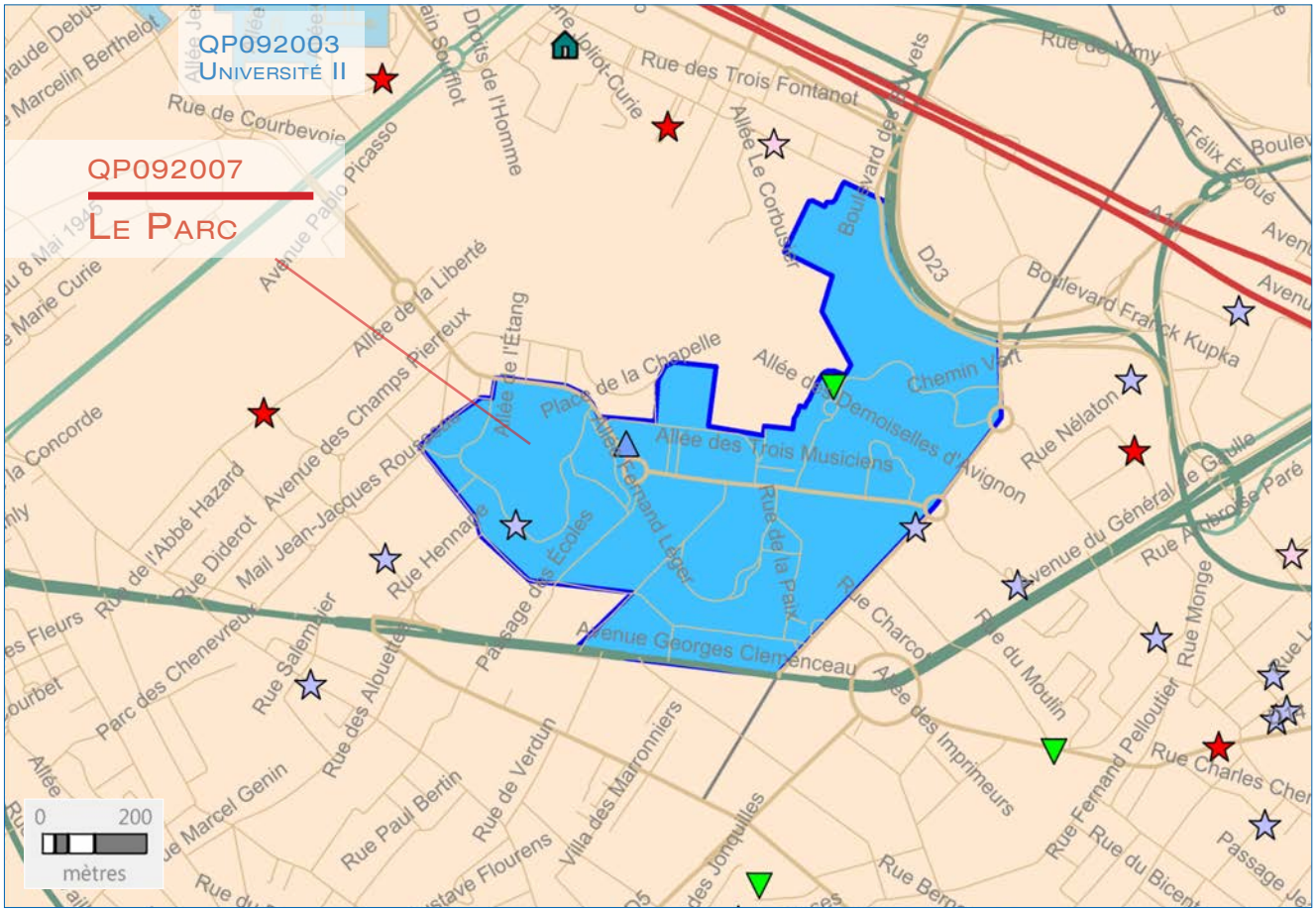

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092007_92050	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**13 535**	**93 509**	**1 597 770**
Allocataires	**3 356**	**21 277**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	63,5	58,5	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,1	9,8	9,8
de 25 à 44 ans	42,1	51,4	54,8
de 45 à 59 ans	34,7	26,7	26,5
de 60 ans ou plus	19,1	12,1	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	41,6	41,1	35,2
couples sans enfant	6,1	4,3	3,5
familles monoparentales	21,7	17,1	15,6
couples avec enfant(s)	30,5	37,5	45,8
Familles allocataires :	**1 753**	**11 611**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,9	29,4	25,7
2 enfants	32,4	42,4	50,2
3 enfants ou plus	36,7	28,3	24,0
Enfants à charge	**3 992**	**24 474**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,0	17,4	16,8
de 3 à 5 ans	14,0	16,2	16,4
de 6 à 15 ans	50,1	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	9,3	7,9	8,0
de 18 à 25 ans	12,6	9,5	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**2 195**	**11 244**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	93,5	67,1	49,2
location parc privé	1,5	17,3	41,6
location en collectivité	4,9	14,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**1 162**	**5 785**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	20,4	18,3	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	14,3	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**637**	**3 555**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,2	13,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**2 864**	**18 331**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	41,2	34,3	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,5	7,2	5,4
de 75 et plus	30,7	27,1	17,3
- dont 100%	80,8	80,2	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	20,1	18,9	13,8
couples sans enfant	0,8	1,0	0,7
familles monoparentales	11,5	8,1	5,0
couples avec enfant(s)	8,8	6,3	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Le Parc », situé dans la commune de Nanterre, compte 3 356 allocataires. « Le Parc » est le quartier ayant le plus d'allocataires parmi les 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 63,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune de Nanterre (58,5 %).

Le quartier est doté d'une population plus âgée que celle de la commune où il se situe, avec une surreprésentation des 45-59 ans (34,7 % contre 26,7 %) et des 60 ans ou plus (19,1 % contre 12,1 %). La part des 25-44 ans, malgré sa prédominance dans la structure par âge du quartier, reste plus faible que celle de la commune (42,1 % contre 51,4 %). De plus, la part des moins de 25 ans est deux fois moindre que celle de Nanterre (4,1 % contre 9,8 %). La structure familiale du quartier se distingue de celle de la commune notamment par une surreprésentation des familles monoparentales (21,7 % contre 17,1 %) et une sous-représentation des couples avec enfant(s) (30,5 % contre 37,5 %).

Les familles allocataires sont réparties de manière égale selon la taille, avec une légère prédominance des familles nombreuses (36,7 %). Ces résultats ne suivent pas la tendance communale où la prédominance se trouve parmi les familles de 2 enfants (42,4 %). Le quartier détient une part plus faible des enfants de moins de 3 ans (14,0 % contre 17,4 %) et des 3-5 ans (14,0 % contre 16,2 %), alors que la part des 18-25 ans à charge est plus importante (12,6 % contre 9,5 %).

S'agissant des prestations perçues, 65,4 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement (contre 52,8 % dans la commune), dont la quasi-totalité est dans le parc social (93,5 %). La part des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité est également plus importante dans le quartier que dans la commune (respectivement 34,6 % contre 27,2 % et 19,0 % contre 16,7 %). Le quartier « Le Parc » est aussi le quartier enregistrant les effectifs les plus importants en matière de familles allocataires, enfants à charge, bénéficiaires d'aide au logement, de minima sociaux et de la prime d'activité. Enfin, parmi 2 864 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 41,2 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 34,3 % dans la commune), avec une majorité d'allocataires isolés (20,1 %) et de familles monoparentales (11,5 %). ■

QP092008

ABBÉ GRÉGOIRE - MIRABEAU

COMMUNE : BAGNEUX

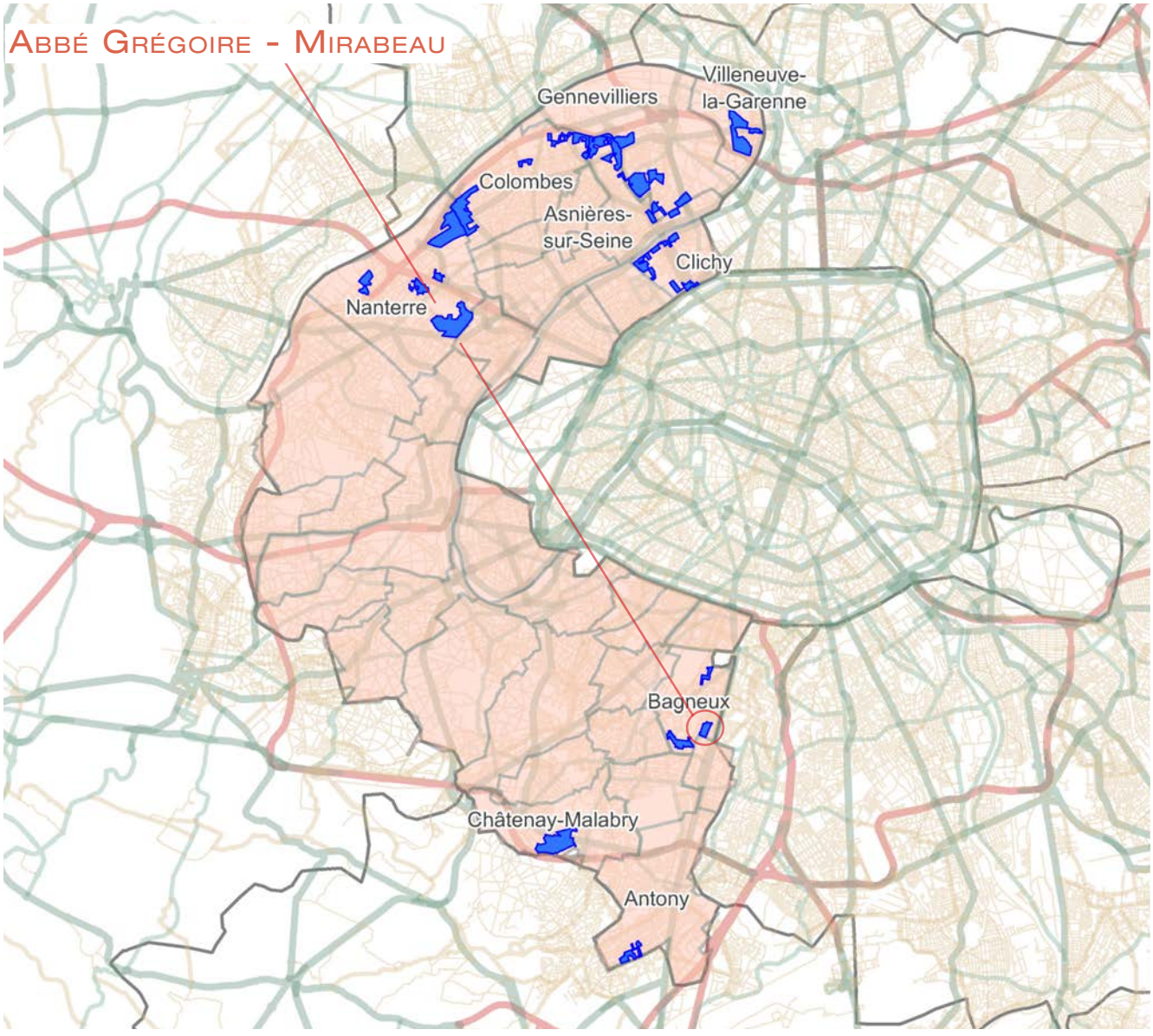

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

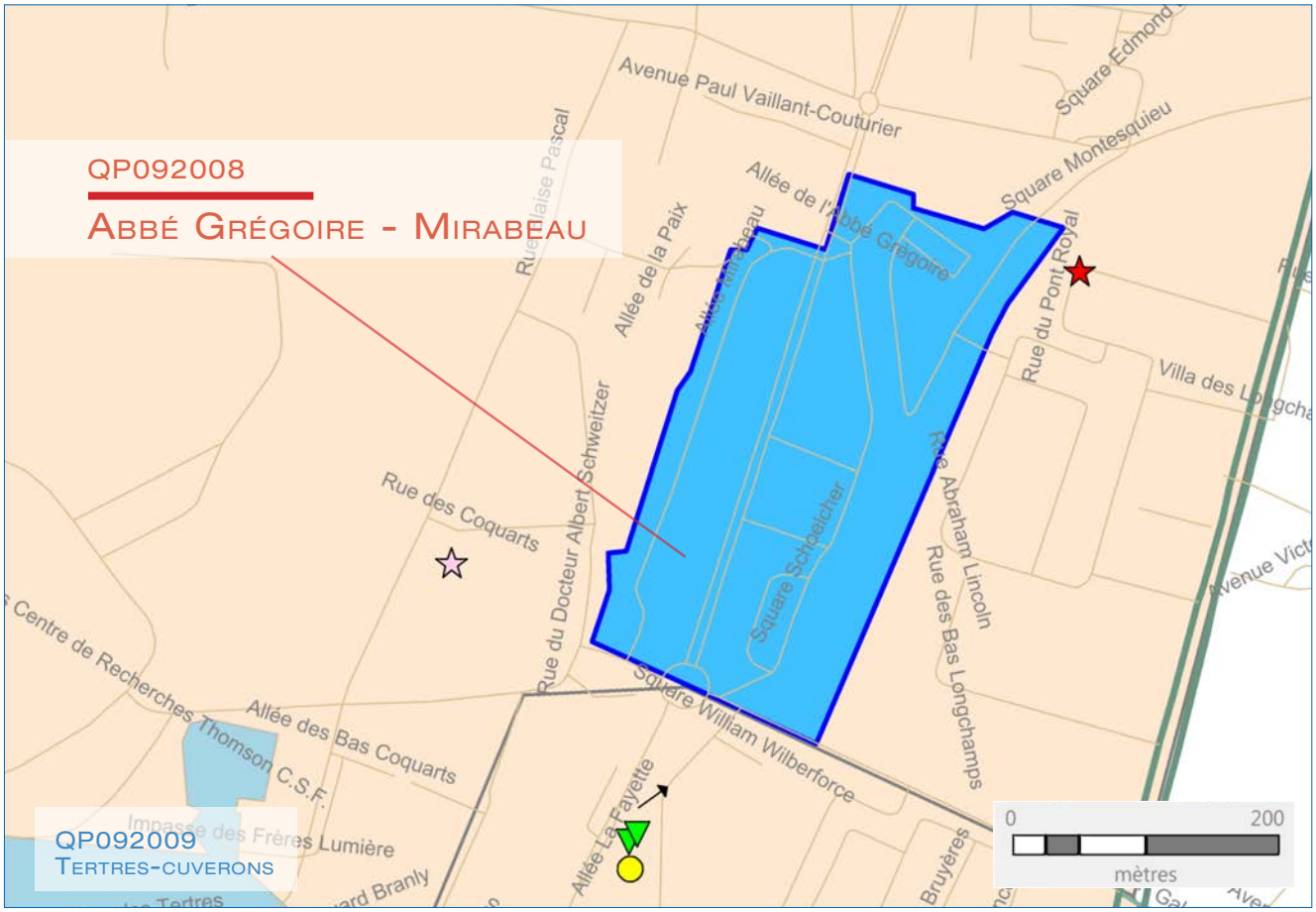

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092008_92007	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 789**	**38 817**	**1 597 770**
Allocataires	**480**	**8 545**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	65,5	57,1	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,0	9,3	9,8
de 25 à 44 ans	44,6	53,8	54,8
de 45 à 59 ans	31,9	26,0	26,5
de 60 ans ou plus	19,6	10,9	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	43,3	38,3	35,2
couples sans enfant	6,7	4,2	3,5
familles monoparentales	23,5	19,8	15,6
couples avec enfant(s)	26,5	37,7	45,8
Familles allocataires :	**240**	**4 914**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	33,8	33,4	25,7
2 enfants	29,6	39,2	50,2
3 enfants ou plus	36,7	27,4	24,0
Enfants à charge	**526**	**10 018**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,3	18,8	16,8
de 3 à 5 ans	13,9	17,4	16,4
de 6 à 15 ans	48,9	47,9	51,0
de 16 à 17 ans	7,4	7,6	8,0
de 18 à 25 ans	12,5	8,3	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**317**	**4 882**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	98,7	71,1	49,2
location parc privé	0,9	19,5	41,6
location en collectivité	0,3	8,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**175**	**2 026**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	21,7	14,9	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	14,8	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**105**	**1 629**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	5,7	13,8	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**417**	**7 550**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	41,7	30,1	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,5	8,1	5,4
de 75 et plus	29,3	21,9	17,3
- dont 100%	78,7	78,3	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,2	16,2	13,8
couples sans enfant	1,9	1,0	0,7
familles monoparentales	13,4	7,4	5,0
couples avec enfant(s)	7,2	5,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Abbé Grégoire - Mirabeau », situé dans la commune de Bagneux, compte 480 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 65,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, soit un taux de couverture plus élevé par rapport à la commune où il se situe (57,1 %).

Le quartier est doté d'une population plus âgée que celle communale, avec notamment la part deux fois plus faible des moins de 25 ans (4,0 % contre 9,3 %), tandis que la part des 60 ans ou plus est presque deux fois plus importante (19,6 % contre 10,9 %). Une grande part des allocataires du quartier est en situation d'isolement (43,3 %), le reste en familles avec enfant(s), également réparties entre les familles monoparentales ou en couples (respectivement 23,5 % et 26,5 %). Force est de constater qu'il existe dans le quartier une surreprésentation des allocataires isolés (43,3 % contre 38,3 %) ainsi qu'une sous-représentation des couples avec enfant(s) (26,5 % contre 37,7 %).

Quant aux familles allocataires, il existe une sous-représentation des familles de 2 enfants dans le quartier par rapport à la commune (29,6 % contre 39,2 %) ainsi qu'une surreprésentation des familles nombreuses (36,7 % contre 27,4 %). De plus, la part des 18-25 ans à charge est plus importante dans le quartier (12,5 % contre 8,3 %), tandis que les enfants en bas âge (moins de 6 ans) sont sous-représentés (31,2 % contre 36,2 %).

Le quartier compte 317 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (soit 66,0 % des allocataires, contre 57,1 % dans la commune), avec la quasi-totalité dans le parc social (98,7 %), ce qui le différencie de la commune (71,1 % dans le parc social). La part des bénéficiaires de minima sociaux dans le quartier est de 36,5 %, dont 21,7 % du Revenu de solidarité active (Rsa), plus élevé par rapport à la commune. La part des bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) est de 14,8 %, plus élevée que dans la commune et la plus élevée parmi les 21 quartiers prioritaires du département. En revanche, la part des bénéficiaires de la prime d'activité est à peu près similaire sur les deux niveaux territoriaux (21,9 % contre 19,1 %). Enfin, il existe un écart de presque 12 points de pourcentage entre le quartier et la commune en examinant la dépendance des prestations à 50 % ou plus des allocataires (41,7 % contre 30,1 %), avec une forte présence des allocataires les plus vulnérables : les allocataires isolés et les familles monoparentales (respectivement 19,2 % et 13,4 %). ■

QP092009

TERTRES-CUVERONS

COMMUNE : BAGNEUX

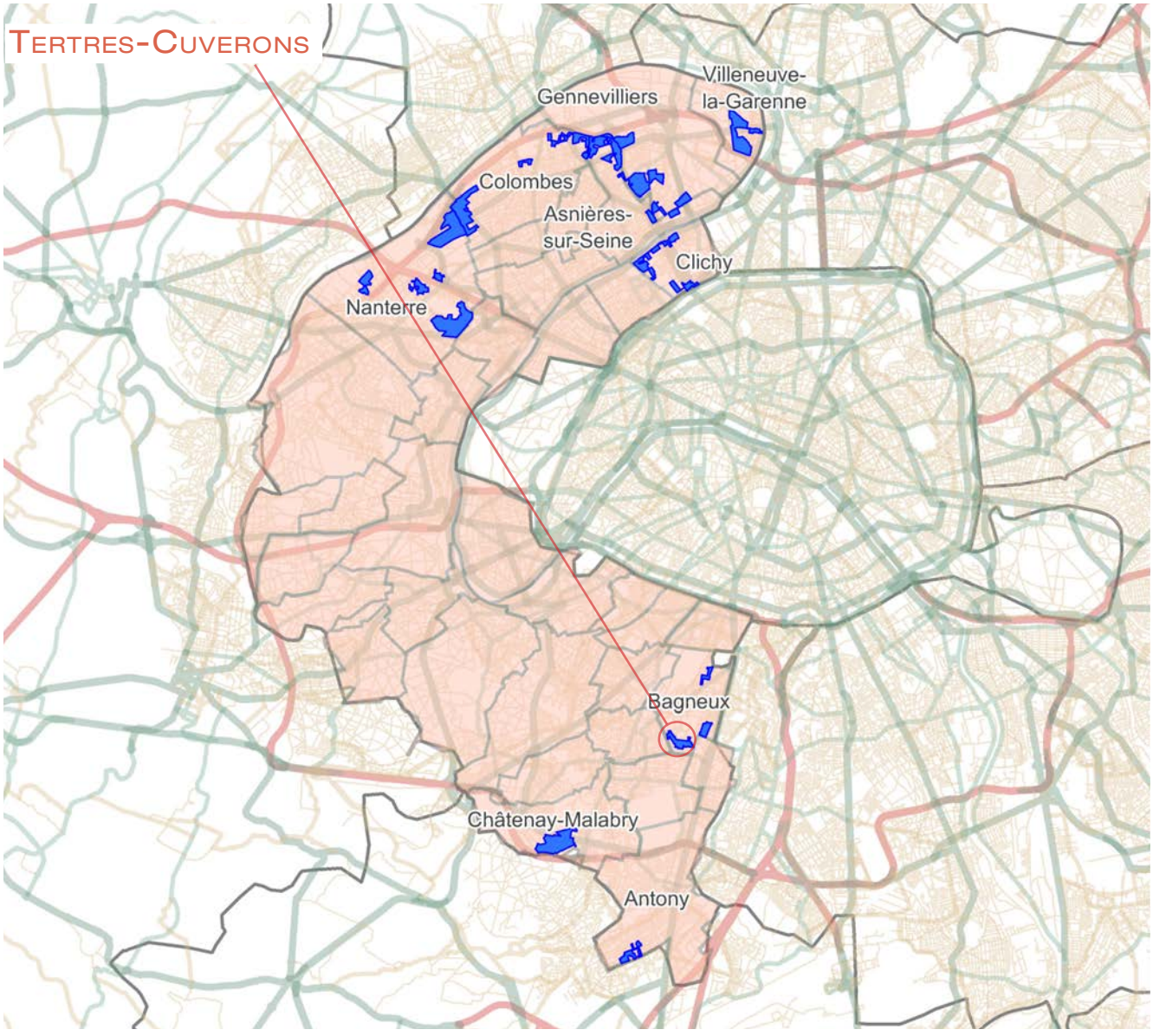

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

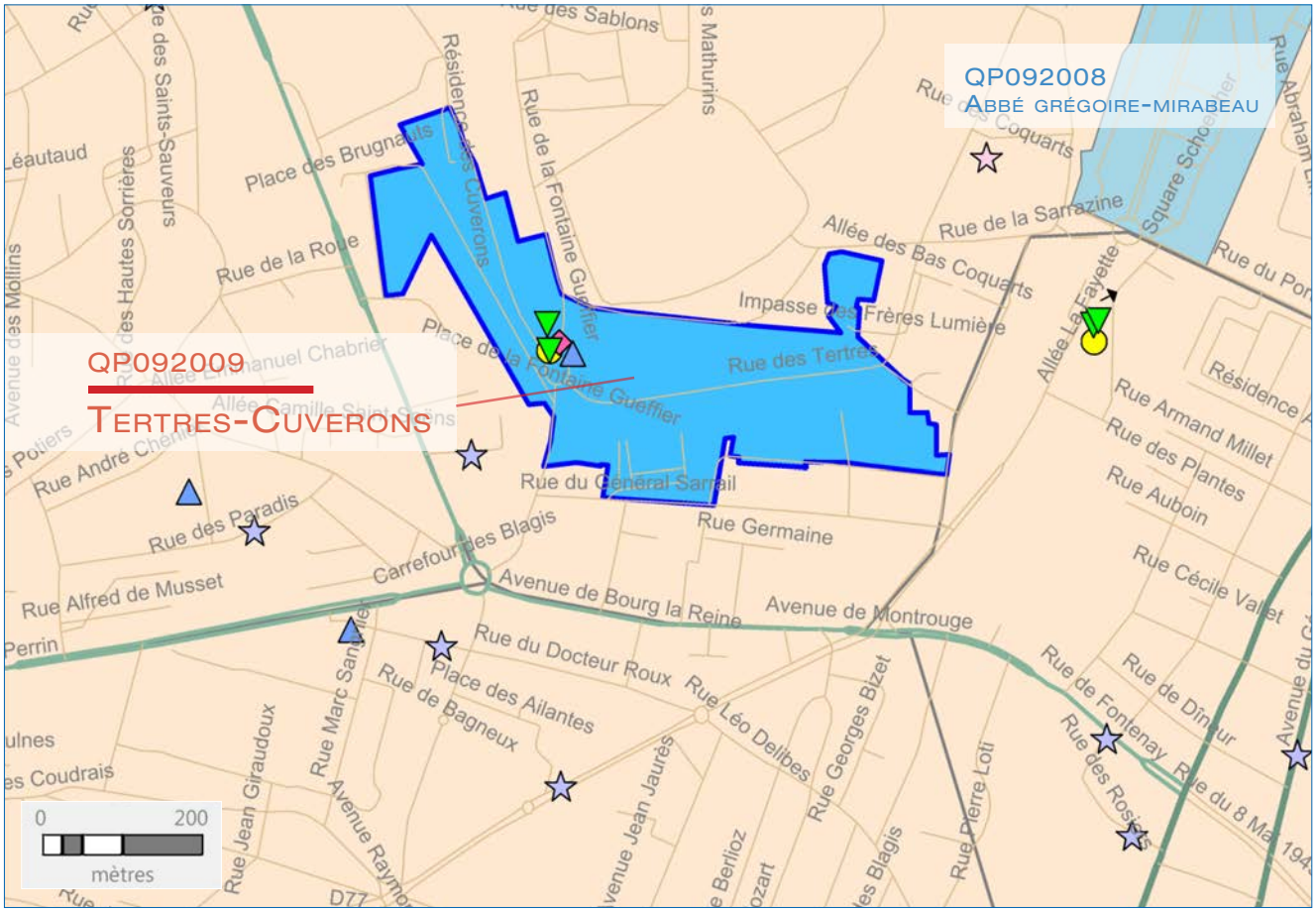

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092009_92007	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 886**	**38 817**	**1 597 770**
Allocataires	**419**	**8 545**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	59,1	57,1	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	7,2	9,3	9,8
de 25 à 44 ans	50,6	53,8	54,8
de 45 à 59 ans	27,9	26,0	26,5
de 60 ans ou plus	14,3	10,9	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	37,7	38,3	35,2
couples sans enfant	4,5	4,2	3,5
familles monoparentales	16,0	19,8	15,6
couples avec enfant(s)	41,8	37,7	45,8
Familles allocataires :	**242**	**4 914**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	36,0	33,4	25,7
2 enfants	33,5	39,2	50,2
3 enfants ou plus	30,6	27,4	24,0
Enfants à charge	**496**	**10 018**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,0	18,8	16,8
de 3 à 5 ans	14,3	17,4	16,4
de 6 à 15 ans	47,2	47,9	51,0
de 16 à 17 ans	6,9	7,6	8,0
de 18 à 25 ans	12,7	8,3	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**225**	**4 882**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	94,2	71,1	49,2
location parc privé	5,3	19,5	41,6
location en collectivité	0,4	8,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**108**	**2 026**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	17,2	14,9	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,6	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**83**	**1 629**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	14,5	13,8	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**375**	**7 550**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	29,9	30,1	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	7,2	8,1	5,4
de 75 et plus	22,7	21,9	17,3
- dont 100%	84,7	78,3	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,7	16,2	13,8
couples sans enfant	1,1	1,0	0,7
familles monoparentales	6,4	7,4	5,0
couples avec enfant(s)	6,7	5,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Tertres-Cuverons », situé dans la commune de Bagneux, compte 419 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 59,1 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture légèrement plus élevé que la moyenne communale (57,1 %). Il demeure néanmoins plus bas que le taux médian des 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine (61,6 %).

La population des allocataires du quartier marque une différence avec celle de la commune notamment par une surreprésentation des 60 ans ou plus (14,3 % contre 10,9 %) ainsi qu'une sous-représentation des moins de 25 ans (7,2 % contre 9,3 %) et des 25-44 ans (50,6 % contre 53,8 %). Dans le quartier, la part des familles monoparentales est légèrement plus faible (16,0 % contre 19,8 %), tandis que la part des couples avec enfant(s) est plus importante (41,8 % contre 37,7 %). Ainsi, les couples avec enfant(s) sont prédominants dans le quartier, alors que la commune se caractérise par une prédominance des allocataires isolés. « Tertres-Cuverons » a d'ailleurs la part la plus importante des couples avec enfant(s) comparée à celle des 21 quartiers prioritaires du département.

Concernant les enfants à charge des familles allocataires, les 18-25 ans sont surreprésentés (12,7 % contre 8,3 %), tandis que les 3-5 ans sont sous représentés (14,3 % contre 17,4 %). Même si dans le quartier, la répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants à charge est plutôt équitable, il existe une légère prédominance des familles d'enfant unique (36,0 %), contrairement à la commune où ce sont les familles de 2 enfants qui le sont (39,2 %).

S'agissant des prestations perçues, les résultats du quartier sont proches de ceux de la commune : un quart des allocataires est bénéficiaire de minima sociaux, et presqu'un allocataire sur 5 de la prime d'activité. « Tertres-Cuverons » est le quartier ayant la part la plus faible des bénéficiaires d'aide au logement parmi tous les quartiers prioritaires du département, seuls 53,7 % des allocataires en sont bénéficiaires (contre 57,1 %), avec une quasi-totalité habitant dans le parc social. Enfin, parmi les 375 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 29,9 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus, une des parts les plus faibles du département (contre 30,1 % dans la commune) et ce sont les allocataires isolés (15,7 %) qui le sont le plus. ■

QP092010

LES COURTILLES

COMMUNE : GENNEVILLIERS

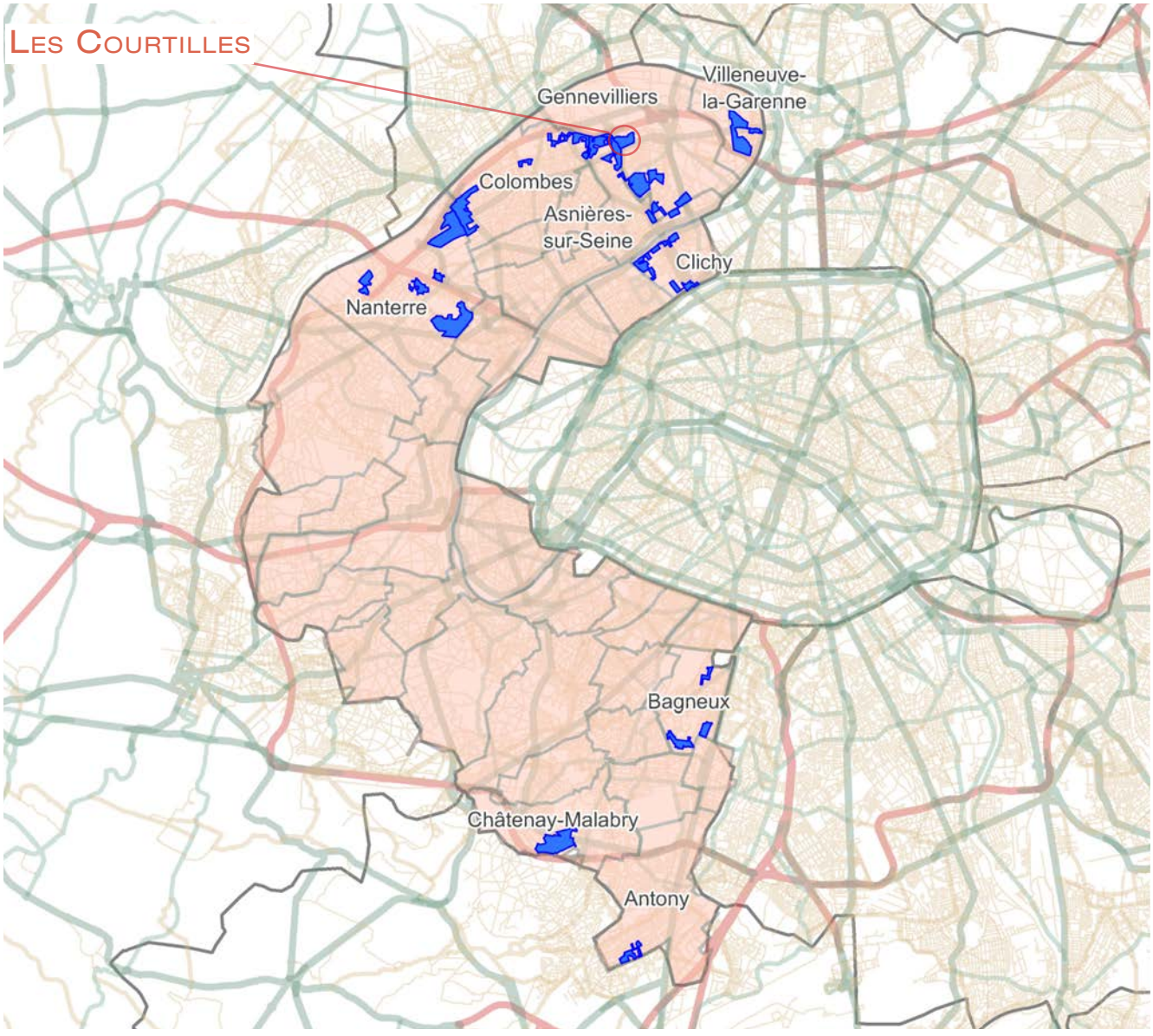

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

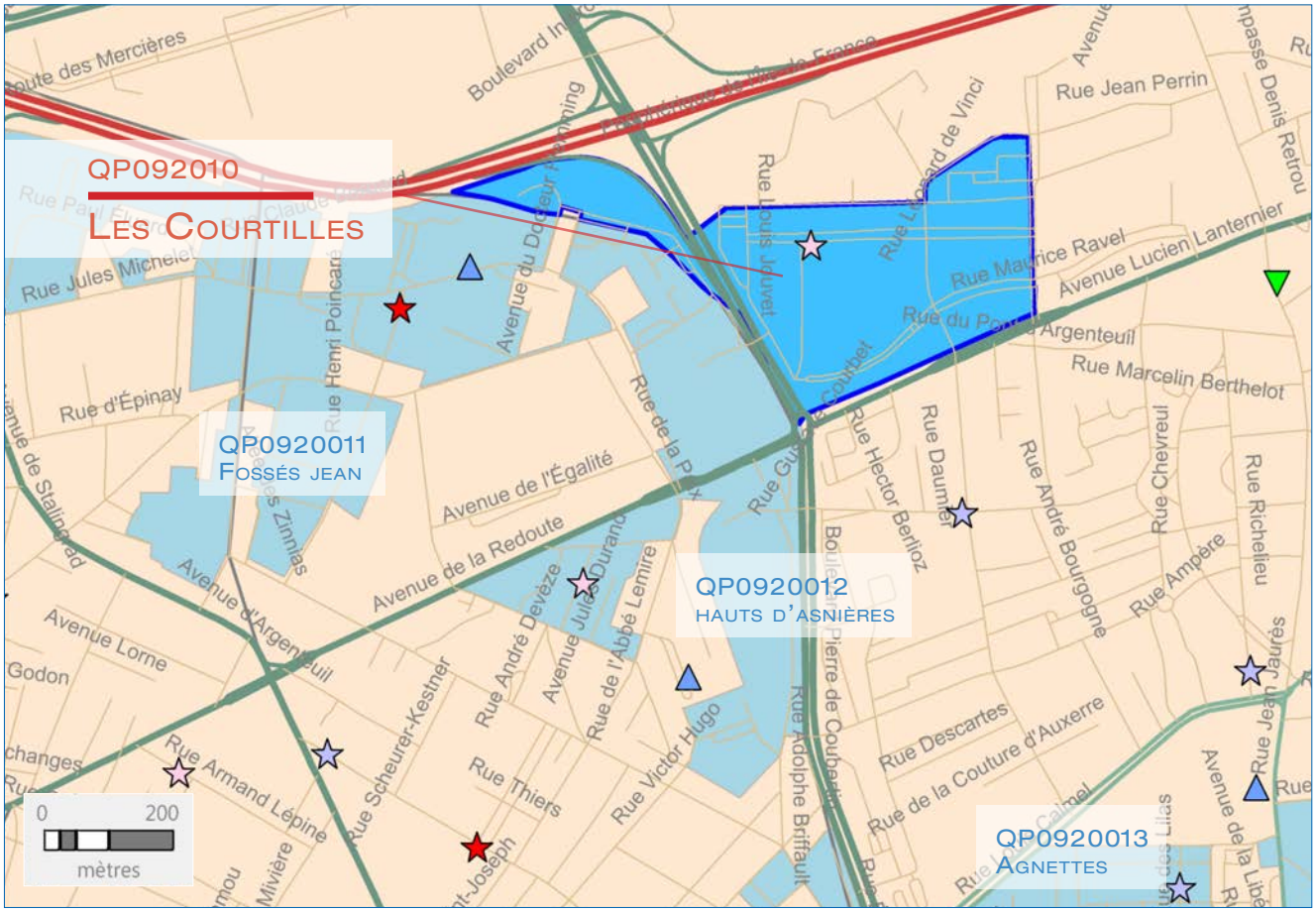

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092010_92036	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**4 438**	**43 376**	**1 597 770**
Allocataires	**935**	**10 874**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	60,4	66,4	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,9	5,9	9,8
de 25 à 44 ans	51,2	50,6	54,8
de 45 à 59 ans	29,4	27,1	26,5
de 60 ans ou plus	16,5	16,3	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	31,2	38,9	35,2
couples sans enfant	6,6	5,2	3,5
familles monoparentales	22,2	17,0	15,6
couples avec enfant(s)	39,9	38,9	45,8
Familles allocataires :	**581**	**6 075**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,3	30,3	25,7
2 enfants	33,4	37,5	50,2
3 enfants ou plus	37,3	32,2	24,0
Enfants à charge	**1 307**	**13 081**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,2	18,6	16,8
de 3 à 5 ans	15,6	16,9	16,4
de 6 à 15 ans	48,9	48,4	51,0
de 16 à 17 ans	7,9	7,2	8,0
de 18 à 25 ans	11,4	8,9	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**575**	**6 452**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	93,2	68,4	49,2
location parc privé	5,2	18,9	41,6
location en collectivité	0,2	9,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**263**	**2 742**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,1	16,0	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,0	9,2	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**172**	**1 902**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,1	12,7	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**823**	**9 370**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	35,2	32,2	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,1	8,6	5,4
de 75 et plus	25,2	23,7	17,3
- dont 100%	78,3	81,7	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	14,8	16,6	13,8
couples sans enfant	0,5	0,9	0,7
familles monoparentales	10,6	8,3	5,0
couples avec enfant(s)	9,4	6,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus
Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Courtilles », situé dans la commune de Gennevilliers, compte 935 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 60,4 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture plus faible par rapport à celui de la commune (66,4 %).

La structure par âge des allocataires du quartier ne montre pas de grand écart avec celle de la commune où il se situe. La plus grande différence se trouve parmi les moins de 25 ans (2,9 % dans le quartier contre 5,9 % dans la commune), soit 3 points d'écart. Il est à remarquer que dans le quartier, comme dans la commune, la part des 60 ans ou plus est très importante par rapport à celle des moins de 25 ans (16,5 % contre 2,9 % dans le quartier). De la même manière, la structure familiale du quartier est assez semblable à celle de la commune, avec une forte présence des allocataires isolés et des couples avec enfant(s) (respectivement 31,2 % et 39,9 %).

Quant aux enfants à charge, leur répartition en fonction de l'âge confirme une fois de plus la similitude du quartier avec la commune. Les écarts les plus marquants se trouvent parmi les enfants de moins de 3 ans (16,2 % dans le quartier contre 18,6 % dans la commune) et les 18-25 ans à charge (11,4 % contre 8,9 %). En ce qui concerne les familles allocataires, leur répartition selon le nombre d'enfants à charge est assez homogène, il existe par contre une légère prédominance des familles nombreuses (37,3 %) dans le quartier, alors que cette prédominance se trouve dans la commune chez les familles de 2 enfants (37,5 %).

En se focalisant sur les prestations, 61,5 % des allocataires du quartier bénéficient d'une aide au logement (contre 59,3 % dans la commune), dont la quasi-totalité habite dans le parc social. Tandis que la part des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier (19,1 % contre 16,0 %), celle des bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et de la prime d'activité est à peu près identique (respectivement 9,0 % contre 9,2 % et 18,4 % contre 17,5 %). De la même manière, il n'existe qu'un écart modeste entre les deux niveaux territoriaux en matière de dépendance aux prestations à 50 % ou plus (35,2 % dans le quartier contre 32,2 % dans la commune), dont une grande partie d'allocataires isolés (14,8 % contre 16,6 % dans la commune). ■

QP092011

FOSSÉS JEAN

COMMUNE : COLOMBES

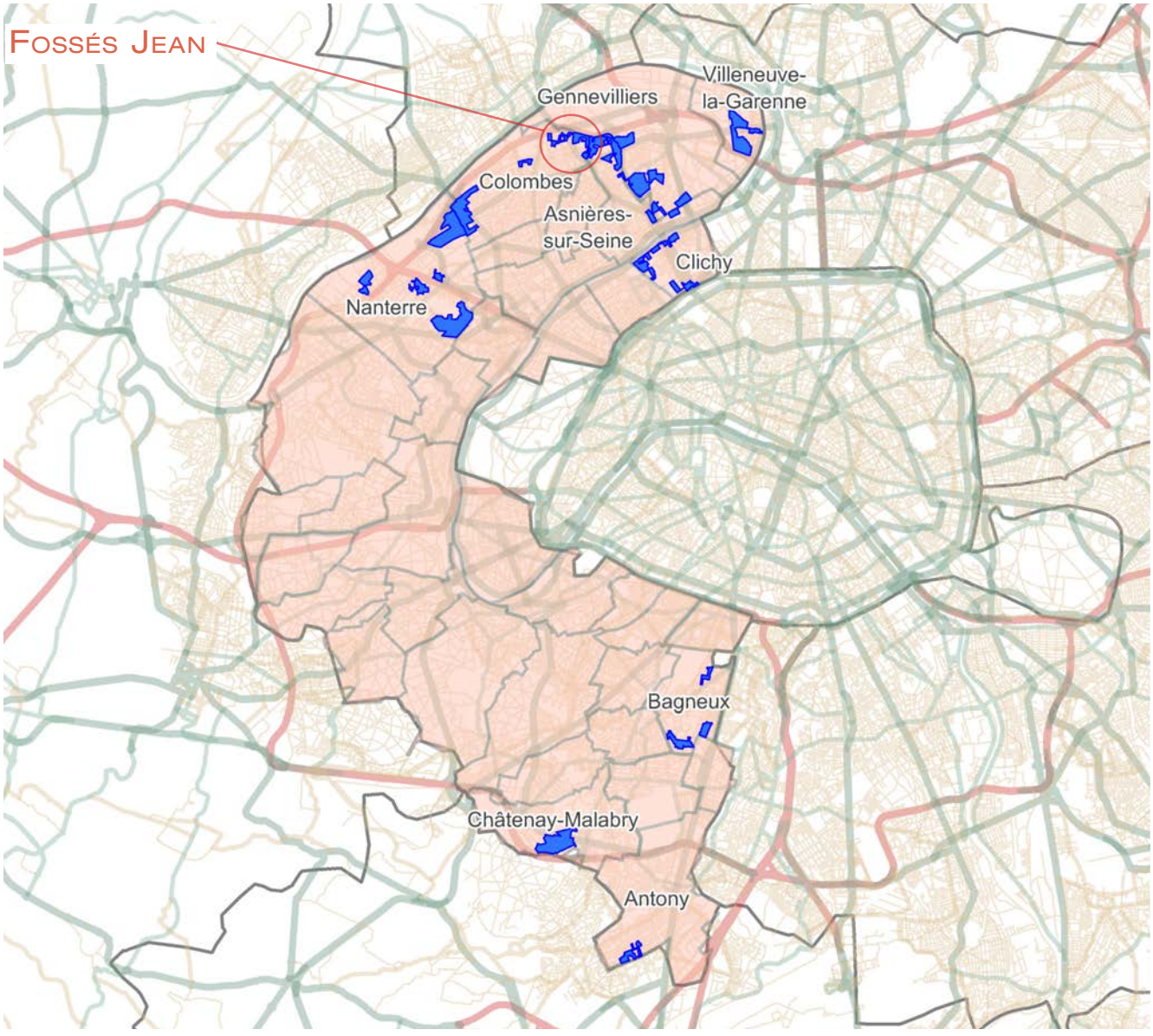

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

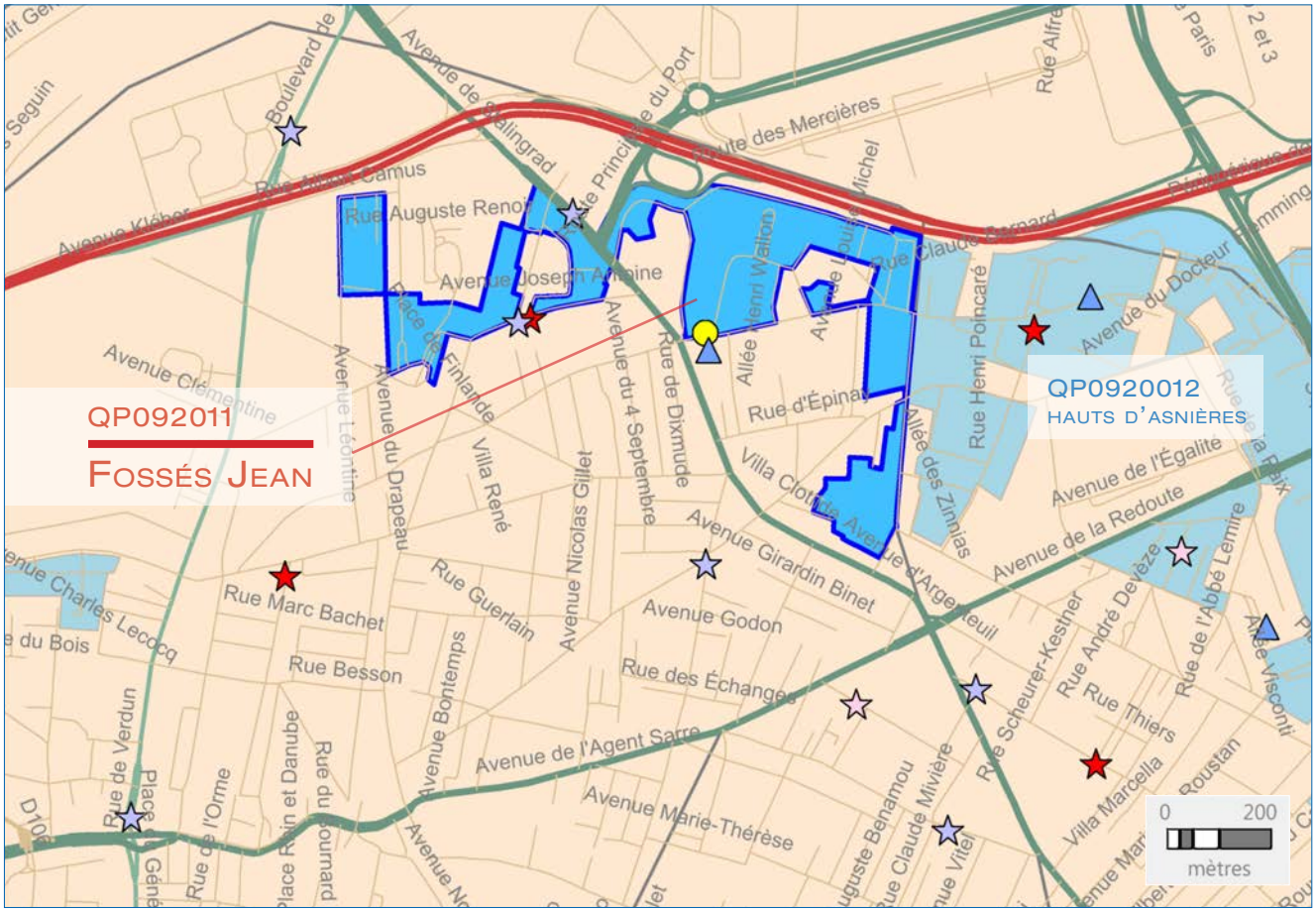

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092011_92025	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**6 512**	**84 392**	**1 597 770**
Allocataires	**1 453**	**16 334**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	61,6	53,9	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,8	5,6	9,8
de 25 à 44 ans	48,0	54,8	54,8
de 45 à 59 ans	31,8	28,9	26,5
de 60 ans ou plus	17,4	10,7	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	35,9	34,2	35,2
couples sans enfant	6,1	4,1	3,5
familles monoparentales	21,7	17,5	15,6
couples avec enfant(s)	36,3	44,3	45,8
Familles allocataires :	**843**	**10 086**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	27,4	27,4	25,7
2 enfants	35,3	44,8	50,2
3 enfants ou plus	37,2	27,8	24,0
Enfants à charge	**1 935**	**21 242**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	13,1	16,5	16,8
de 3 à 5 ans	15,0	16,0	16,4
de 6 à 15 ans	52,6	51,1	51,0
de 16 à 17 ans	8,8	8,2	8,0
de 18 à 25 ans	10,5	8,3	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**909**	**7 344**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	89,4	57,6	49,2
location parc privé	5,5	32,1	41,6
location en collectivité	1,8	6,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**424**	**3 749**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,0	15,0	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	11,2	7,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**282**	**2 511**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,4	13,5	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 271**	**14 846**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	36,3	27,9	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,4	6,8	5,4
de 75 et plus	26,0	21,1	17,3
- dont 100%	76,4	80,0	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	17,7	15,8	13,8
couples sans enfant	1,0	0,9	0,7
familles monoparentales	10,1	6,6	5,0
couples avec enfant(s)	7,6	4,6	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Fossés Jean », situé dans la commune de Colombes, compte 1 453 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 61,6 % de la population du quartier est couverte par une prestation, ce qui est relativement plus élevé par rapport à la moyenne communale (53,9 %).

Avec notamment une surreprésentation des allocataires de 60 ans ou plus du quartier (17,4 % contre 10,7 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (48,0 % contre 54,8 %), la population des allocataires du quartier est plus âgée que celle de la commune. S'agissant de la structure familiale, comme dans la commune, les couples avec enfant(s) et les allocataires isolés sont les plus nombreux dans le quartier (respectivement 36,3 % et 35,9 %). Cependant, la prédominance des couples avec enfant(s) est plus marquante dans la commune (44,3 %).

La répartition des familles allocataires du quartier se distingue de celle de la commune par une part plus faible des familles de 2 enfants (35,3 % contre 44,8 %), tandis que la part des familles nombreuses est plus importante (37,2 % contre 27,8 %). Il faut préciser que le quartier « Fossés Jean » détient la part la plus faible des familles composées d'un enfant unique par rapport aux autres quartiers prioritaires du département (27,4 %). En ce qui concerne les enfants à charge, la différence la plus marquante entre les deux niveaux territoriaux se trouve parmi les enfants de moins de 3 ans (13,1 % dans le quartier contre 16,5 % dans la commune).

Le quartier compte 909 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, soit 62,6 % des allocataires, un niveau élevé par rapport à la moyenne communale (45,0 %). Parmi eux, 89,4 % résident dans le parc social, alors que seuls 57,6 % des bénéficiaires communaux habitent dans le parc social. Concernant le bénéfice d'autres prestations, les résultats du quartier sont également plus élevés, que ce soit en matière de minima sociaux (29,2 % contre 23,0 %), ou de la prime d'activité (19,4 % contre 15,4 %). Enfin, parmi les 1 271 allocataires dans le champ des revenus, 36,3 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 27,9 % dans la commune). Cette dépendance se concentre surtout parmi les allocataires isolés (17,7 %) et les familles monoparentales (10,1 %). ■

QP092012

HAUTS D'ASNIÈRES

COMMUNE : ASNIÈRES-SUR-SEINE

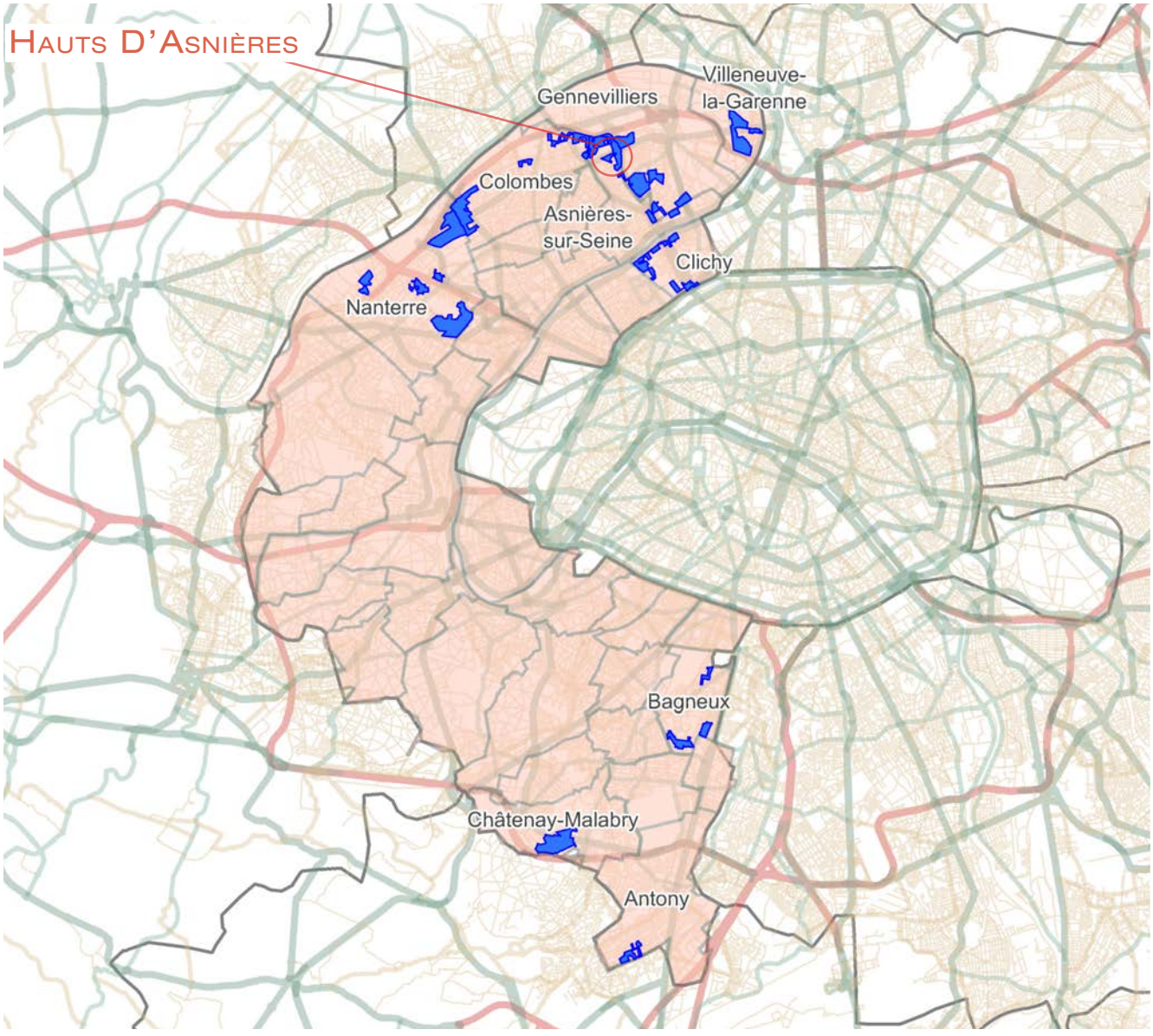

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

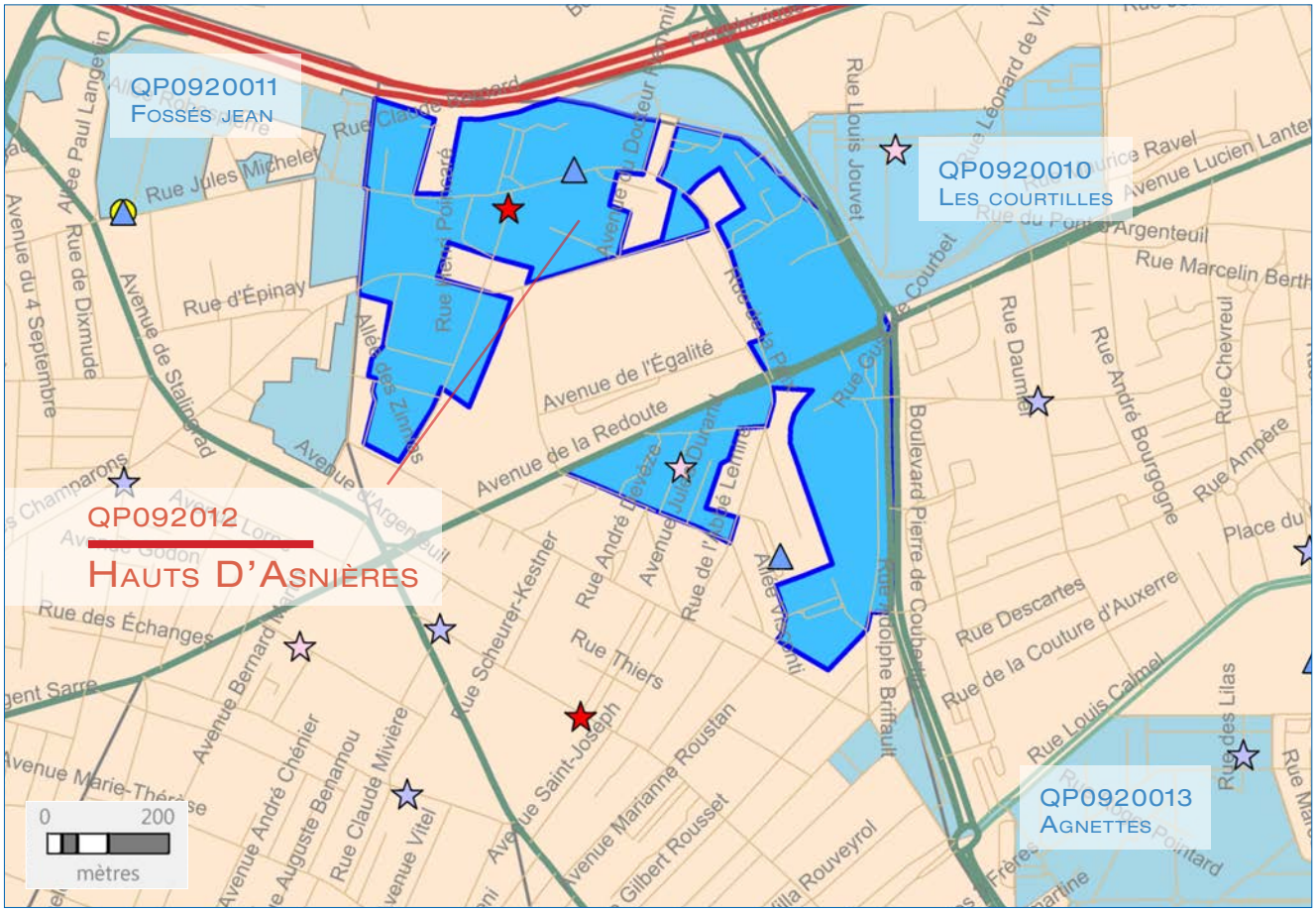

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092012_92004	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**6 872**	**86 799**	**1 597 770**
Allocataires	**1 795**	**15 761**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	71,7	50,6	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,1	8,2	9,8
de 25 à 44 ans	44,1	57,0	54,8
de 45 à 59 ans	32,9	25,4	26,5
de 60 ans ou plus	19,9	9,4	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	35,6	33,2	35,2
couples sans enfant	5,9	4,2	3,5
familles monoparentales	22,3	16,0	15,6
couples avec enfant(s)	36,2	46,6	45,8
Familles allocataires :	**1 050**	**9 864**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	30,1	28,4	25,7
2 enfants	33,0	47,6	50,2
3 enfants ou plus	37,0	24,0	24,0
Enfants à charge	**2 371**	**20 106**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	12,7	19,0	16,8
de 3 à 5 ans	14,8	17,4	16,4
de 6 à 15 ans	53,9	49,4	51,0
de 16 à 17 ans	8,9	7,0	8,0
de 18 à 25 ans	9,8	7,1	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 121**	**6 934**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	89,9	42,1	49,2
location parc privé	9,2	51,6	41,6
location en collectivité	0,5	3,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**494**	**2 953**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	17,4	12,7	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,1	6,0	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**366**	**2 410**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	11,2	16,6	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 528**	**14 193**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,9	24,8	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,0	6,3	5,4
de 75 et plus	24,9	18,5	17,3
- dont 100%	79,0	80,4	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	16,6	13,9	13,8
couples sans enfant	0,6	0,7	0,7
familles monoparentales	10,6	6,1	5,0
couples avec enfant(s)	7,1	3,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Hauts D'Asnières », situé dans la commune d'Asnières-sur-Seine, compte 1 795 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 71,7 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture plus élevé que la moyenne communale (50,6 %) mais aussi par rapport au taux de couverture médian des 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine (61,6 %).

Le quartier se caractérise par une population d'allocataires relativement plus âgée que celle de la commune, avec notamment une surreprésentation des 60 ans ou plus (19,9 % contre 9,4 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (44,1 % contre 57,0 %). La structure familiale du quartier est marquée par une forte présence des allocataires isolés et des couples avec enfant(s) (respectivement 35,6 % et 36,2 %). En revanche, comparée au niveau communal, la part des couples avec enfant(s) du quartier demeure relativement plus faible (36,2 % contre 46,6 %).

La répartition des familles allocataires selon leur taille est relativement homogène dans le quartier (un tiers dans chacune des catégories), avec une légère prédominance des familles nombreuses (37,0 %), tandis que dans la commune, cette prédominance se trouve parmi les familles de 2 enfants (47,6 %). Parmi les enfants à charge du quartier, 53,9 % sont dans la tranche d'âge des 6-15 ans, taux le plus élevé parmi les quartiers prioritaires du département. De plus, 12,7 % ont moins de 3 ans, la part la plus faible parmi les 21 quartiers prioritaires.

Quant aux prestations perçues, le quartier compte 1 121 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 62,5 % des allocataires du quartier, dont 89,9 % habitent dans le parc social. Ces résultats sont assez élevés par rapport à ceux de la commune où 44,0 % des allocataires en bénéficient, et où 42,1 % sont logés dans le parc social.
S'agissant des minima sociaux, 27,5 % des allocataires du quartier en bénéficient (contre 18,7 % dans la commune). La part des bénéficiaires de la prime d'activité du quartier est plus importante (20,4 % contre 15,3 %). Enfin, les allocataires du quartier sont plus dépendants des prestations, avec 34,9 % des allocataires dans le champ des revenus dépendants des prestations à 50 % ou plus contre 24,8 % dans la commune, dont la plupart est des allocataires isolés (16,6 %) et des familles monoparentales (10,6 %). ■

QP092013

AGNETTES

COMMUNES : ASNIÈRES-SUR-SEINE ET GENNEVILLIERS

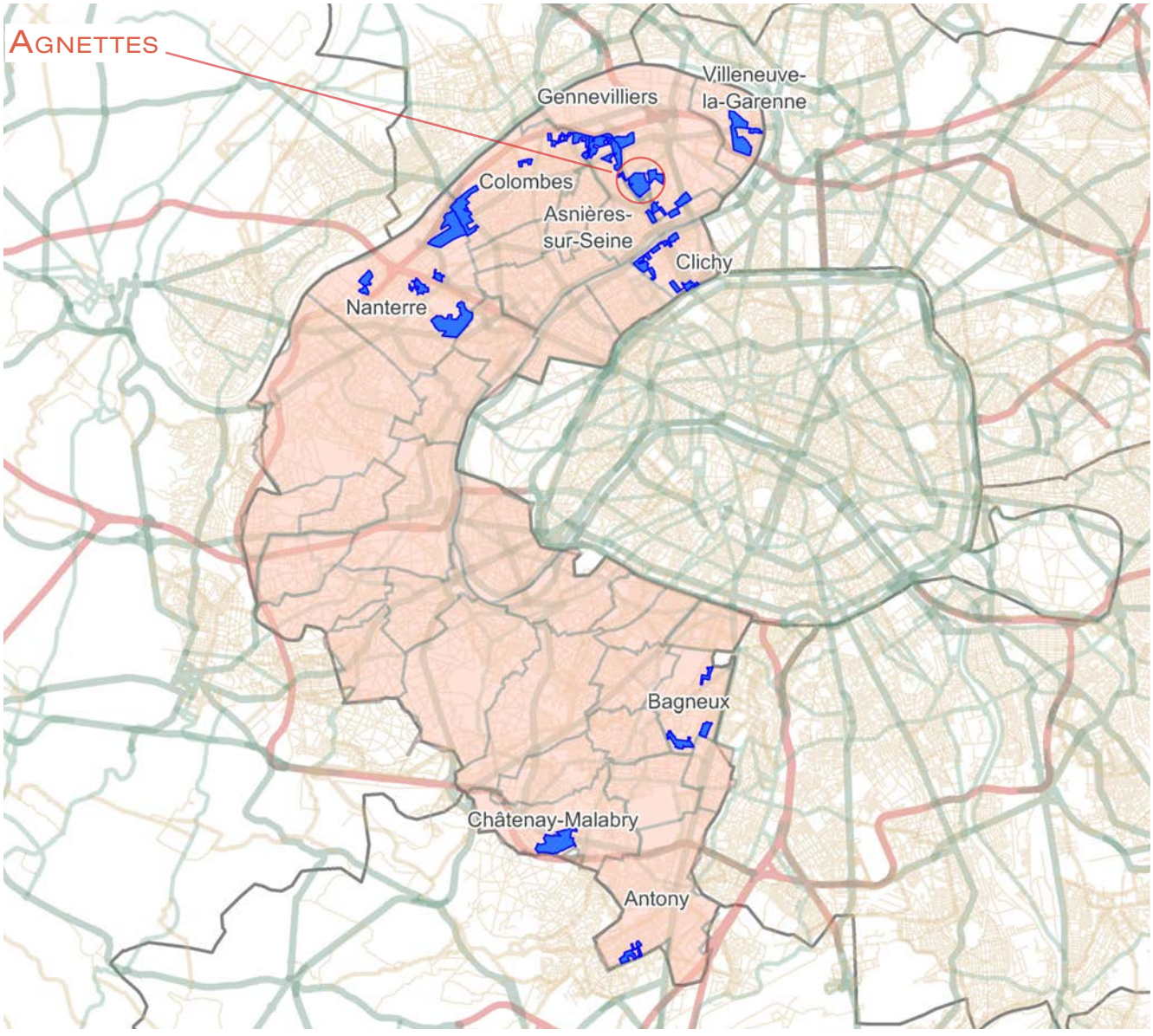

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

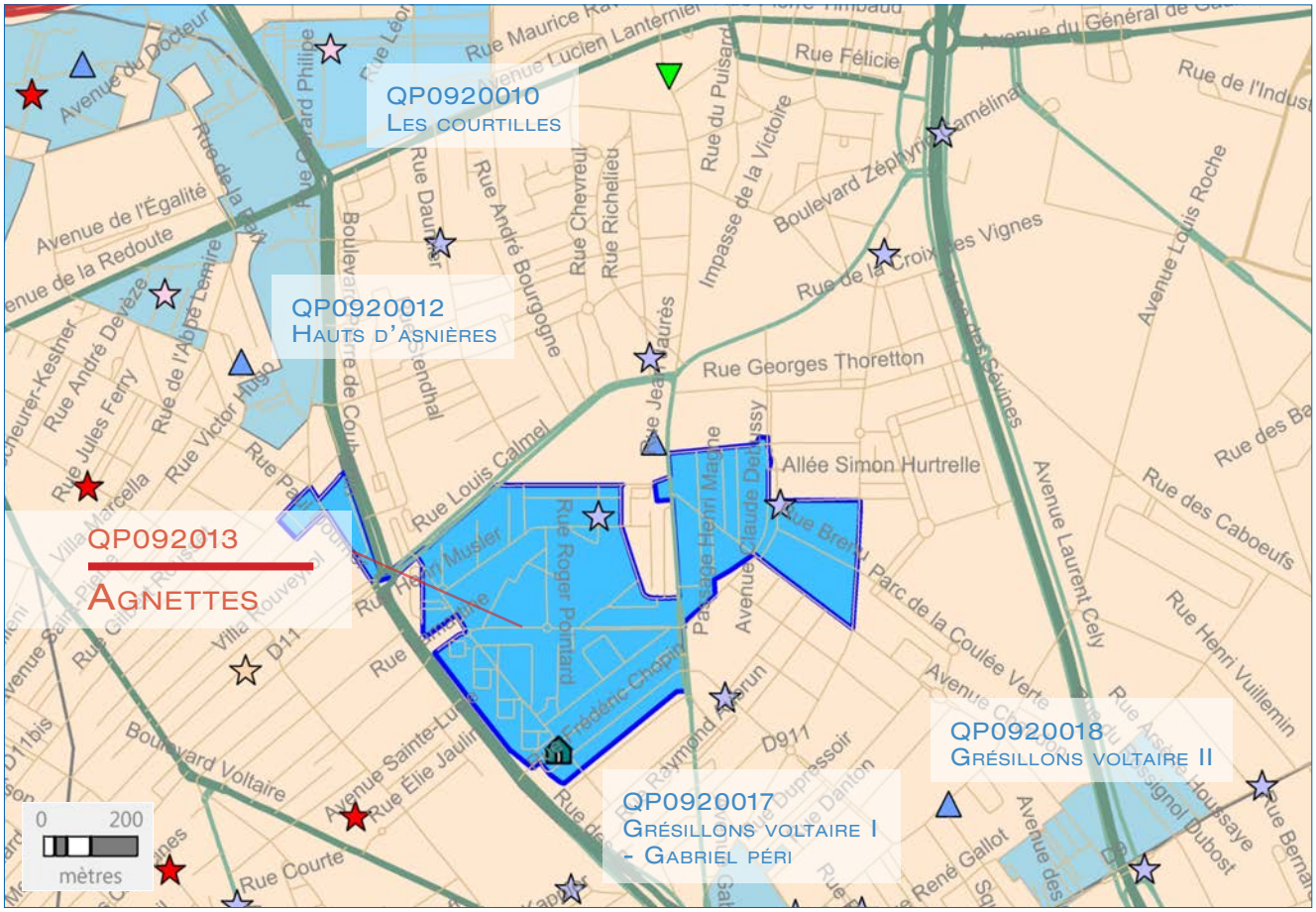

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092013	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**8 688**	**130 175**	**1 597 770**
Allocataires	**2 108**	**26 635**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	58,8	55,8	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,1	7,3	9,8
de 25 à 44 ans	44,7	54,4	54,8
de 45 à 59 ans	30,4	26,1	26,5
de 60 ans ou plus	20,8	12,2	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	45,4	35,5	35,2
couples sans enfant	5,3	4,6	3,5
familles monoparentales	18,6	16,4	15,6
couples avec enfant(s)	30,6	43,5	45,8
Familles allocataires :	**1 039**	**15 939**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	32,5	29,1	25,7
2 enfants	34,1	43,8	50,2
3 enfants ou plus	33,4	27,1	24,0
Enfants à charge	**2 244**	**33 183**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	16,8	18,9	16,8
de 3 à 5 ans	15,8	17,2	16,4
de 6 à 15 ans	50,6	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	7,1	7,1	8,0
de 18 à 25 ans	9,8	7,8	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 413**	**13 386**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	88,8	54,8	49,2
location parc privé	4,7	35,8	41,6
location en collectivité	5,0	6,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**684**	**5 695**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	19,7	14,1	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,8	7,3	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**392**	**4 312**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,9	14,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 794**	**23 563**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	39,6	27,7	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,6	7,2	5,4
de 75 et plus	29,0	20,5	17,3
- dont 100%	82,5	81,0	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	21,3	15,0	13,8
couples sans enfant	1,1	0,8	0,7
familles monoparentales	10,0	7,0	5,0
couples avec enfant(s)	7,2	4,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Agnettes », situé à cheval sur les communes d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers, compte 2 108 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 58,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture légèrement plus élevé que la moyenne communale (55,8 %).

Comparée aux communes, la population des allocataires du quartier est notamment caractérisée par une surreprésentation des 60 ans ou plus (20,8 % contre 12,2 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (44,7 % contre 54,4 %). La tranche d'âge des 25-44 ans est prédominante dans les deux niveaux territoriaux. S'agissant de la structure familiale, la proportion des couples avec enfant(s) est la plus importante dans les communes (43,5 %), suivie par les allocataires isolés (35,5 %), tandis que cette tendance est inversée dans le quartier : 45,4 % des allocataires isolés et 30,6 % des couples avec enfant(s).

Concernant la taille des familles allocataires, on observe dans les deux communes une prédominance des familles de 2 enfants (43,8 %), tandis que dans le quartier la répartition selon le nombre d'enfants à charge est assez équitable pour les trois catégories. Dans le quartier, la part des enfants de moins de 6 ans demeure plus faible par rapport à celle des communes (32,6 % contre 36,1 %), alors que la part des 18-25 ans est légèrement plus importante (9,8 % contre 7,8 %).

S'agissant des prestations perçues, alors que la part des bénéficiaires de la prime d'activité du quartier est légèrement surreprésentée par rapport à la moyenne des deux communes (18,6 % contre 16,2 %), l'écart concernant les bénéficiaires d'autres prestations est beaucoup plus marquant. Plus précisément, en matière d'aide au logement, 67,0 % des allocataires du quartier en sont bénéficiaires (dont la quasi-totalité habite dans le parc social), contre 50,3 % dans les communes ; 32,4 % sont bénéficiaires des minima sociaux contre 21,4 %. Parmi les 1 794 allocataires dans le champ des revenus, 39,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus contre 27,7 % dans les communes), dont la plus forte proportion concerne les allocataires isolés. (21,3 %). ■

QP092014

ENTRÉE DE VILLE

COMMUNE : CLICHY

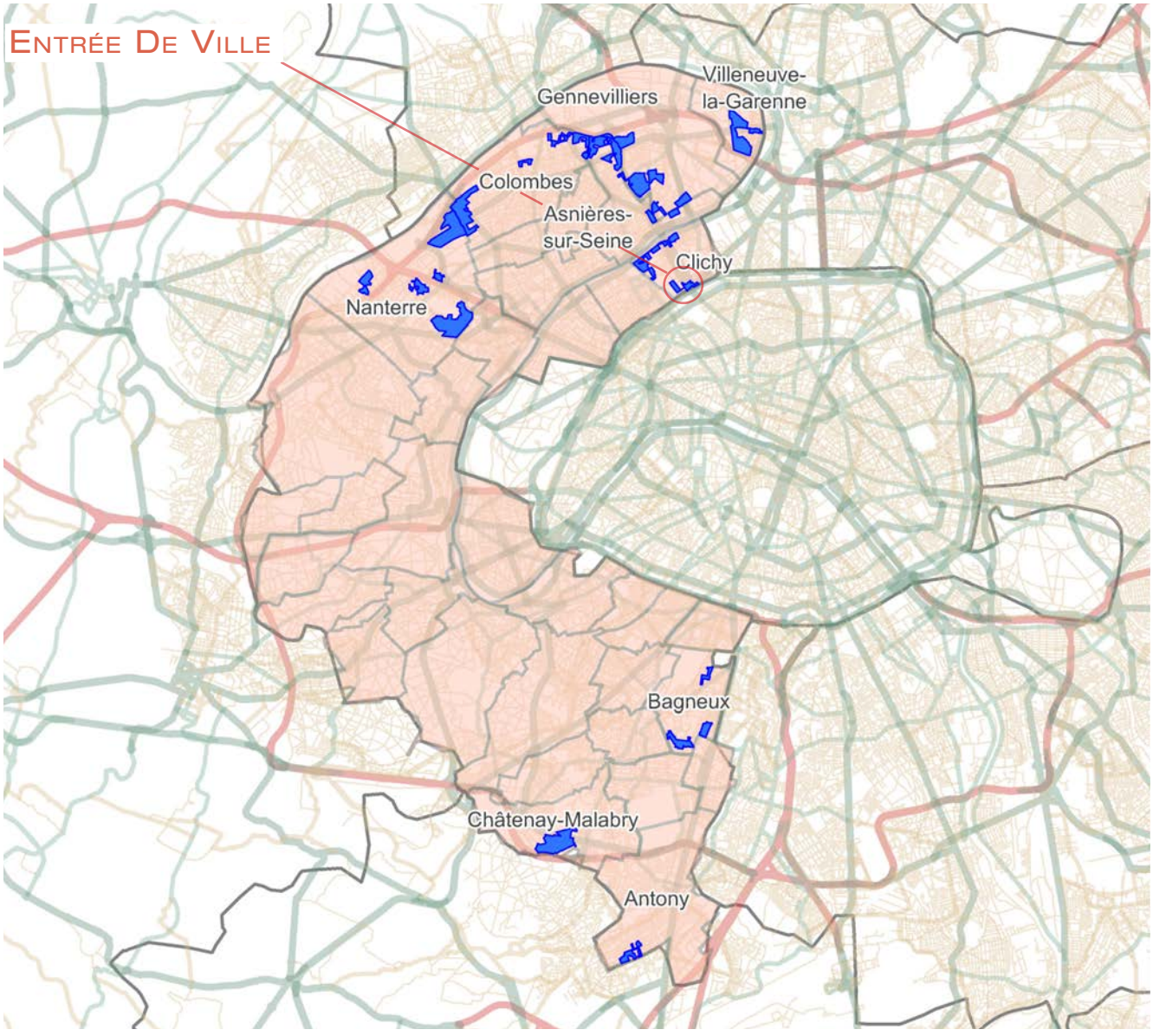

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

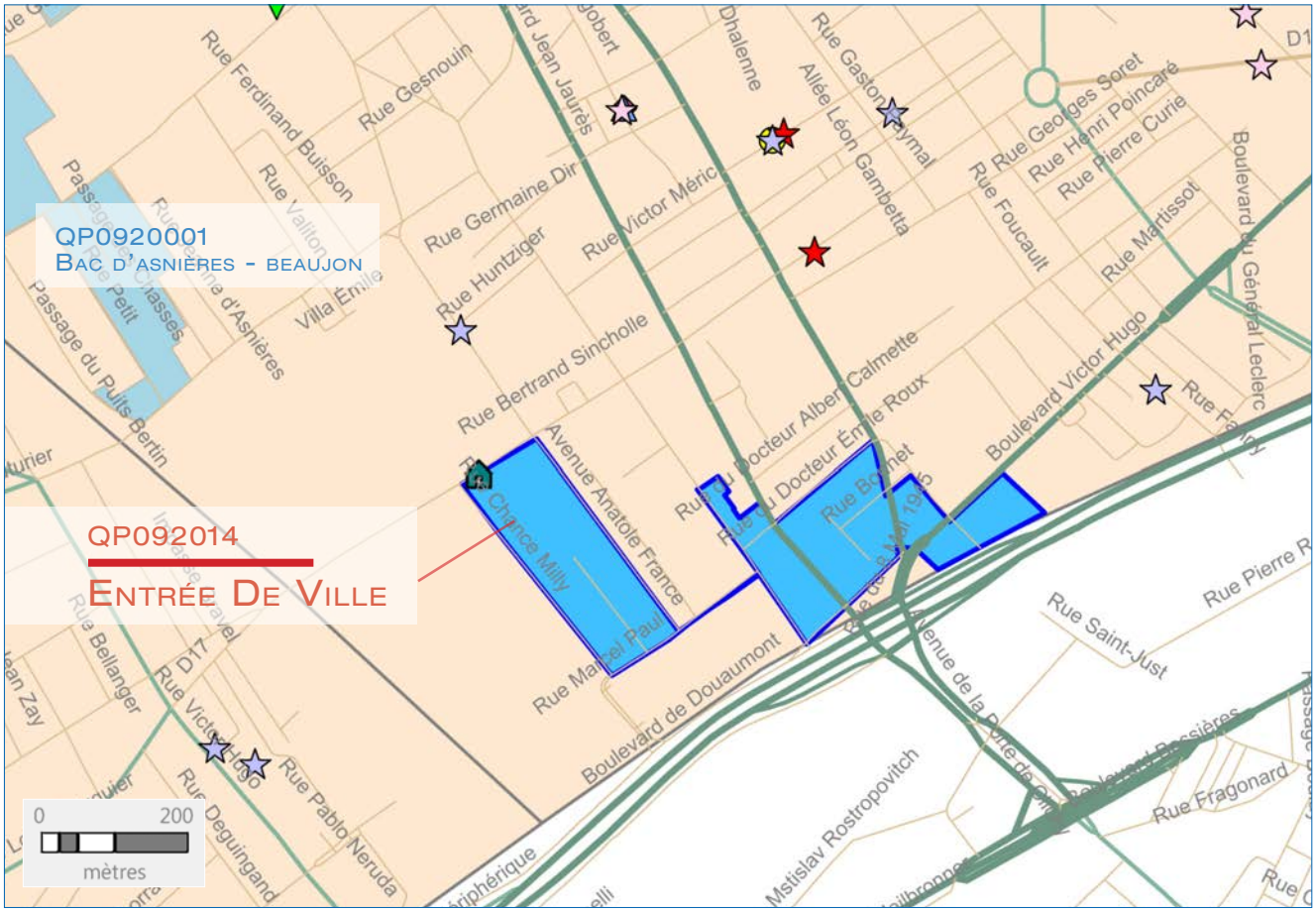

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092014	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 881**	**59 783**	**1 597 770**
Allocataires	**654**	**12 301**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	50,9	50,1	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	9,2	9,5	9,8
de 25 à 44 ans	47,6	51,5	54,8
de 45 à 59 ans	27,8	26,2	26,5
de 60 ans ou plus	15,4	12,8	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	46,3	42,4	35,2
couples sans enfant	7,3	5,3	3,5
familles monoparentales	19,0	17,3	15,6
couples avec enfant(s)	27,4	35,1	45,8
Familles allocataires :	**303**	**6 436**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	38,0	34,3	25,7
2 enfants	39,6	42,6	50,2
3 enfants ou plus	22,4	23,1	24,0
Enfants à charge	**584**	**12 632**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	21,9	19,2	16,8
de 3 à 5 ans	15,2	16,6	16,4
de 6 à 15 ans	49,3	48,3	51,0
de 16 à 17 ans	5,3	7,5	8,0
de 18 à 25 ans	8,2	8,4	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**418**	**6 990**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	30,1	46,9	49,2
location parc privé	56,9	47,4	41,6
location en collectivité	10,8	4,4	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**148**	**2 774**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	16,5	15,5	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	6,1	7,1	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**149**	**2 235**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,7	13,2	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**552**	**10 624**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	35,7	30,5	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,1	7,1	5,4
de 75 et plus	26,6	23,4	17,3
- dont 100%	82,3	80,5	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	19,4	17,5	13,8
couples sans enfant	0,5	1,1	0,7
familles monoparentales	9,8	7,2	5,0
couples avec enfant(s)	6,0	4,7	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Entrée De Ville », situé dans la commune de Clichy, compte 654 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 50,9 % de la population du quartier est couverte par une prestation, un taux de couverture assez semblable à celui de la commune (50,1 %) mais plus faible par rapport au taux médian des 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine (61,6 %).

La structure par âge de la population des allocataires du quartier demeure assez semblable à celle de la commune où il se situe : prédominance des 25-44 ans, part des 45-59 ans près de deux fois plus faible que celle des 25-44 ans, celle des 60 ans ou plus étant relativement plus importante que celle des moins de 25 ans. Quant à la structure familiale, le quartier se caractérise par une forte présence des allocataires isolés (46,3 %), suivis par les couples avec enfant(s) (27,4 %) et des familles monoparentales (19,0 %). Par rapport à la commune de Clichy, il existe une légère surreprésentation (de l'ordre de 2 à 4 points de pourcentage) des allocataires isolés, couples sans enfant et familles monoparentales, tandis que la part des couples avec enfant(s) est sous-représentée (27,4 % contre 35,1 % dans la commune). La part des couples sans enfant du quartier est la plus élevée par rapport aux autres quartiers prioritaires du département.

La part des familles d'enfant unique et celles ayant 2 enfants sont à peu près identiques dans le quartier (respectivement 38,0 % et 39,6 %), alors qu'il existe une prédominance des familles de 2 enfants dans la commune (42,6 %). C'est la part des familles de 2 enfants du quartier qui est la plus élevée, tandis que celle des familles nombreuses est la plus faible par rapport à tous les quartiers prioritaires du département. La répartition selon l'âge des enfants à charge montre des points de ressemblance entre les deux niveaux territoriaux examinés.

En se focalisant sur les prestations perçues, il existe une similitude entre le quartier et la commune en matière de bénéficiaires de minima sociaux, alors qu'il existe un écart concernant la prime d'activité (22,8 % contre 18,2 % dans la commune). Cet écart est d'autant plus marquant quand il s'agit des prestations liées au logement, 63,9 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement, contre 56,8 % dans la commune. Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, la dépendance aux prestations à 50 % ou plus est également plus forte dans le quartier que dans la commune (35,7 % contre 30,5 %), et ce sont les allocataires isolés qui le sont en plus forte proportion (19,4 %). ■

QP092015

PETIT COLOMBES

COMMUNE : COLOMBES

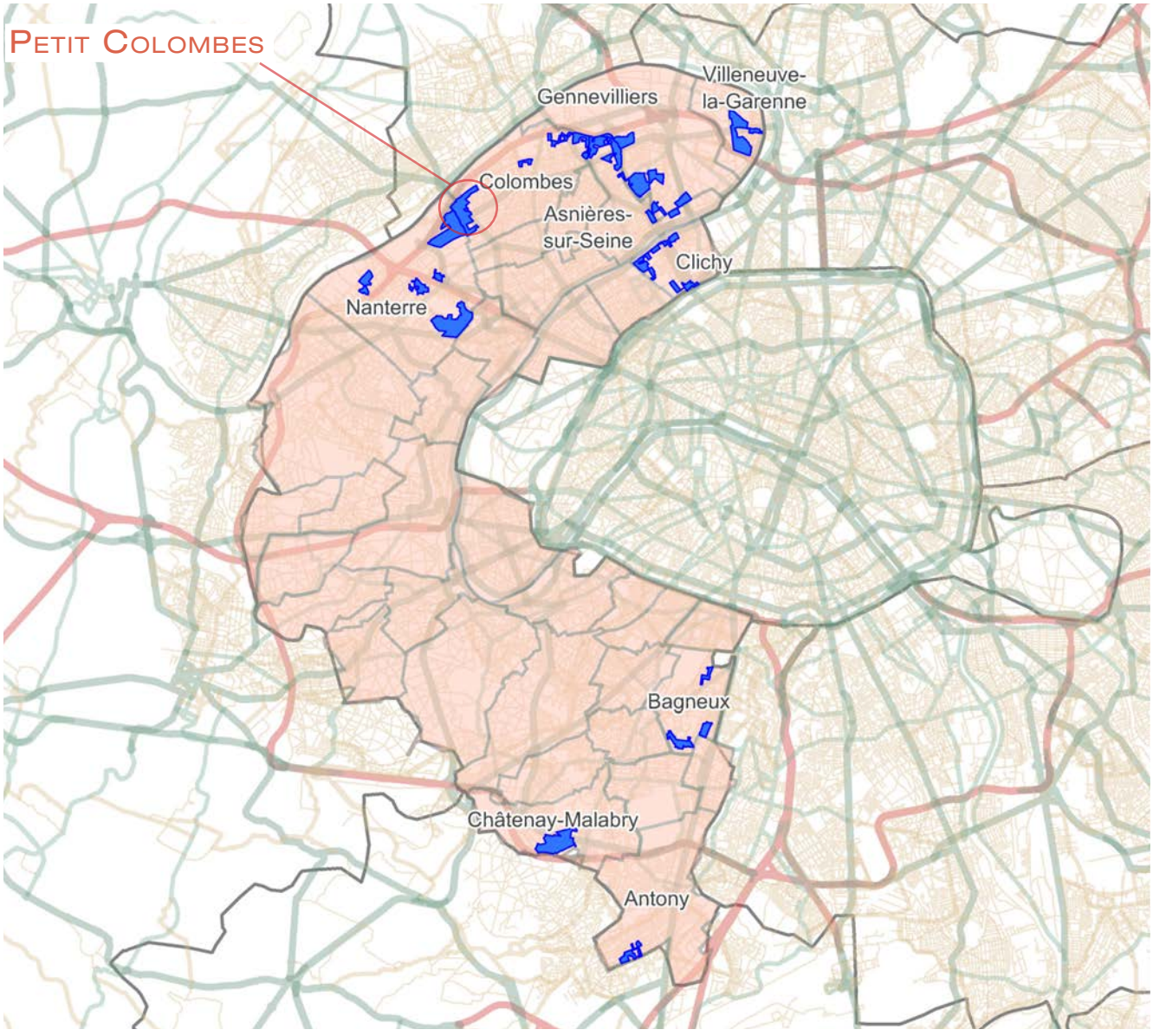

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

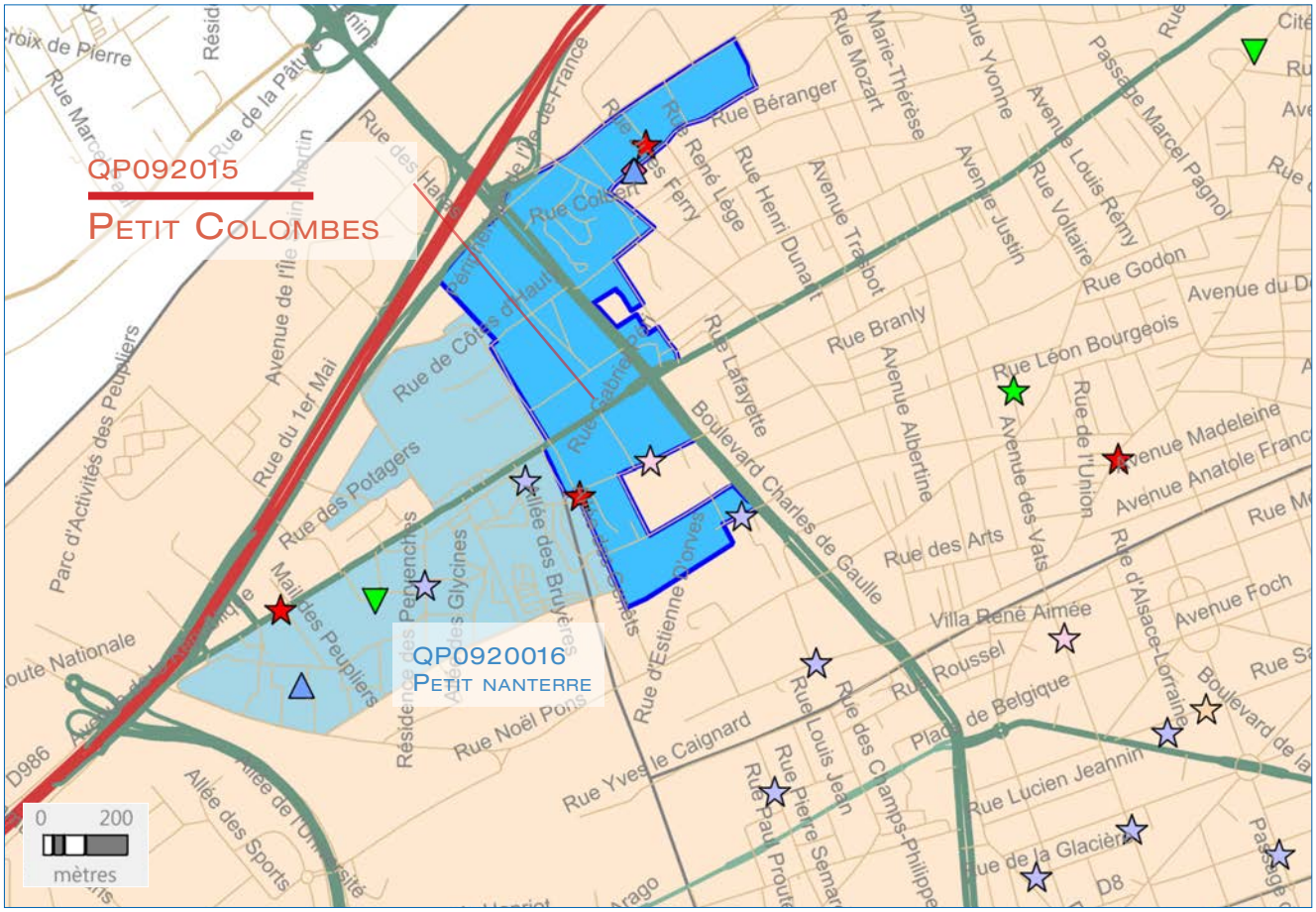

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092015	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**8 217**	**84 392**	**1 597 770**
Allocataires	**2 099**	**16 334**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	66,8	53,9	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	6,2	5,6	9,8
de 25 à 44 ans	45,2	54,8	54,8
de 45 à 59 ans	31,9	28,9	26,5
de 60 ans ou plus	16,7	10,7	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	39,0	34,2	35,2
couples sans enfant	6,0	4,1	3,5
familles monoparentales	19,9	17,5	15,6
couples avec enfant(s)	35,1	44,3	45,8
Familles allocataires :	**1 155**	**10 086**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,3	27,4	25,7
2 enfants	34,9	44,8	50,2
3 enfants ou plus	33,9	27,8	24,0
Enfants à charge	**2 514**	**21 242**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,2	16,5	16,8
de 3 à 5 ans	16,4	16,0	16,4
de 6 à 15 ans	48,6	51,1	51,0
de 16 à 17 ans	8,0	8,2	8,0
de 18 à 25 ans	9,8	8,3	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 269**	**7 344**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	79,1	57,6	49,2
location parc privé	11,1	32,1	41,6
location en collectivité	8,5	6,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**594**	**3 749**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,2	15,0	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	10,1	7,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**359**	**2 511**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	11,4	13,5	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 788**	**14 846**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	37,3	27,9	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,2	6,8	5,4
de 75 et plus	27,1	21,1	17,3
- dont 100%	79,8	80,0	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,8	15,8	13,8
couples sans enfant	1,6	0,9	0,7
familles monoparentales	9,7	6,6	5,0
couples avec enfant(s)	7,3	4,6	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Petit Colombes », situé dans la commune de Colombes, compte 2 099 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 66,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation soit un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (53,9 %).

La structure par âge de la population des allocataires du quartier est caractérisée notamment par une surreprésentation des 60 ans ou plus par rapport à celle de la commune (16,7 % contre 10,7 %), alors que les 25-44 ans sont sous-représentés (45,2 % contre 54,8 %). Parmi les allocataires de la commune, les couples avec enfant(s) sont les plus dominants, suivis par les allocataires isolés (respectivement 44,3 % et 34,2 %). Cette tendance est inversée dans le quartier, avec 39,0 % des allocataires isolés et 35,1 % des couples avec enfant(s).

En se focalisant sur la répartition des enfants à charge, celle du quartier est à peu près semblable à celle de la commune. En revanche, la différence entre les deux niveaux territoriaux se manifeste dans la répartition des familles allocataires en fonction du nombre d'enfants à charge : celle du quartier est très homogène (un tiers pour chacune des catégories), tandis qu'au niveau communal, il existe une forte prédominance des familles de 2 enfants (44,8 %).

Quant aux prestations perçues, il existe une prépondérance du quartier par rapport à la commune en examinant la part des bénéficiaires. Plus précisément, 28,3 % de la population des allocataires du quartier sont bénéficiaires de minima sociaux, contre 23,0 % dans la commune ; 17,1 % contre 15,4 % pour les bénéficiaires de la prime d'activité. Les écarts sont d'autant plus marquants en matière d'aide au logement, avec 60,5 % dans le quartier contre 45,0 % dans la commune, dont 79,1 % dans le parc social, 11,1 % dans le parc privé. Enfin, parmi les 1 788 allocataires du quartier dans le champ des revenus, 37,3 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 27,9 % dans la commune), les allocataires isolés (18,8 %) l'étant en plus forte proportion. ■

QP092016

PETIT NANTERRE

COMMUNE : NANTERRE

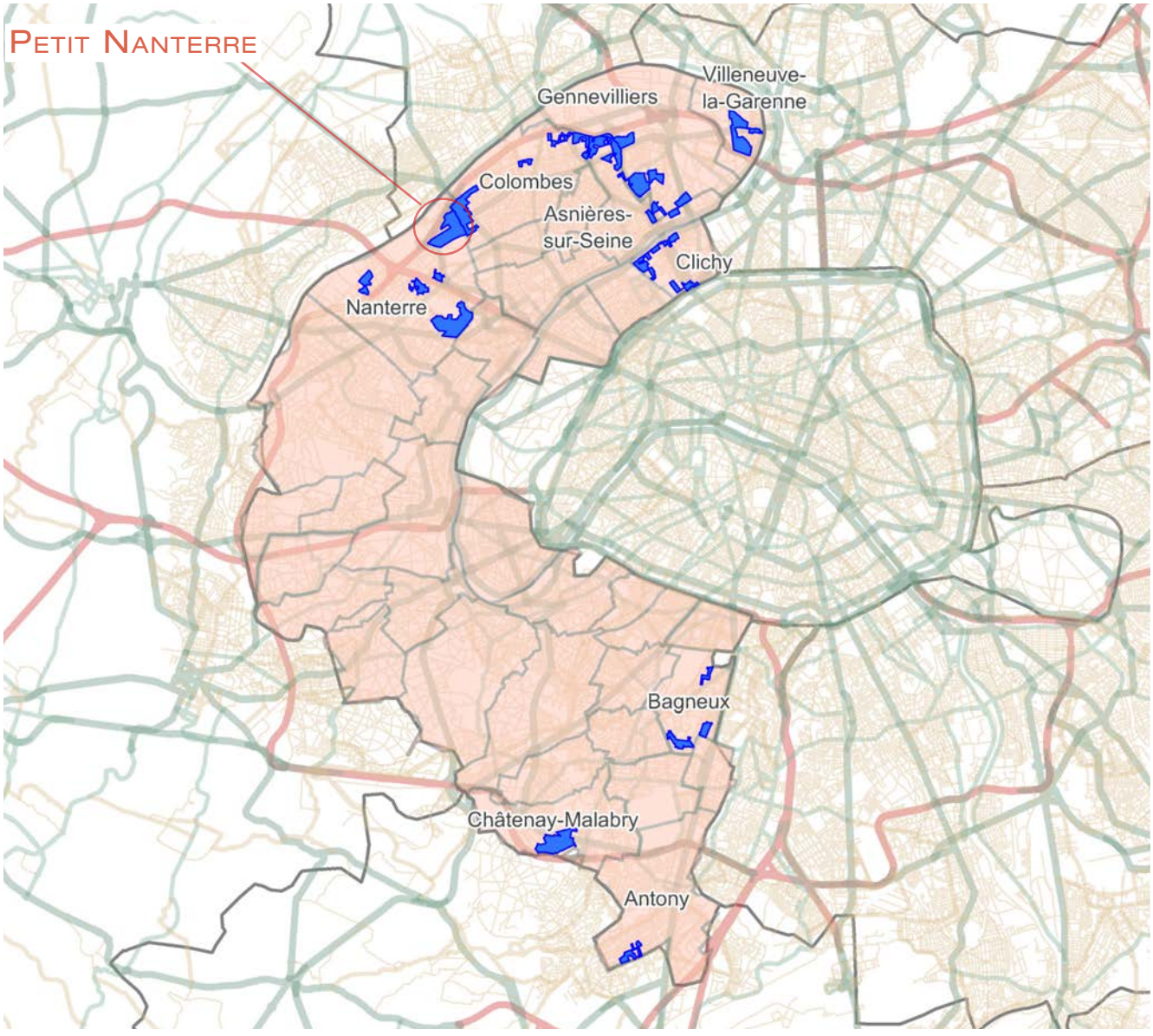

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

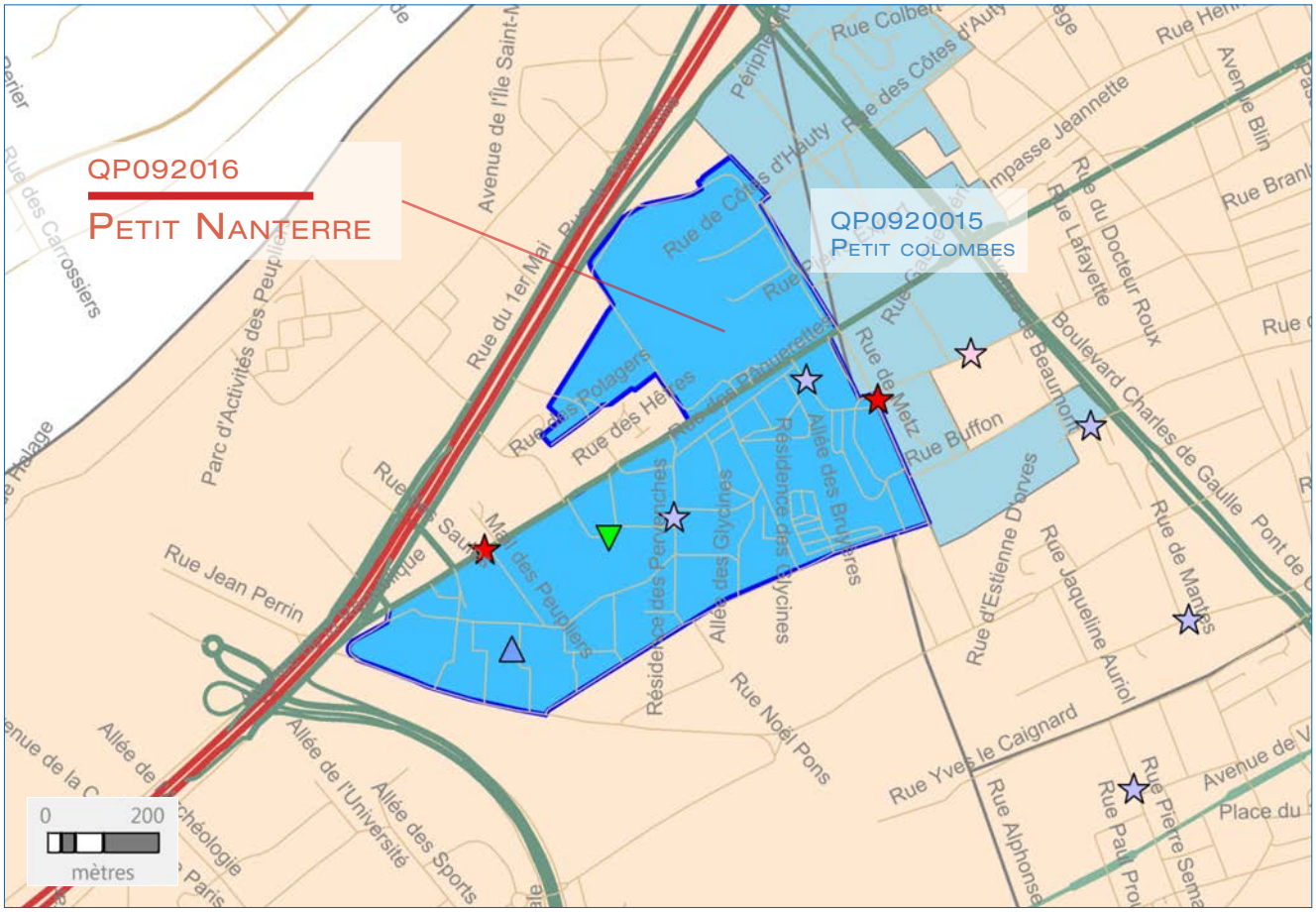

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092016	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**6 924**	**93 509**	**1 597 770**
Allocataires	**1 931**	**21 277**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	64,8	58,5	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	3,9	9,8	9,8
de 25 à 44 ans	42,7	51,4	54,8
de 45 à 59 ans	31,0	26,7	26,5
de 60 ans ou plus	22,5	12,1	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	48,5	41,1	35,2
couples sans enfant	5,0	4,3	3,5
familles monoparentales	18,3	17,1	15,6
couples avec enfant(s)	28,3	37,5	45,8
Familles allocataires :	**899**	**11 611**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	33,9	29,4	25,7
2 enfants	35,6	42,4	50,2
3 enfants ou plus	30,5	28,3	24,0
Enfants à charge	**1 911**	**24 474**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	17,1	17,4	16,8
de 3 à 5 ans	16,8	16,2	16,4
de 6 à 15 ans	46,5	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	9,0	7,9	8,0
de 18 à 25 ans	10,6	9,5	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 181**	**11 244**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	81,5	67,1	49,2
location parc privé	2,3	17,3	41,6
location en collectivité	15,2	14,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**710**	**5 785**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	23,3	18,3	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	13,5	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**341**	**3 555**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,6	13,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**1 611**	**18 331**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	45,6	34,3	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,5	7,2	5,4
de 75 et plus	37,1	27,1	17,3
- dont 100%	83,4	80,2	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	25,9	18,9	13,8
couples sans enfant	1,6	1,0	0,7
familles monoparentales	10,9	8,1	5,0
couples avec enfant(s)	7,2	6,3	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Petit Nanterre », situé dans la commune de Nanterre, compte 1 931 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 64,8 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture plus élevé que la moyenne communale (58,5 %).

La population des allocataires du quartier « Petit Nanterre » est relativement plus âgée que celle de la commune où il se situe, avec notamment une part plus importante des 60 ans ou plus (22,5 % contre 12,1 %) tandis que celle des 25-44 ans y est plus faible (42,7 % contre 51,4 %). De plus, 48,5 % des allocataires du quartier sont en situation d'isolement (contre 41,1 % dans la commune). Les allocataires isolés occupent la part la plus importante dans la structure familiale du quartier, de même que dans la commune, suivis par les couples avec enfant(s) (28,3 % dans le quartier contre 37,5 % dans la commune).

Les parts des 16-17 ans et des 18-25 ans sont légèrement plus importantes dans le quartier que dans la commune (respectivement 9,0 % contre 7,9 % et 10,6 % contre 9,5 %). On constate pour la commune de Nanterre, une prédominance des familles de 2 enfants (42,4 %), alors que la répartition des allocataires selon la taille de la famille est assez homogène dans le quartier (environ un tiers des allocataires pour chacune des catégories).

Quant aux prestations perçues, 36,8 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires de minima sociaux (dont 23,3 % du Revenu de solidarité active (Rsa), le résultat le plus élevé parmi les 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine), 17,7 % de la prime d'activité et 61,2 % d'une aide au logement. Toutes ces statistiques en matière de bénéficiaires des prestations sont plus élevées que dans la commune de Nanterre (respectivement 27,2 %, 16,7 % et 52,8 %). Enfin, parmi les 1 611 allocataires dans le champ des revenus du quartier, 45,6 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (contre 34,3 % dans la commune). « Petit Nanterre » détient le taux de dépendance aux prestations le plus élevé par rapport aux autres quartiers prioritaires, de même que le taux le plus élevé en matière de dépendance à hauteur de 75 % ou plus. Ce sont les allocataires isolés (25,9 %) et les familles monoparentales (10,9 %) qui sont en proportion les plus dépendants. ■

QP092017

GRÉSILLONS VOLTAIRE I - GABRIEL PÉRI

COMMUNES : ASNIÈRES-SUR-SEINE ET GENNEVILLIERS

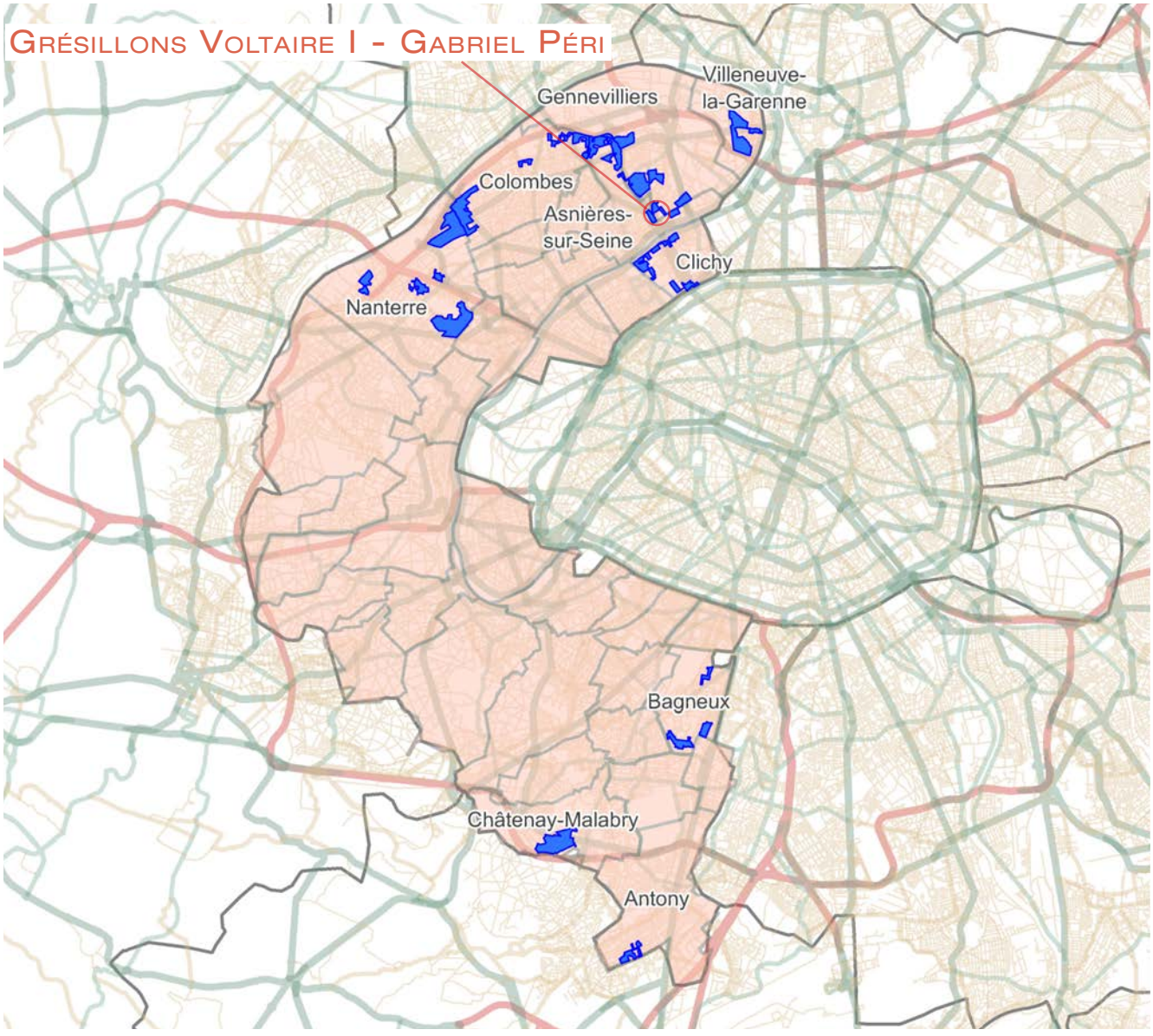

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

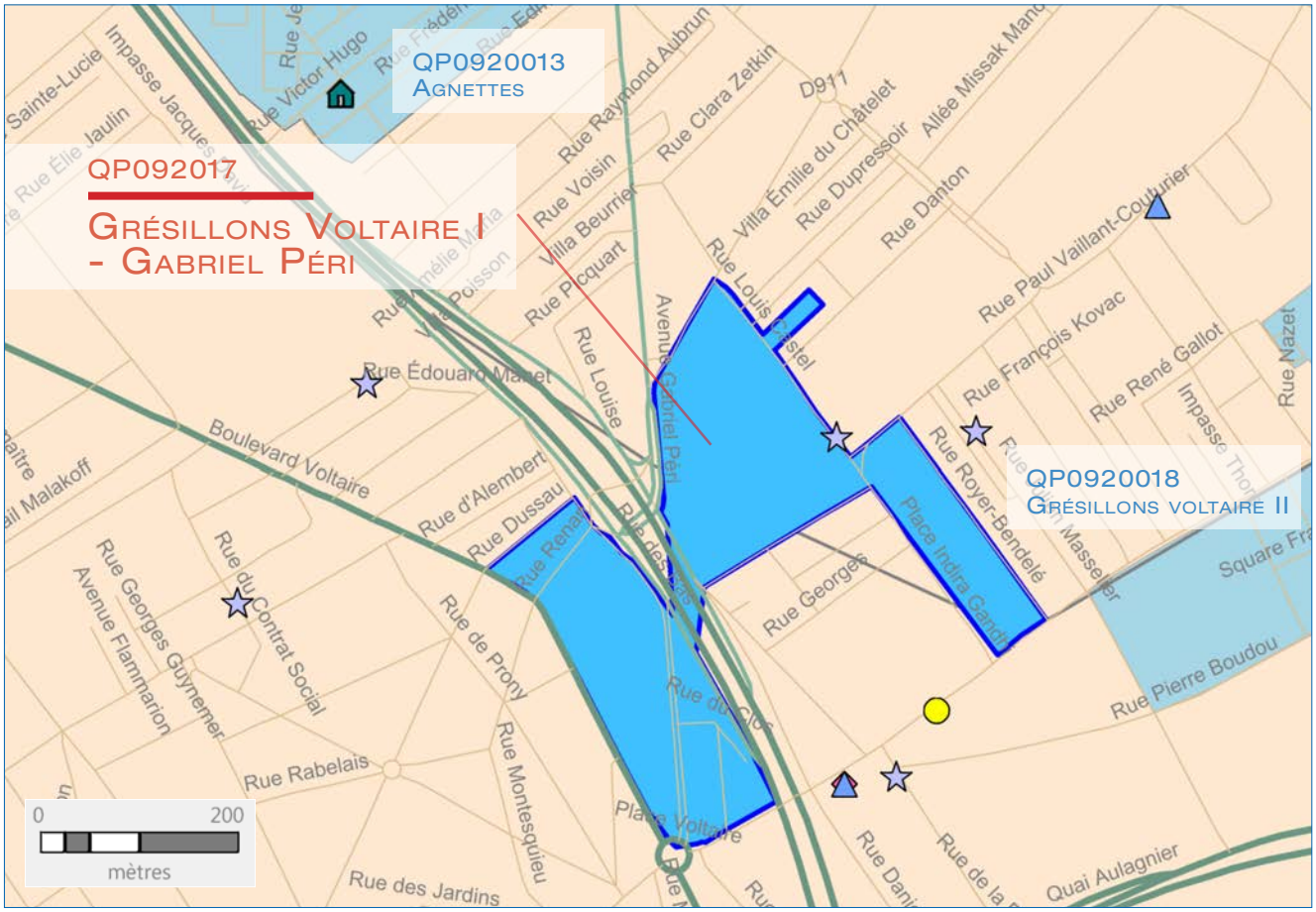

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092017	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 564**	**130 175**	**1 597 770**
Allocataires	**634**	**26 635**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	58,3	55,8	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	6,6	7,3	9,8
de 25 à 44 ans	46,1	54,4	54,8
de 45 à 59 ans	27,4	26,1	26,5
de 60 ans ou plus	19,9	12,2	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	46,4	35,5	35,2
couples sans enfant	6,6	4,6	3,5
familles monoparentales	17,7	16,4	15,6
couples avec enfant(s)	29,3	43,5	45,8
Familles allocataires :	**298**	**15 939**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	36,2	29,1	25,7
2 enfants	32,6	43,8	50,2
3 enfants ou plus	31,2	27,1	24,0
Enfants à charge	**630**	**33 183**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,5	18,9	16,8
de 3 à 5 ans	17,1	17,2	16,4
de 6 à 15 ans	46,8	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	8,4	7,1	8,0
de 18 à 25 ans	8,1	7,8	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**384**	**13 386**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	60,2	54,8	49,2
location parc privé	26,3	35,8	41,6
location en collectivité	12,2	6,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**180**	**5 695**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	20,3	14,1	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,0	7,3	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**110**	**4 312**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	13,6	14,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**529**	**23 563**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	40,6	27,7	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	12,1	7,2	5,4
de 75 et plus	28,5	20,5	17,3
- dont 100%	80,1	81,0	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	21,6	15,0	13,8
couples sans enfant	1,1	0,8	0,7
familles monoparentales	11,3	7,0	5,0
couples avec enfant(s)	6,6	4,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Grésillons Voltaire I - Gabriel Péri », situé à cheval sur les communes d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers, compte 634 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 58,3 % de la population du quartier est couverte par une prestation de la Caf, un taux de couverture légèrement plus élevé que le taux moyen des communes (55,8 %).

Comparé aux communes, la structure de la population des allocataires du quartier est relativement plus âgée, caractérisée par une surreprésentation des 60 ans ou plus (19,9 % contre 12,2 %) ainsi qu'une sous-représentation des 25-44 ans (46,1 % contre 54,4 %). Les 25-44 ans sont d'ailleurs prédominants dans les deux niveaux territoriaux. La part des allocataires isolés est surreprésentée dans le quartier (46,4 % contre 35,5 % dans les communes), tandis que celle des couples avec enfant(s) est sous-représentée (29,3 % contre 43,5 %).

Alors que la répartition des familles allocataires selon le nombre d'enfants à charge dans les communes montre une prédominance des familles de 2 enfants (43,8 %), celle du quartier demeure assez homogène (un tiers des allocataires pour chacune des catégories). La répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier suit étroitement la tendance communale : un peu plus d'un tiers de moins de 6 ans, la part des 18-25 ans à charge est autour de 8,0 %.

Le quartier compte 384 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, soit 60,6 % des allocataires du quartier (contre 50,3 % dans les communes). La part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est beaucoup plus élevée dans le quartier que dans les communes (20,3 % contre 14,1 %), concernant celle des allocataires bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) et de la prime d'activité, cet écart est très modeste (8,0 % contre 7,3 % pour l'Aah, 17,4 % contre 16,2 % pour la prime d'activité). Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, la dépendance des prestations à 50 % ou plus dans le quartier prend une ampleur relativement plus importante (40,6 % contre 27,7 %), avec une forte présence des allocataires isolés (21,6 %) et des familles monoparentales (11,3 %). ■

QP092018

GRÉSILLONS VOLTAIRE II

COMMUNES : ASNIÈRES-SUR-SEINE ET GENNEVILLIERS

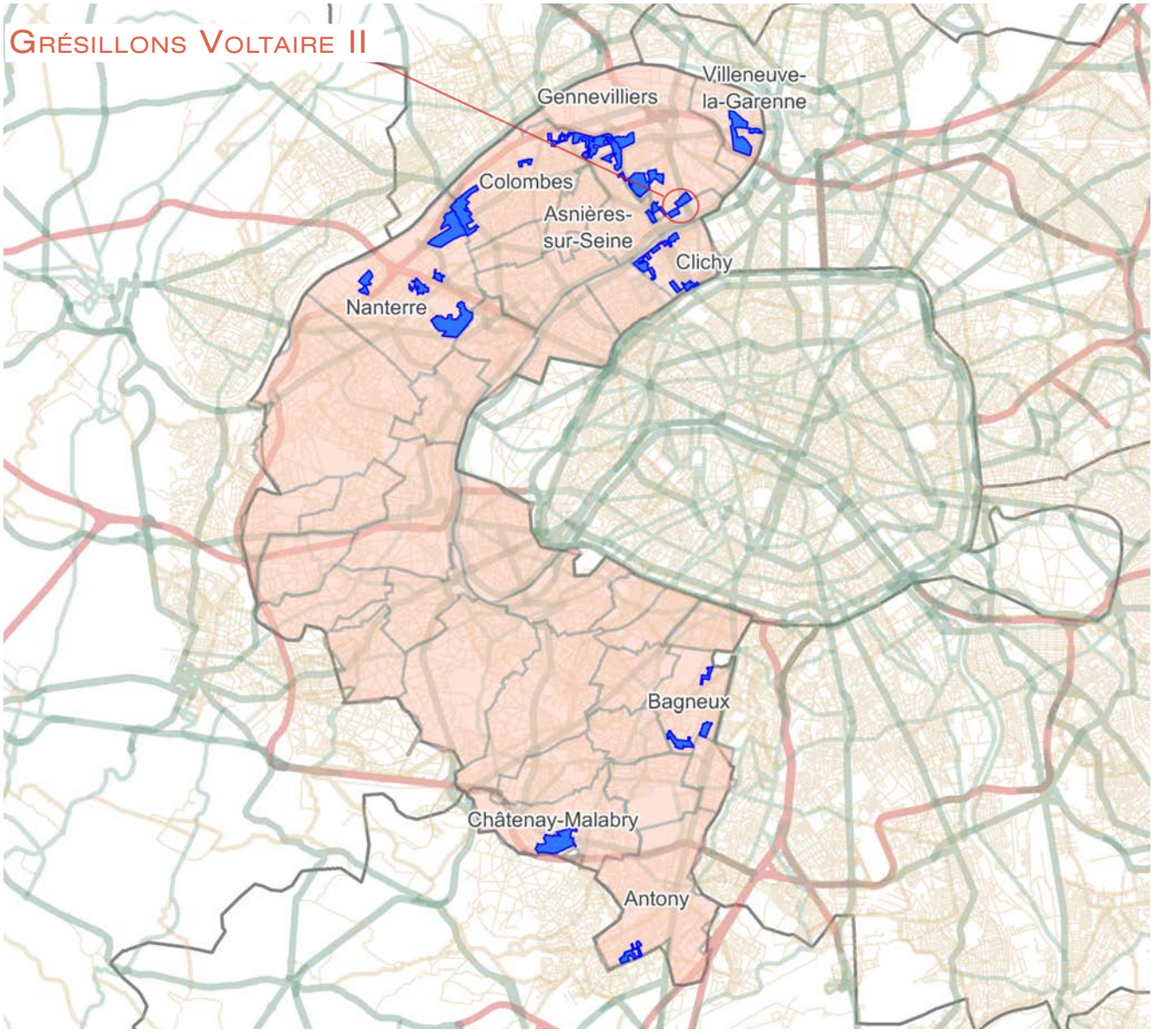

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

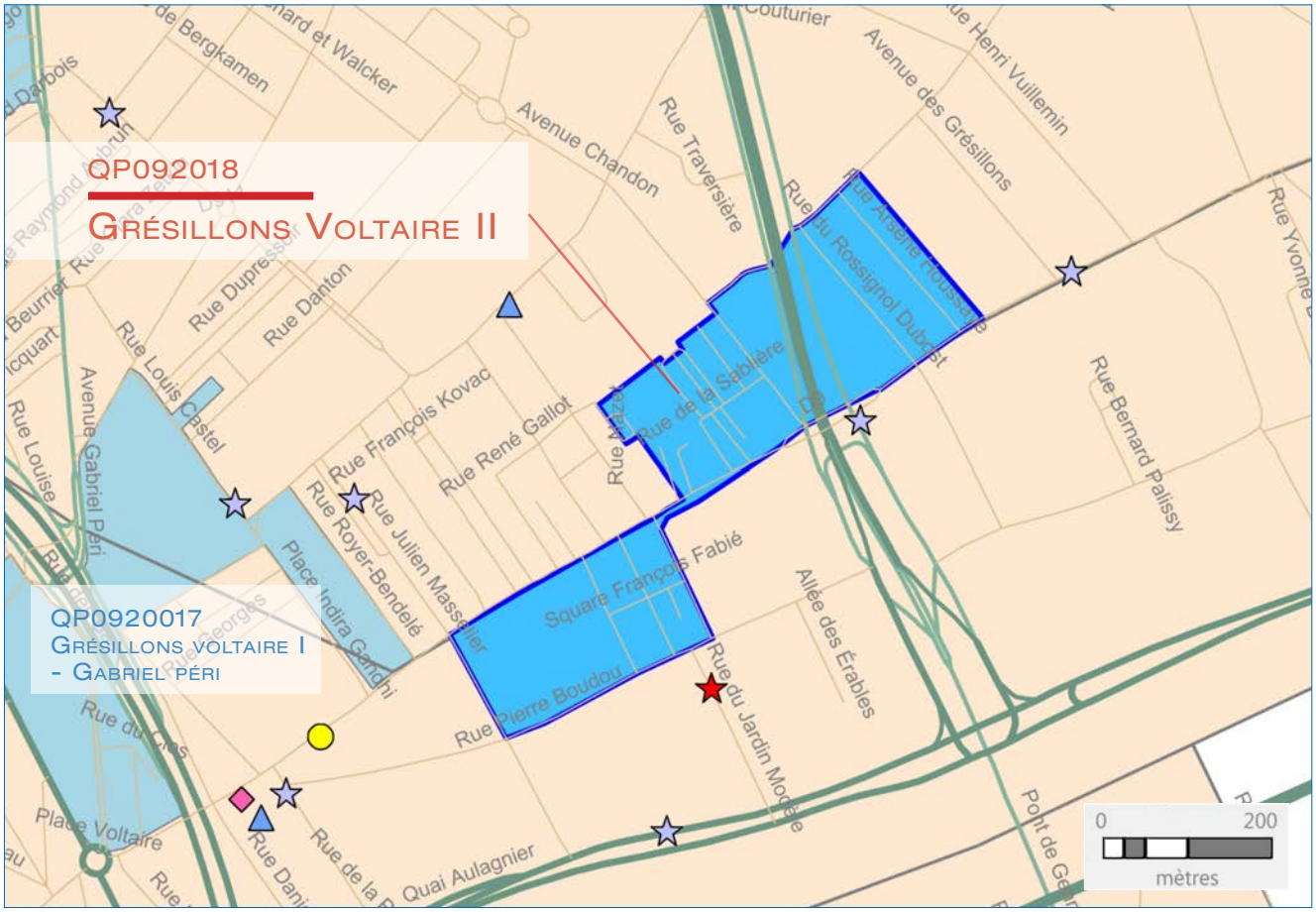

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092018	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**2 422**	**130 175**	**1 597 770**
Allocataires	**582**	**26 635**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	49,9	55,8	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,4	7,3	9,8
de 25 à 44 ans	35,6	54,4	54,8
de 45 à 59 ans	25,6	26,1	26,5
de 60 ans ou plus	36,4	12,2	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	55,7	35,5	35,2
couples sans enfant	4,8	4,6	3,5
familles monoparentales	15,6	16,4	15,6
couples avec enfant(s)	23,9	43,5	45,8
Familles allocataires :	**230**	**15 939**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	41,3	29,1	25,7
2 enfants	33,0	43,8	50,2
3 enfants ou plus	25,7	27,1	24,0
Enfants à charge	**453**	**33 183**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	19,9	18,9	16,8
de 3 à 5 ans	17,2	17,2	16,4
de 6 à 15 ans	49,0	49,0	51,0
de 16 à 17 ans	6,4	7,1	8,0
de 18 à 25 ans	7,5	7,8	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**427**	**13 386**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	63,7	54,8	49,2
location parc privé	5,9	35,8	41,6
location en collectivité	30,4	6,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**136**	**5 695**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	14,4	14,1	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	8,9	7,3	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**87**	**4 312**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	5,7	14,9	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**433**	**23 563**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,4	27,7	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,7	7,2	5,4
de 75 et plus	24,7	20,5	17,3
- dont 100%	78,5	81,0	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	20,6	15,0	13,8
couples sans enfant	1,4	0,8	0,7
familles monoparentales	7,6	7,0	5,0
couples avec enfant(s)	4,8	4,9	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Grésillons Voltaire II », situé à cheval sur les communes d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers, compte 582 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 49,9 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux plus faible par rapport à la moyenne communale (55,8 %), c'est aussi le taux de couverture le plus faible parmi les 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine.

Le quartier est doté d'une population d'allocataires plus âgée que celle des communes, avec la part des 60 ans ou plus bien plus importante (36,4 % contre 12,2 %) contre une forte sous-représentation des 25-44 ans (35,6 % contre 54,4 %). Force est de constater que, parmi tous les quartiers prioritaires, « Grésillons Voltaire II » détient la part la plus faible des 25-44 ans ainsi que la part la plus importante des 60 ans ou plus. La structure par âge du quartier a des répercussions sur sa structure familiale, avec une forte prédominance des allocataires isolés (55,7 % contre 35,5 % dans les communes) et une part des couples avec enfant(s) plus faible (23,9 % contre 43,5 %). Parmi les 21 quartiers prioritaires du département, « Grésillons Voltaire II » enregistre la densité la plus élevée des allocataires isolés et la plus faible des couples avec enfant(s).

Le quartier compte pour une grande part des familles allocataires ayant un seul enfant (41,3 %, le plus élevé parmi les quartiers prioritaires), suivie par les familles de 2 enfants (33,0 %). Cette prédominance est inversée par rapport aux communes où ce sont les familles de 2 enfants qui sont plus nombreuses (43,8 %). Par contre, la répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier suit étroitement celle des communes.

S'agissant des prestations perçues, 73,4 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement (soit 427 bénéficiaires), dont 63,7 % habitent dans le parc social et 30,4 % sont en location en collectivité. Ces résultats s'éloignent des statistiques des communes avec 50,3 % des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, dont 54,8 % habitent dans le parc social, 35,8 % dans le parc privé. En revanche, il existe des écarts relativement faibles entre les deux niveaux territoriaux en matière de minima sociaux (23,4 % contre 21,4 % dans les communes), de la prime d'activité (14,9 % contre 16,2 % dans les communes). Toutefois, la part des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) du quartier est la plus faible (14,4 %) par rapport à d'autres quartiers prioritaires. Enfin, les allocataires du quartier sont plus dépendants des prestations à 50 % ou plus, avec un taux de dépendance de 34,4 % (contre 27,7 % dans les communes), concentré surtout parmi les allocataires isolés (20,6 %). ■

QP092019

AIRE 2029

COMMUNE : VILLENEUVE-LA-GARENNE

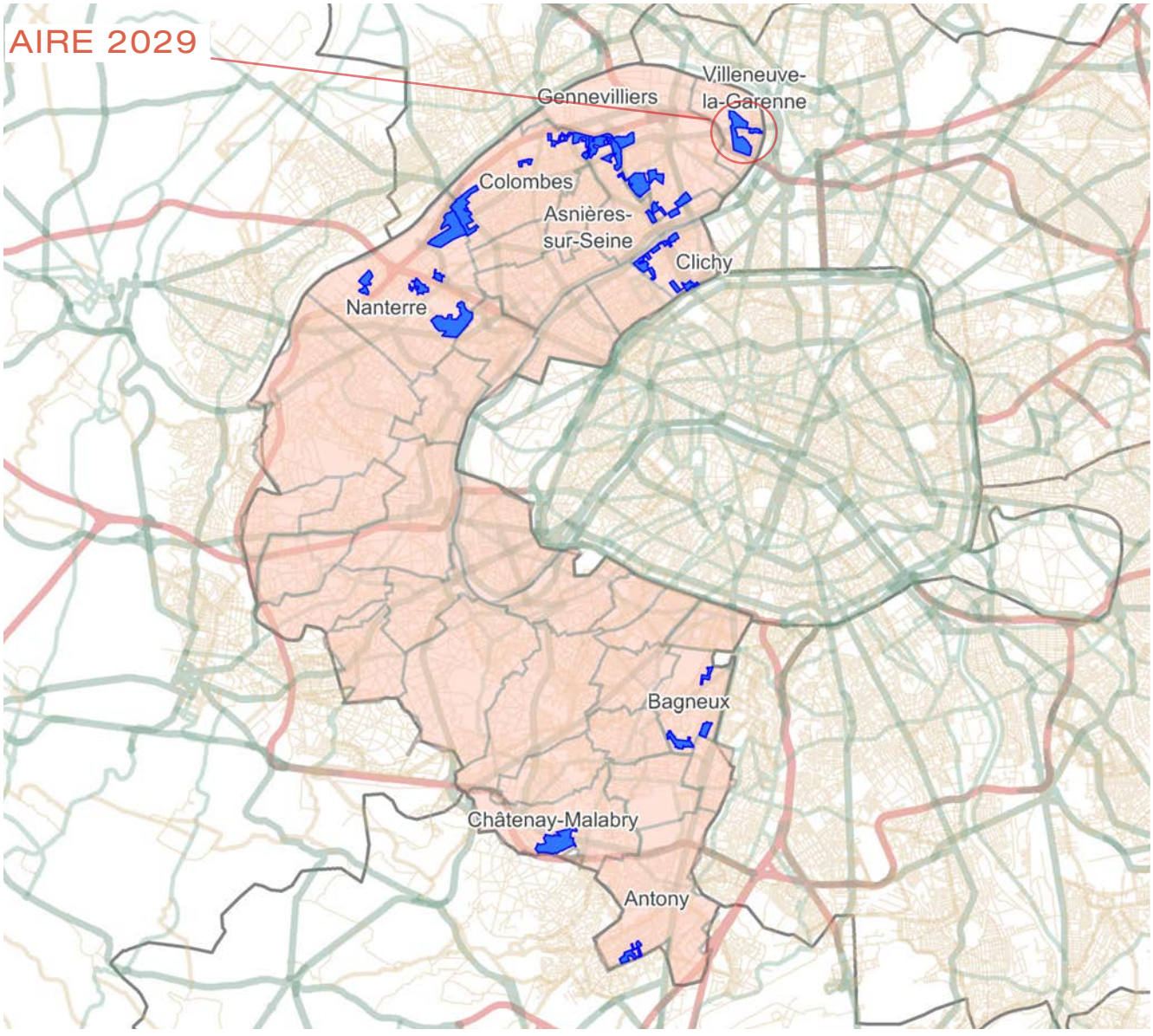

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

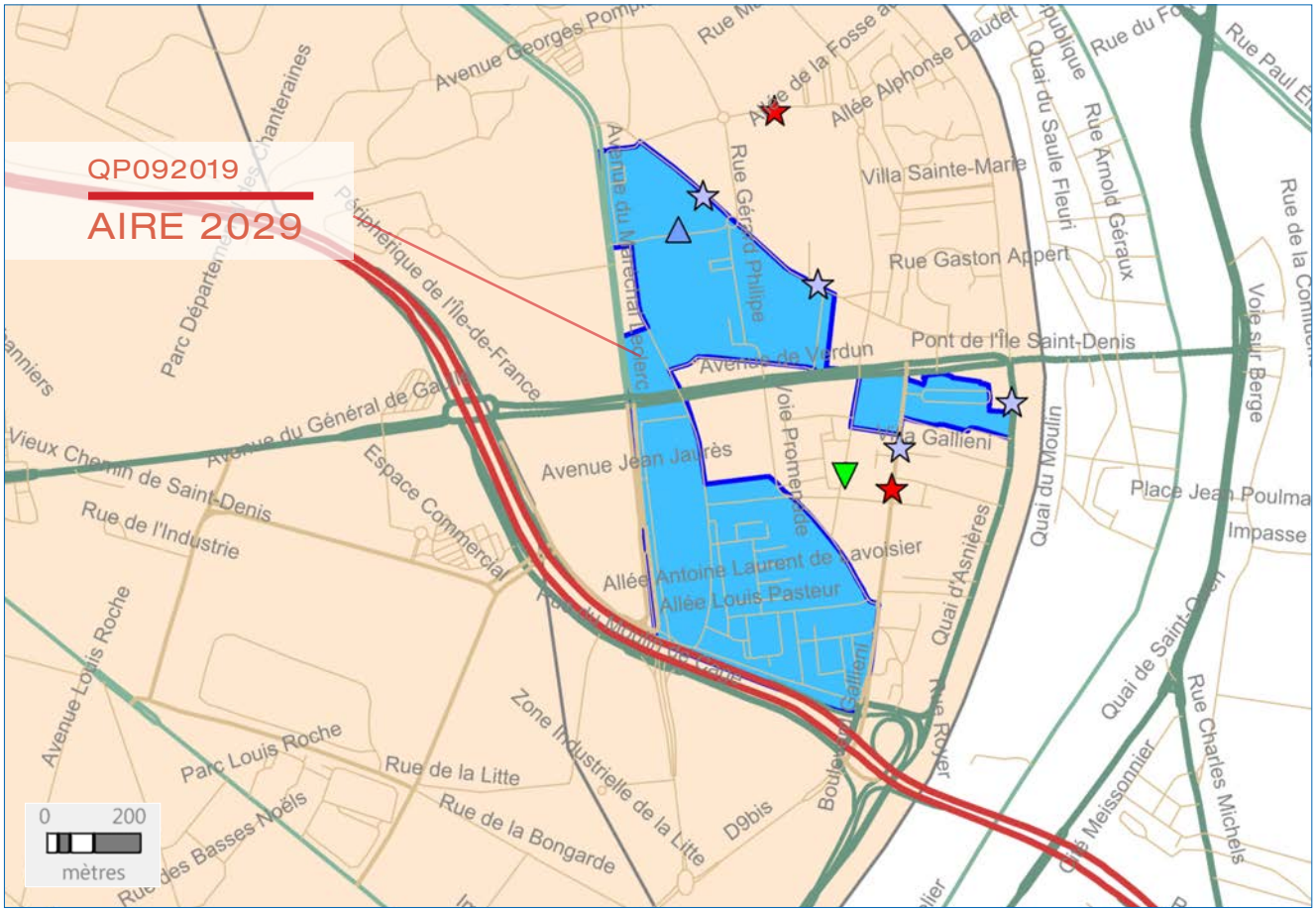

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092019	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**11 729**	**25 007**	**1 597 770**
Allocataires	**2 574**	**5 300**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	62,0	59,6	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,2	5,2	9,8
de 25 à 44 ans	48,8	53,5	54,8
de 45 à 59 ans	31,5	27,8	26,5
de 60 ans ou plus	15,5	13,5	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	33,2	33,7	35,2
couples sans enfant	6,8	5,2	3,5
familles monoparentales	22,1	20,5	15,6
couples avec enfant(s)	37,9	40,6	45,8
Familles allocataires :	**1 545**	**3 236**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	29,3	28,6	25,7
2 enfants	31,6	37,0	50,2
3 enfants ou plus	39,1	34,3	24,0
Enfants à charge	**3 526**	**7 137**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	15,7	16,5	16,8
de 3 à 5 ans	16,0	16,6	16,4
de 6 à 15 ans	49,8	50,1	51,0
de 16 à 17 ans	8,3	7,7	8,0
de 18 à 25 ans	10,2	9,0	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**1 521**	**2 874**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	76,1	63,2	49,2
location parc privé	20,0	29,1	41,6
location en collectivité	0,4	2,8	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**704**	**1 325**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	18,3	16,2	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	9,0	8,8	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**511**	**987**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	12,1	13,4	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**2 274**	**4 722**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	34,4	30,6	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	9,7	7,9	5,4
de 75 et plus	24,8	22,7	17,3
- dont 100%	82,9	79,9	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	15,7	15,1	13,8
couples sans enfant	1,4	1,1	0,7
familles monoparentales	10,0	8,7	5,0
couples avec enfant(s)	7,4	5,8	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « AIRE 2029 », situé dans la commune de Villeneuve-la-Garenne, compte 2 574 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 62,0 % de la population du quartier est couverte par une prestation, un taux de couverture quasi-identique au taux communal (59,6 %). Il est à remarquer que le quartier « AIRE 2029 » prend une place très importante dans la commune de Villeneuve-la-Garenne, 46,9 % de la population de la commune vivant dans le quartier.

Le quartier est doté d'une population relativement jeune, avec 48,8 % des 25-44 ans et 31,5 % des 45-59 ans, la part des moins de 25 ans et des 60 ans ou plus étant faible (respectivement 4,2 % et 15,5 %). Mais, le quartier marque une différence avec la commune notamment par une sous-représentation des 25-44 ans (48,8 % contre 53,5 %) ainsi qu'une surreprésentation des 45-59 ans (31,5 % contre 27,8 %). S'agissant de la structure familiale, le quartier est caractérisé par une prépondérance des couples avec enfant(s) et des allocataires isolés (respectivement 37,9 % et 33,2 %), les couples sans enfant s'y trouvent très minoritaires (6,8 %). Cette structure familiale suit de manière assez étroite celle de la commune.

Selon le nombre d'enfants des familles allocataires du quartier, on observe une prédominance des familles nombreuses (39,1 %, taux le plus élevé parmi les 21 quartiers prioritaires du département), tandis que dans la commune, les familles de 2 enfants sont prédominantes (37,0 %). En revanche, la répartition selon l'âge des enfants à charge demeure similaire dans les deux échelles territoriales.

En se focalisant sur les prestations versées, un allocataire sur 5 est bénéficiaire de la prime d'activité, un résultat quasi-semblable à celui de la commune (19,9 % contre 18,6 %). À peu près la même tendance se retrouve en examinant la part des allocataires bénéficiaires de minima sociaux (27,4 % contre 25,0 % dans la commune). Près de 6 allocataires sur 10 sont bénéficiaires d'une aide au logement, contre 54,2 % dans la commune. 76,1 % habitent dans le parc social. Enfin, parmi les 2 274 allocataires dans le champ des revenus du quartier, la dépendance aux prestations à 50 % ou plus est de 34,4 % (contre 30,6 % dans la commune), et ce sont les allocataires isolés (15,7 %) et les familles monoparentales (10,0 %) qui le sont en plus forte proportion. ■

QP092020

CITÉ DES MUSICIENS

COMMUNE : BAGNEUX

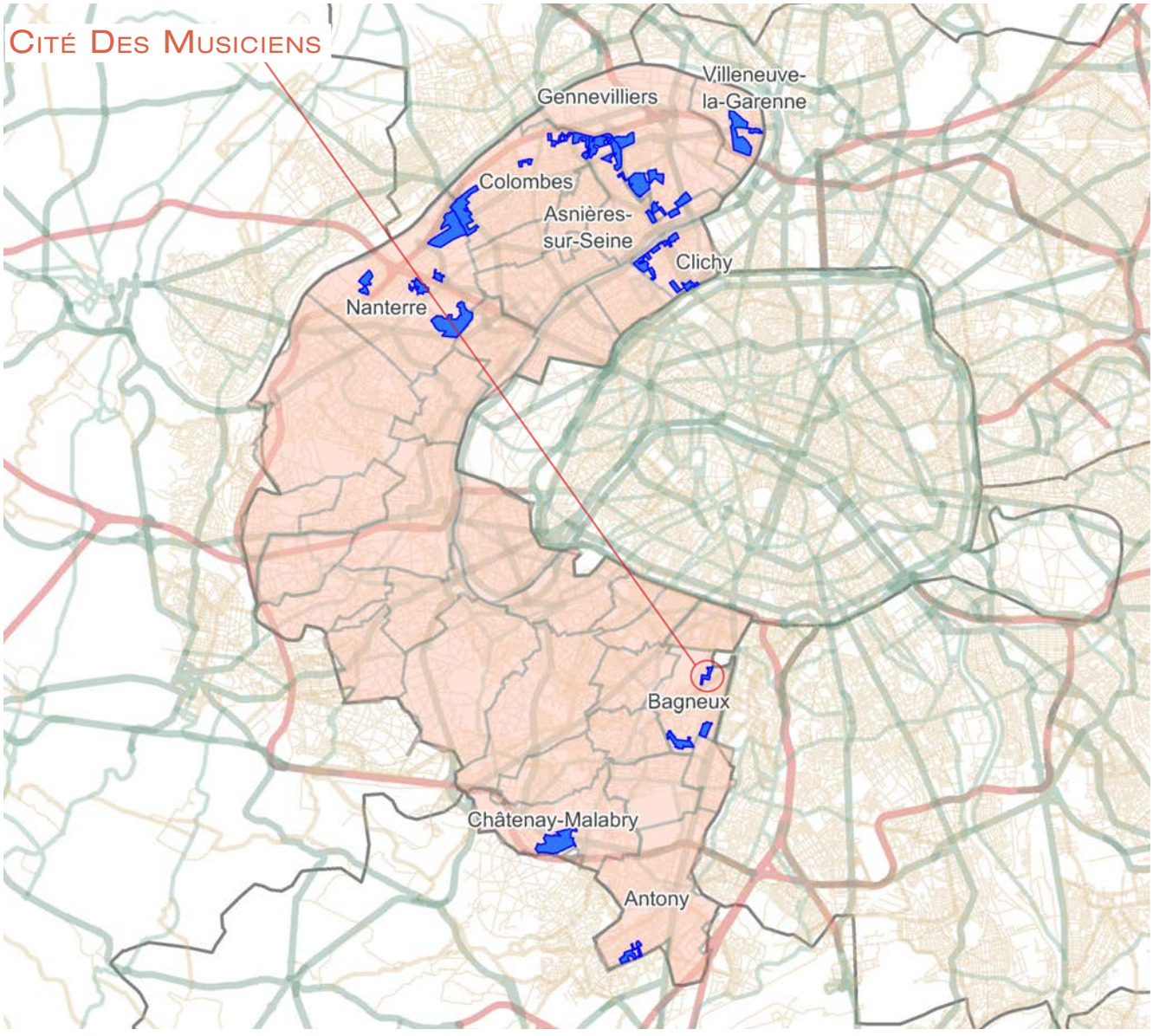

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

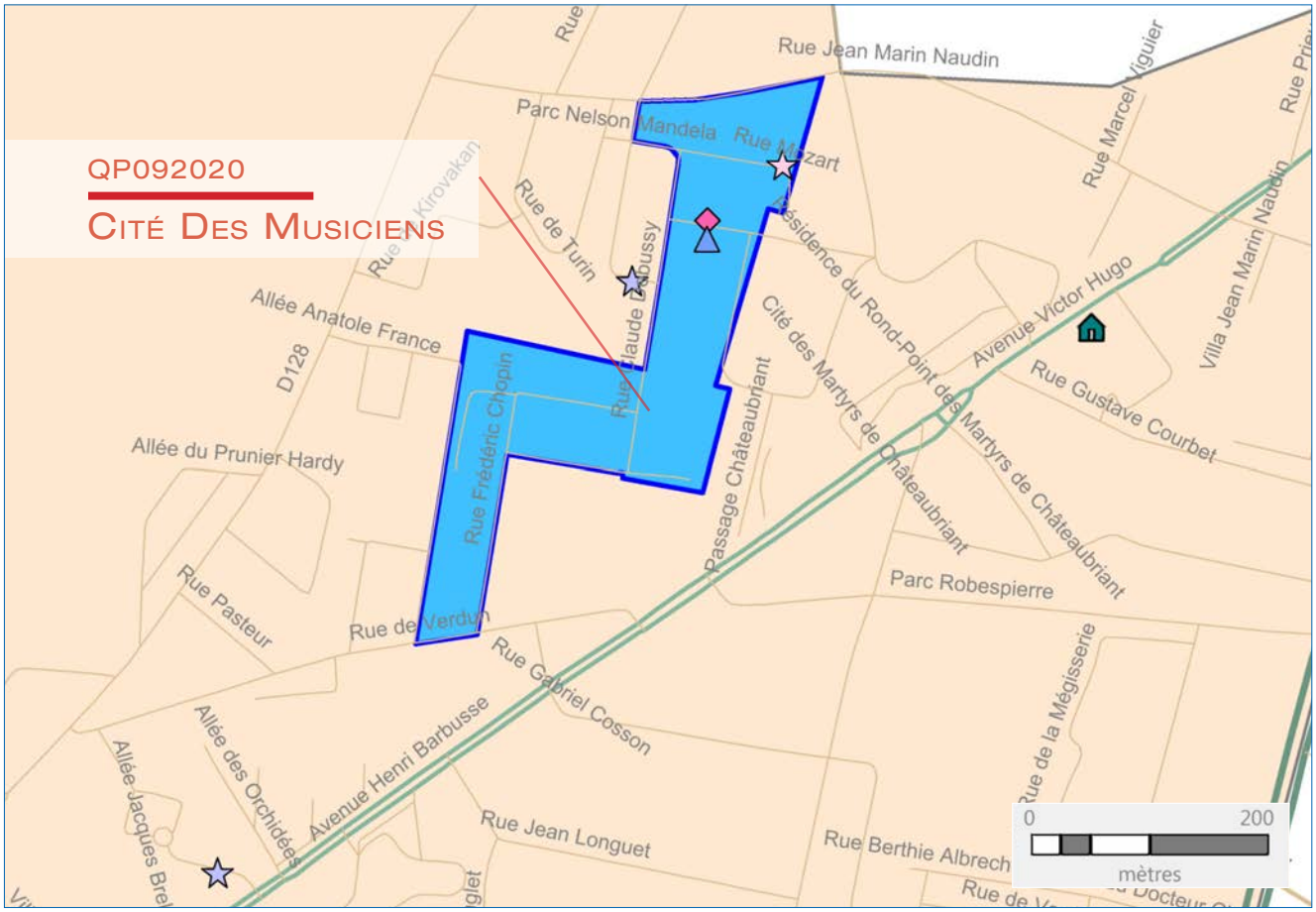

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092020	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 557**	**38 817**	**1 597 770**
Allocataires	**449**	**8 545**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	83,5	57,1	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	4,0	9,3	9,8
de 25 à 44 ans	57,9	53,8	54,8
de 45 à 59 ans	24,9	26,0	26,5
de 60 ans ou plus	13,1	10,9	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	27,8	38,3	35,2
couples sans enfant	4,7	4,2	3,5
familles monoparentales	25,8	19,8	15,6
couples avec enfant(s)	41,6	37,7	45,8
Familles allocataires :	**303**	**4 914**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	32,0	33,4	25,7
2 enfants	36,3	39,2	50,2
3 enfants ou plus	31,7	27,4	24,0
Enfants à charge	**642**	**10 018**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	20,4	18,8	16,8
de 3 à 5 ans	18,8	17,4	16,4
de 6 à 15 ans	48,9	47,9	51,0
de 16 à 17 ans	5,3	7,6	8,0
de 18 à 25 ans	6,5	8,3	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**297**	**4 882**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	94,9	71,1	49,2
location parc privé	4,0	19,5	41,6
location en collectivité	0,7	8,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**106**	**2 026**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,8	14,9	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,8	8,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**91**	**1 629**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	9,9	13,8	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**409**	**7 550**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	29,3	30,1	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	8,6	8,1	5,4
de 75 et plus	20,8	21,9	17,3
- dont 100%	72,9	78,3	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	9,0	16,2	13,8
couples sans enfant	0,2	1,0	0,7
familles monoparentales	9,5	7,4	5,0
couples avec enfant(s)	10,5	5,4	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Cité Des Musiciens », situé dans la commune de Bagneux, compte 449 allocataires. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 83,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation, soit un taux de couverture beaucoup plus élevé que le taux moyen communal (57,1 %) et aussi le plus fort taux parmi les 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine.

Par rapport à d'autres quartiers, « Cité Des Musiciens» détient la part la plus importante des 25-44 ans (57,9 %) tandis que la part des 45-59 ans et des 60 ans ou plus demeure la plus faible (respectivement 24,9 % et 13,1 %). Par rapport à la commune de Bagneux, la différence la plus marquante se trouve parmi des moins de 25 ans (4,0 % contre 9,3 % dans la commune). La structure familiale du quartier se distingue de celle de la commune notamment par une sous-représentation des allocataires isolés (27,8 % contre 38,3 %), c'est d'ailleurs le quartier ayant la part la plus faible d'allocataires isolés parmi les quartiers prioritaires du département. La part des familles allocataires ayant des enfant(s) à charge est surreprésentée dans le quartier (25,8 % contre 19,8 % pour les familles monoparentales, et 41,6 % contre 37,7 % pour les couples avec enfant(s)).

Le quartier compte 303 familles allocataires, soit 67,5 % de la population des allocataires, le plus important parmi les quartiers prioritaires. La répartition des familles selon le nombre d'enfants est assez homogène et semblable à celle de la commune, avec une légère prédominance des familles de 2 enfants (36,3 % contre 39,2 % dans la commune). De la même manière, la répartition selon l'âge des enfants à charge du quartier suit assez bien celle de la commune, la différence la plus marquante est de 2,3 points d'écart qui se trouve parmi les 16-17 ans (5,3 % contre 7,6 % dans la commune). Il est à noter que, parmi les 21 quartiers prioritaires, « Cité Des Musiciens » détient la part la plus importante des enfants de 3-5 ans, tandis que la part des 16-17 ans et des 18-25 ans à charge est la plus faible.

La part des bénéficiaires des prestations dans le quartier est quasiment identique à celle de la commune : 15,8 % contre 14,9 % pour le Revenu de solidarité active (Rsa) ; 7,8 % contre 8,9 % pour l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) ; 20,3 % contre 19,1 % pour la prime d'activité. Par contre, il existe un plus grand écart en matière d'aide au logement : 66,1 % des allocataires du quartier en sont bénéficiaires (dont la quasi-totalité habite dans le parc social) contre 57,1 % dans la commune (dont deux tiers dans le parc social), soit 9 points de pourcentage d'écart. Enfin, parmi les allocataires dans le champ des revenus, la dépendance aux prestations à 50 % ou plus est assez semblable dans les deux niveaux territoriaux (29,3 % contre 30,1 % dans la commune), avec une prédominance des couples avec enfant(s) dans le quartier (10,5 %) alors que dans la commune, ce sont les allocataires isolés (16,2 %). L'étude pointe que la part des allocataires dépendants des prestations dans le quartier est la plus faible par rapport aux autres quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine. ■

QP092021

LES MUSICIENS

COMMUNE : COLOMBES

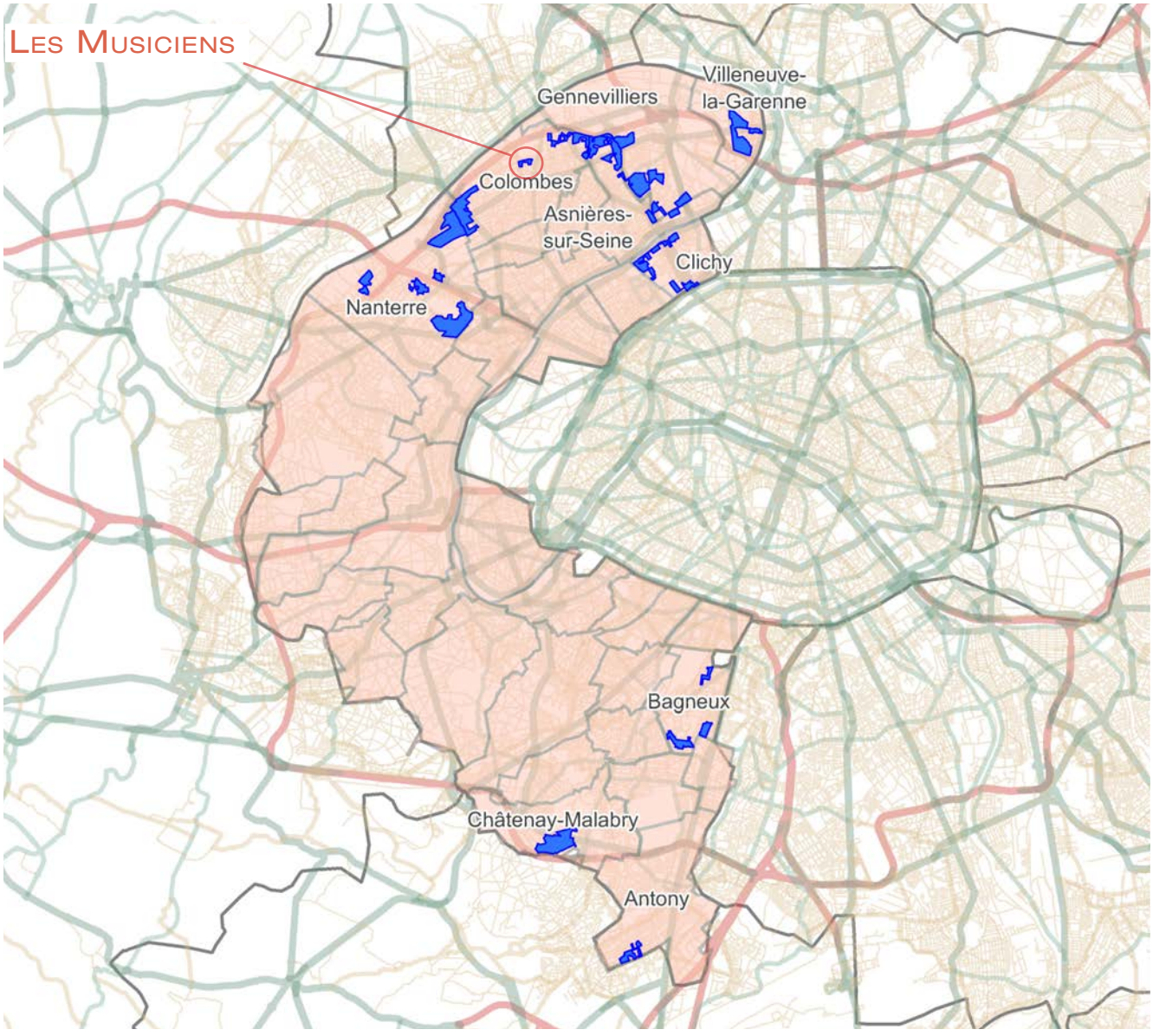

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

1. Les équipements d'action sociale

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale

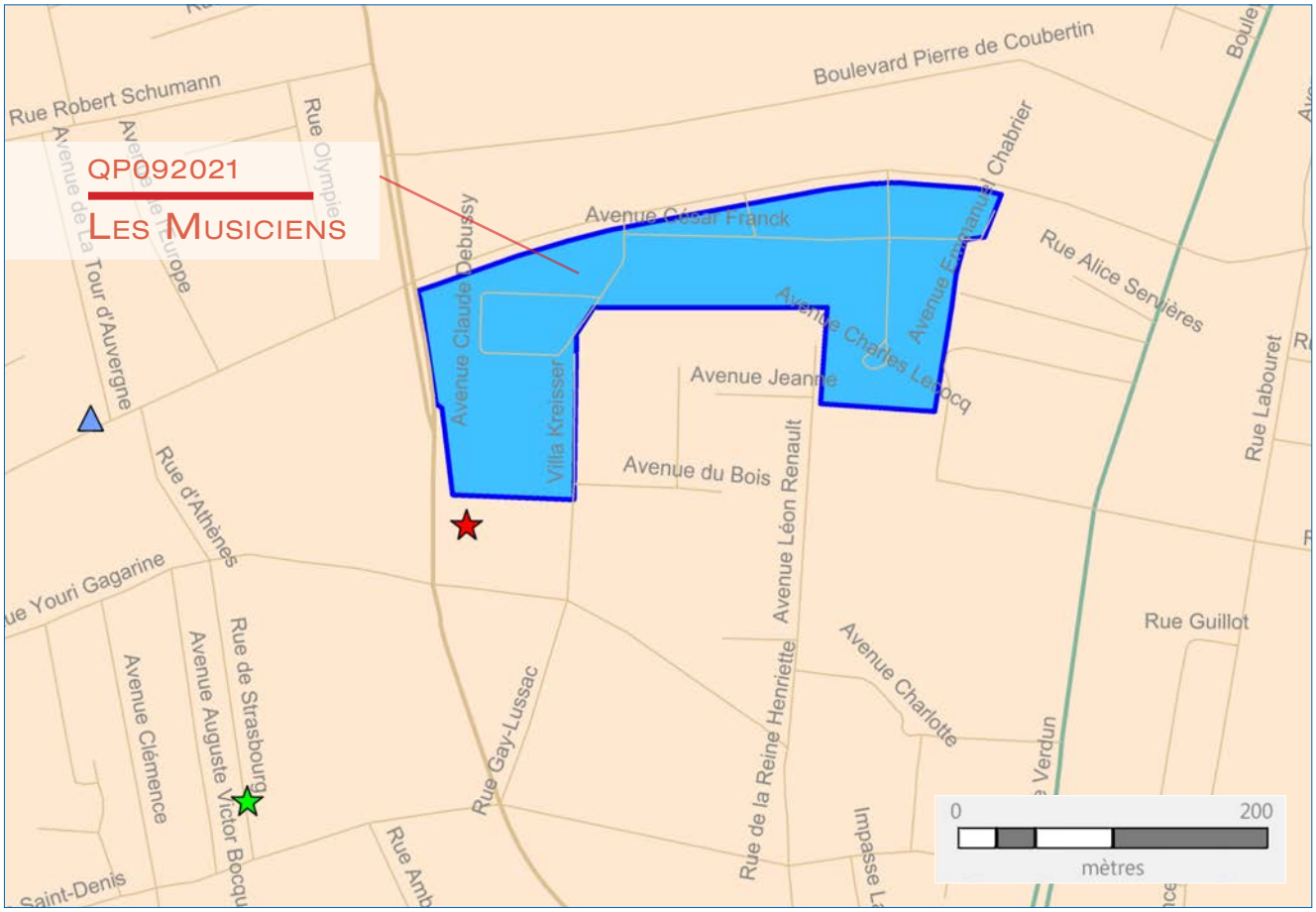

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Halte garderie
- Multi accueil
- Micro crèche
- Crèche parentale
- Crèche familiale
- Crèche collective

STRUCTURES DE VIE SOCIALE

- Relai assistante maternelle
- Foyer jeune travailleur
- Centre social
- Etablissement de vie sociale
- Lieu d'accueil enfant parent

RÉSEAU ROUTIER

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Quartier prioritaire
- Département
- Commune

© Geofla® 2.0 IGN ; réalisation CTRAD décembre 2018

Sources : Caisse d'allocations familiales des Hauts-De-Seine, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. Données sociales sur les allocataires

QP092021	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	**1 100**	**84 392**	**1 597 770**
Allocataires	**282**	**16 334**	**268 085**
- part de la population couverte par la caf (en%)	60,5	53,9	46,2
structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	2,1	5,6	9,8
de 25 à 44 ans	45,4	54,8	54,8
de 45 à 59 ans	33,7	28,9	26,5
de 60 ans ou plus	18,8	10,7	9,0
structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	45,4	34,2	35,2
couples sans enfant	5,3	4,1	3,5
familles monoparentales	24,8	17,5	15,6
couples avec enfant(s)	24,5	44,3	45,8
Familles allocataires :	**139**	**10 086**	**164 444**
- selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	38,1	27,4	25,7
2 enfants	28,1	44,8	50,2
3 enfants ou plus	33,8	27,8	24,0
Enfants à charge	**297**	**21 242**	**337 777**
- selon l'âge (en %) :			
de moins de 3 ans	14,8	16,5	16,8
de 3 à 5 ans	13,1	16,0	16,4
de 6 à 15 ans	52,2	51,1	51,0
de 16 à 17 ans	7,7	8,2	8,0
de 18 à 25 ans	12,1	8,3	7,8
Bénéficiaires d'une aide au logement	**186**	**7 344**	**114 507**
- par statut d'occupation et nature du parc (en %) :			
location parc social	97,8	57,6	49,2
location parc privé	0,5	32,1	41,6
location en collectivité	1,6	6,6	7,5
Bénéficiaires de minima sociaux	**99**	**3 749**	**46 821**
part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	22,7	15,0	11,1
part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	12,4	7,9	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	**57**	**2 511**	**36 908**
part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	7,0	13,5	16,4
Allocataires dans le champ des revenus*	**245**	**14 846**	**236 165**
dont allocataires dépendants des prestations à 50% et plus (en %)	42,0	27,9	22,7
- selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
de 50 à 74%	10,6	6,8	5,4
de 75 et plus	31,4	21,1	17,3
- dont 100%	75,3	80,0	80,5
- selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	18,8	15,8	13,8
couples sans enfant	0,8	0,9	0,7
familles monoparentales	15,5	6,6	5,0
couples avec enfant(s)	6,9	4,6	3,1

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales de Paris, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. Situation sociale du quartier en 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Les Musiciens », situé dans la commune de Colombes, compte 282 allocataires. « Les Musiciens » est le quartier ayant le moins d'allocataires parmi les 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine. En prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 60,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation, un taux de couverture plus élevé que celui de la commune (53,9 %).

Le quartier « Les Musiciens » se distingue de la structure par âge de la commune par une population plus âgée, avec notamment une surreprésentation des 60 ans ou plus (18,8 % contre 10,7 %) et une sous-représentation des 25-44 ans (45,4 % contre 54,8 %). La part des moins de 25 ans du quartier est la plus faible parmi les 21 quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine. Les allocataires isolés sont prédominants dans le quartier (45,4 % contre 34,2 % dans la commune), alors que les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (24,5 % contre 44,3 %).

Parmi 139 familles allocataires du quartier, les familles avec un enfant unique sont prédominantes (38,1 %), ce qui diffère de la répartition observée sur la commune avec une prédominance des familles de 2 enfants (44,8 %). Comparée à la commune, la part des enfants de moins de 6 ans du quartier est plus faible (27,9 % contre 32,4 %), alors que la part des 18-25 ans à charge est plus élevée (12,1 % contre 8,3 %).

66,0 % des allocataires du quartier sont bénéficiaires d'une aide au logement (dont la quasi-totalité habite dans le parc social), 35,1 % de minima sociaux (dont deux tiers bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) et 20,2 % de la prime d'activité. Force est de constater que tous ces résultats en matière de prestations perçues sont plutôt élevés par rapport à ceux de la commune, surtout sur le champ de l'aide au logement avec un écart de 21 points de pourcentage entre les deux niveaux. Le quartier compte 245 allocataires dans le champ des revenus, dont 42,0 % sont dépendants des prestations à 50 % ou plus (soit 14 points de pourcentage plus élevé par rapport au niveau communal), avec une majorité d'allocataires isolés (18,8 %) et des familles monoparentales (15,5 %). Parmi les quartiers prioritaires du département, le quartier « Les Musiciens » détient la part la plus importante des familles monoparentales dépendantes des prestations à 50 % ou plus (15,5 %). ■

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Danie Chemineau, Bruno Fayard, Ha Ngan Phan ■
Cartographie : Bruno Fayard ■ Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076 ■ Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

Décembre 2018